

## Situation en matière de développement durable dans les Hauts-de-Seine



Parc départemental P. Lagravère - ©CD92 / Julia Brechler



Le projet Horizon : la réalité virtuelle en EHPAD  
©CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega



Vacances Eté Jeunes - ©CD92 / Julia Brechler



# SOMMAIRE

**INTRODUCTION ..... 4**

**1. Pour un environnement sain ..... 6**

*Fiche n°1 : La politique Nature..... 7*



*Fiche n°2 : La politique de l'eau et de l'assainissement..... 10*



*Fiche n°3 : Rendre la Seine aux habitants ..... 13*



*Fiche n°4 : La lutte contre les nuisances environnementales urbaines..... 15*



*Fiche n°5 : Une politique encourageant des aménagements communaux résilients et durables.. 17*



**2. Pour un territoire solidaire ..... 19**

*Fiche n°6 : L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux..... 20*



*Fiche n°7 : La prévention santé en direction des enfants de moins de 6 ans..... 23*



*Fiche n°8 : La prévention et l'insertion en direction des jeunes..... 26*



*Fiche n°9 : L'amélioration de l'accès au logement..... 29*



*Fiche n°10 : La politique sociale de coopération internationale..... 32*



Fiche n°11 : Soutenir une éducation inclusive et équitable.....33



Fiche n°12 : La culture pour tous.....37



Fiche n°13 : Le sport pour tous .....40



**3. Pour un territoire dynamique et attractif .....42**

Fiche n°14 : Les infrastructures routières.....43



Fiche n°15 : Les transports en commun.....45



Fiche n°16 : Les mobilités douces.....48



Fiche n°17 : Une politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté .....51



Fiche n°18 : La transition énergétique.....53



Fiche n°19 : Maintenir un tissu économique et un tourisme dynamiques.....55



**4. Pour une administration innovante et responsable .....58**

Fiche n°20 : Les finances et la commande publique responsables .....59



Fiche n°21 : La gestion des ressources humaines et les moyens exceptionnels déployés.....62



Fiche n°22 : Une politique sociale à destination des agents .....66



Fiche n°23 : Des outils numériques au service des agents .....68



Fiche n°24 : Des outils numériques au service de la population .....70



Fiche n°25 : L'optimisation des déplacements professionnels .....72



Fiche n°26 : Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable .....73



**ANNEXES ..... 75**

ANNEXE 1 : La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD) .....76

ANNEXE 2 : Tableau des indicateurs pour l'année 2020 .....79



## INTRODUCTION

Conformément à l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales, le Département des Hauts-de-Seine élabore son rapport sur la situation en matière de développement durable. Il est approuvé préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport a pour objectif de permettre l'évaluation de la politique du Département au regard des enjeux de développement économique, de progrès social et de protection de l'environnement. Il prend en compte les cinq finalités de développement durable, conformément à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie virale de COVID-19. Dès le début de la crise sanitaire, le Département a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer les missions de service public essentielles : l'éducation pour les collégiens, l'aide médico-sociale et le versement des allocations pour les plus fragiles, la montée en puissance immédiate de nos systèmes d'information et du recours aux outils numériques, le déploiement massif du télétravail pour les agents et de nombreuses actions de solidarité pour nos concitoyens (pôles sociaux ouverts, dépistages, distribution de tablettes, dispositif veille jeunes, etc.) et une offre de mobilité adaptée (coronapistes, réouverture des parcs).

Le symbole «  » présent dans ce rapport permet d'identifier rapidement ces actions.

Par ailleurs, le Département est resté à l'écoute de son territoire et a fait calculer son « indice de positivité » par l'Institut de l'Economie Positive. Cet indice est de 77,7 %. Il a augmenté de 3,7 % par rapport à 2019. Les dimensions « environnement positif » (96,8 %) et « dynamique positive » (86,7 %) ressortent plus particulièrement de cette analyse. Ce classement confirme ainsi l'engagement du Département face aux enjeux de développement durable, qui sont au cœur de ses politiques publiques et de ses projets d'investissement.

La mise en pratique de la transition écologique se traduit également par des nouveautés législatives et réglementaires, dont le Département se saisit dans l'exercice de ses compétences. On peut noter en particulier, le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI du Département vers la Métropole du Grand Paris (MGP). Il est effectif en 2020 avec l'exécution des conventions de transfert des ouvrages, notamment ceux de lutte contre les inondations, et des conventions de transfert de charges à la MGP conclues en décembre 2019.

Dans le prolongement de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM), la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) vient conforter les obligations en matière de gestion des déchets. Elle ajoute également des restrictions en matière d'usage du plastique et favorise la part des produits « durables » servis dans la restauration collective, notamment avec les produits bio ou labellisés ou issus du commerce équitable. Cette loi impose également que les biens acquis annuellement par les collectivités territoriales soient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produits. Le Département s'inscrit pleinement dans cette trajectoire d'achats publics responsables.

Le Département dispose également d'un outil d'aide à la décision avec le Conseil de développement durable Interdépartemental (C2DI) sur les territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Cette instance de dialogue, rassemblant acteurs de la société civile, élus et services départementaux, peut être saisie de toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques départementales.

Lors de la 19<sup>e</sup> saisine, 95 personnes ont participé aux séances organisées en ligne, autour de la question : « Quels enseignements peut-on tirer de ces premiers mois de crise ? Comment accroître la résilience des territoires yvelinois et alto-séquanais ? ». Les nombreuses propositions ont abouti à des préconisations réparties en 8 domaines contribuant directement à la résilience des deux Départements : santé, social, éducation, nature, urbanisme-ruralités-mobilités, économie, loisirs et organisationnel.

Pour découvrir les rapports :

> lien pour lire sa synthèse :

[http://www.epi78-92.fr/fileadmin/user\\_upload/rubrique\\_EPI/C2DI\\_PDF/FEV2021Syn\\_C2DI\\_78-92\\_Territoires\\_resilients-SYNTHESE\\_de\\_l\\_Avis\\_n\\_\\_19-20210108.pdf](http://www.epi78-92.fr/fileadmin/user_upload/rubrique_EPI/C2DI_PDF/FEV2021Syn_C2DI_78-92_Territoires_resilients-SYNTHESE_de_l_Avis_n__19-20210108.pdf)

> lien pour lire l'avis :

[http://www.epi78-92.fr/fileadmin/user\\_upload/rubrique\\_EPI/C2DI\\_PDF/FEV2021C2DI\\_78-92\\_Territoires\\_resilients\\_Avis\\_n\\_\\_19.pdf](http://www.epi78-92.fr/fileadmin/user_upload/rubrique_EPI/C2DI_PDF/FEV2021C2DI_78-92_Territoires_resilients_Avis_n__19.pdf)



# PARTIE 1

## POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Le département des Hauts-de-Seine présente un caractère urbain évident, renforcé par une densité de population record de 9 130 habitants/km<sup>2</sup>. Malgré cette intensité urbaine, son environnement naturel reste de qualité et s'affiche comme un marqueur identitaire de son territoire. Dessiné par les vallées de la Seine et de la Bièvre, il offre à ses habitants une variété de paysages, portés par un relief de plateaux, de coteaux et de plaines. Aussi, un tiers de son territoire est végétalisé et la moitié de ces espaces présente un intérêt patrimonial pour leur qualité paysagère, écologique et culturelle, soit près de 2 900 ha. La Seine et ses berges, les forêts domaniales de Meudon, Verrières, Malmaison et Fausses-Reposes, le domaine national de Saint Cloud, le domaine départemental de Sceaux et les nombreux autres parcs et jardins des Hauts-de-Seine, dont plus 620 ha sous la responsabilité directe du Département, constituent les sites majeurs de la trame verte du territoire. Cet ensemble est relié par les 414 km d'itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental.

Deux politiques départementales majeures sont à l'œuvre pour la préservation de cet environnement naturel : celle des espaces naturels sensibles (ENS), qui consiste à acquérir, entretenir et ouvrir au public ces espaces de nature ; et celle de l'eau, qui permet la bonne gestion des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que la valorisation de la Seine et de ses berges. Par ailleurs, le Département contribue à la lutte contre la pollution de l'air, ainsi qu'à la lutte contre le bruit, qui restent les deux nuisances environnementales les plus délétères en Ile-de-France.

En outre, le Département soutient les villes de son territoire en accompagnant les politiques publiques locales au travers des contrats de ville.

Aussi, le Département des Hauts-de-Seine se révèle être un contributeur responsable dans la préservation d'un environnement sain, composante essentielle à la bonne santé et au bien-être des Alto-Séquanais.





## FICHE N°1 : La Politique Nature



### Contexte

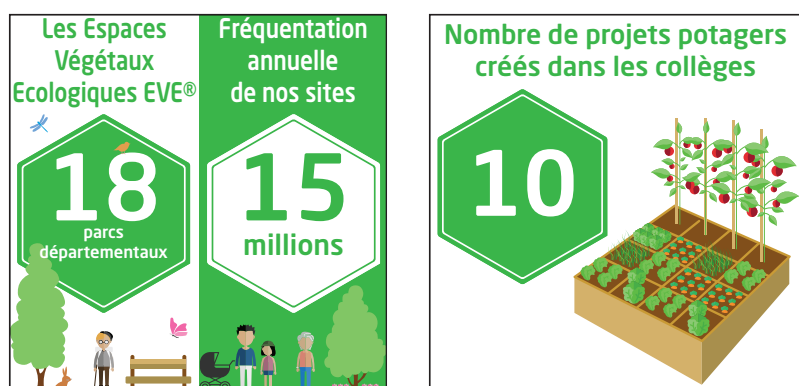
Le Département souhaite connecter les Alto-Séquanais à la Nature en réalisant un réseau de parcs, jardins et promenades accessible par tous les habitants en moins de 15 min à pied de chez eux (1 km).

Le Département possède 27 parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public dont 18 sont labellisés Espace végétal écologique (EVE). 414 km d'itinéraires de promenades et de randonnées sont aménagés sur le territoire départemental. 16 440 arbres ont été plantés en 10 ans, dont 80 km d'alignements d'arbres sur route départementale et 23 000 jeunes arbres forestiers dans les Espaces naturels sensibles (ENS). Il a aidé à la création de 27 jardins potagers pédagogiques dans les collèges depuis 2016. En outre, la gestion des sites départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Cette gestion différenciée et écologique est à l'origine d'ambiances paysagères variées telles que les prairies, les haies, les lisères forestières ou encore les zones humides.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Dépenses annuelles en fonctionnement 12 M€ et 12,5 M€ en investissement
- Recettes annuelles de la Taxe d'aménagement-ENS (TA-ENS) : environ 12 M€
- 2,2 M€ de subventions versées pour l'aménagement des itinéraires de promenades et randonnées depuis 2012
- 468 000 Alto-Séquanais à moins de 15 minutes à pied d'un ENS départemental (30 % de la population)

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Aménagement de l'étang des Hautes-Bornes dans le parc des Chanteraines

Labellisé EVE (Espace végétal écologique) et refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), sa restauration implique de forts enjeux écologiques et environnementaux. En 2020, plusieurs actions ont été engagées pendant le chantier pour permettre notamment le remplacement de la bâche d'étanchéité de l'étang de 1,6 ha.

Les poissons ont été récupérés avant les travaux pour un transfert vers d'autres étangs. Les roselières ont été supprimées pour que les grèbes Castagneux nidifient ailleurs sur l'étang des Tilliers. Des aménagements propices à la tranquillité de la faune ont été réalisés : récréation d'une île au cœur de l'étang ; enrochement d'une partie des berges avec reboisement naturel. Des gabions ont remplacé le mur longeant les berges.

La réalisation de pentes douces de certaines berges permet d'obtenir différents niveaux de plantation. Une partie des ouvrages en béton a été récupérée par concassage sur place et réutilisée au sein du parc. Les vases ont été réintroduites dans les berges de l'étang. Une esplanade en bois a été réalisée ainsi qu'un ponton de pêche avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Coût du projet : 3 M€

Durée des travaux : 17 mois



Etang des Hautes-Bornes ©CD92

### **Préservation de l'environnement lors de la restauration des cascades et des perrés du Grand Canal et de l'Octogone du domaine départemental de Sceaux**

Depuis 2016, des désordres importants sont apparus dans les cascades en raison des mouvements du sol argileux. Un important programme de travaux de restauration portant sur les 9 niveaux de cascades, les bassins du perron, le bassin rond de la Duchesse, les perrés du Grand Canal et le tour du bassin de l'Octogone a été engagé. Ces travaux prévoient de lourdes réfections de génie civil (maçonneries, parements, passerelle, ponton pour les barques) et de la machinerie hydraulique (pompes, canalisations...). L'opération porte aussi sur l'écrin végétal des cascades pour restituer l'ouvrage tel que réalisé par Léon Azéma dans les années 1930. Lors des travaux, une vigilance particulière a été portée sur le plan environnemental, de manière à ne créer aucune nuisance ou pollution au milieu aquatique et à la faune piscicole. Des dispositifs de franchissement pour les batraciens sont installés à l'intérieur des berges.

Coût du projet : 9,5 M€

Durée des travaux : 20 mois (achèvement juin 2021)



Le bassin de la Duchesse, les Cascades, l'Octogone et le grand Canal ©CD92- Olivier Ravoire



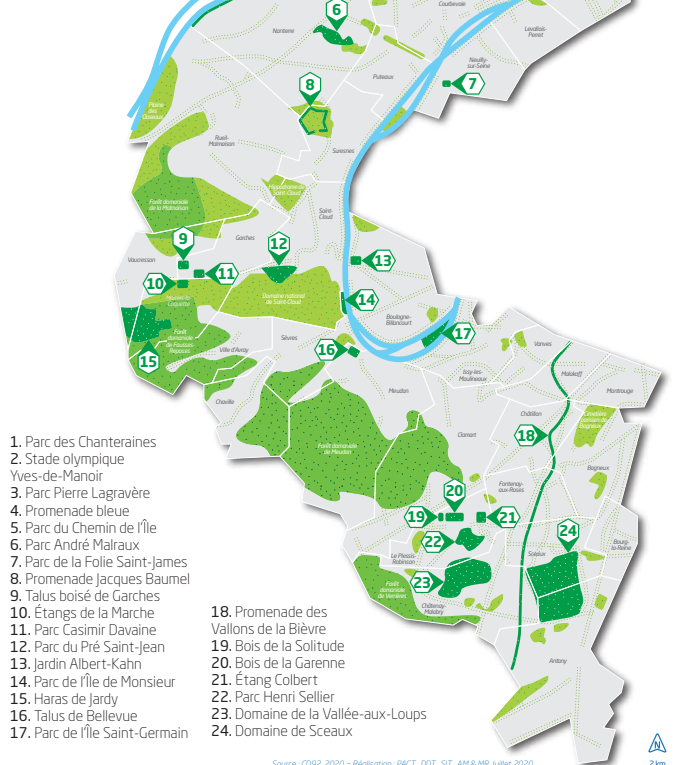
Les cascades ©CD92

### **Perspectives**

- Adopter la stratégie départementale des espaces de nature en 2021.
- Créer 5 km supplémentaires de liaisons vertes sur les promenades départementales.
- Acquérir, aménager et ouvrir au public 20 ha d'ENS supplémentaires.
- Rénover 60 ha d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique.
- Planter 19 000 arbres supplémentaires (15 000 dans les ENS, 3000 en alignements, 1000 dans les collèges).
- Installer 50 potagers supplémentaires dans les collèges des Hauts-de-Seine.
- Intégrer 16 randonnées du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) dans l'application randonnée.

## Parcs et jardins départementaux

- Parc ou jardin départemental
- Forêt domaniale
- Grand espace végétalisé
- ⋯ Arbres d'alignement



## Patrimoine arboré sous la responsabilité du Département



## FICHE N°2 : La politique de l'eau et de l'assainissement



### Contexte

Le Département a compétence pour exercer un service public d'assainissement. Il est propriétaire d'un important patrimoine d'assainissement constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales. Il met en œuvre sa politique de l'eau et de l'assainissement afin d'améliorer la qualité de la Seine, réduire les inondations, protéger et aménager les berges, entretenir les digues fluviales et protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues. Il possède environ 627 km de réseaux de dimensions variables, 15 stations de pompage servant à la régulation des réseaux et leur protection contre les crues de la Seine, d'une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que d'ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 56 500 m<sup>3</sup>. Le système d'assainissement départemental est majoritairement unitaire. La Direction de l'Eau est certifiée ISO 14001 (système de management environnemental) pour l'ensemble de son activité depuis 2003.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Volume d'effluents transportés : 133,5 M m<sup>3</sup>
- Patrimoine du réseau d'assainissement :
  - 627,5 km linéaire (en visitable et non visitable)
  - 8,8 km linéaire/an réhabilités en moyenne sur les 3 dernières années
  - Taux de renouvellement du linéaire de réseau sur les 3 dernières années : 1,42 % (Taux de renouvellement moyen national de 0,42 % par an)
- Gestion des eaux pluviales de voirie : 17 sites équipés de réservoirs gérés par le Département

### Chiffres-clefs de l'année 2020



\* La part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales est calculée par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes en 2020.

Nombre de contrôles de conformité des branchements de particuliers en secteur séparatif : 584

### Contrat territorial eau et climat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme (2019-2024), propose aux acteurs de l'eau de s'engager dans des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Cette contractualisation, permet de percevoir des subventions sur la base du plan d'actions validé au contrat.

Le Département s'est intégré dans cette dynamique en s'engageant dès octobre 2019 à signer la charte pour l'adaptation au changement climatique.

En juin 2020, le CTEC départemental a été approuvé avec son programme d'actions (mi-2020 -2024).

Il comprend :

- Des actions de réduction à la source des écoulements par temps de pluie des eaux pluviales (sans rejet au réseau) dans les projets de bâtiments, d'espaces verts, de voirie - sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics, aménageurs...
- Une campagne de mises en conformité des branchements (eaux usées / eaux pluviales) au réseau d'assainissement départemental dans le secteur séparatif du département (sud) dans l'objectif de limiter les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel (Seine ou Bièvre) ;
- Des actions visant à améliorer la séparativité des réseaux dans le sud du département avec le même objectif de limiter les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel ;
- Des actions visant à diminuer les déversements d'eaux usées dans la Seine en secteur unitaire ;
- Des actions de renaturation des berges le long de la Seine.



Gestion des eaux pluviales et mise en conformité des trois regards ©CD92

Coût du projet : 30 M€

Durée de l'opération : 4 ans (2020-2024)

### **Atteindre une qualité « eau de Baignade » de la Seine et de la Marne**

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les épreuves de triathlon et de nage libre se tiendront à Paris, laissant en héritage une baignade retrouvée et ouverte à tous dans la Seine et la Marne. Afin d'atteindre à cette échéance la qualité « eau de baignade », différents groupes de travail, auxquels le Département participe, ont été mis en place dès 2016.

En septembre 2020, le Comité de Pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » s'est réuni et a fait le point sur :

- la mise en conformité des mauvais branchements en zone séparative (eaux pluviales dans eaux usées ou inversement) ;
- le développement d'une stratégie collective de communication / animation ;
- l'amélioration du suivi de la qualité de l'eau.

Le Comité de Suivi (COSUI) Baignade en Seine s'est réuni en novembre 2020. Les différents sous-groupes (mauvais branchements, eaux pluviales, « parapluie », site « branchement », amélioration de la connaissance) ont poursuivi leurs travaux sur 2020. Les actions menées dans le cadre du CTEC ont un impact direct sur la baignabilité de la Seine.



Berge de Rueil-Malmaison ©CD92

### **Automatisation des déversoirs d'orage du bassin versant de Courbevoie**

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement, le Département s'est engagé dans une politique de réduction des rejets vers le milieu naturel, notamment grâce à l'automatisation de déversoirs d'orage (DO), dont la fonction principale est de renvoyer les trop-pleins d'effluents unitaires dans la Seine en cas de fortes pluies. Les travaux, qui ont commencé en 2020, consistent à remplacer les ouvrages à seuils fixes par des seuils asservis, dont le niveau s'ajuste automatiquement selon les niveaux d'eau dans le collecteur de quai et dans la Seine.

Quatre déversoirs à Puteaux et à Asnières-sur-Seine seront automatisés et 3 autres à Courbevoie seront reconfigurés. Ces DO équipent le collecteur de quai du bassin versant de Courbevoie, situé sous la RD7.

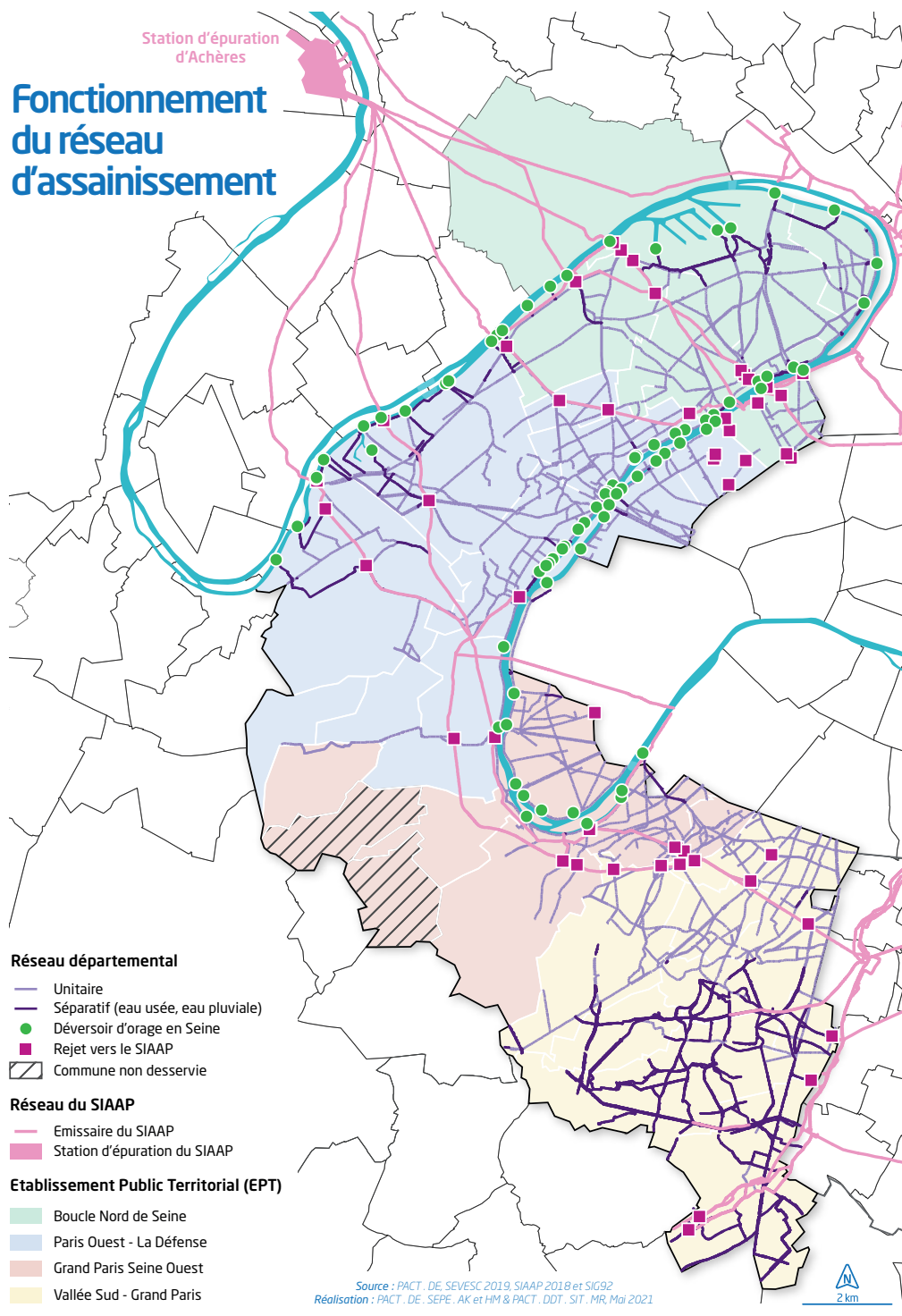
Les volumes annuels déversés seraient ainsi réduits d'environ 40 % sans compromettre le niveau actuel de protection contre les risques de débordement. Ces travaux permettront également de faciliter l'exploitation du collecteur de quai en fonctionnement dégradé (temps de crue, chômage des stations

de pompage de Courbevoie ou de Clichy et chômage des émissaires du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)).

Coût du projet : 11,9M€

### Perspectives

- Poursuivre le renouvellement systématique du patrimoine d'assainissement (réhabilitation des réseaux) et en améliorer le fonctionnement (optimisation de la gestion des flux) afin de protéger le milieu naturel et la ressource en eau.
- Atteindre 40 % de surfaces aménagées déconnectées ou traitées en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, par rapport à la surface totale aménagée dans l'année.
- Créer un bassin circulaire enterré d'environ 4950 m<sup>3</sup> dans le secteur sud d'Antony, le long de la RD920, pour la gestion des eaux de pluies (orages) notamment en cas d'inondations pour un budget d'environ 11 M€.



## FICHE N°3 : Rendre la Seine aux habitants



### Contexte

Le schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges a pour principal objectif de rendre la Seine aux habitants et de réaliser une promenade de 39 km le long de la Seine, dite « promenade bleue ». Les berges font l'objet d'usages multiples qu'il convient de faire coexister au mieux avec l'environnement naturel. Rendre la berge accessible au public doit donc se faire en toute sécurité tout en préservant ou redonnant le caractère naturel souhaitable pour une berge de fleuve.

Les aménagements sont souvent couplés aux réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage et une nouvelle appropriation de l'espace selon les usages (piétons, cycles). Il s'agit de recréer des espaces paysagers de promenade et de détente et, d'une façon générale, d'ouvrir la ville vers le fleuve tant du point de vue du paysage que des usages.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi de la bonne mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine
- Nombre de linéaire de berges aménagées à la promenade ou à l'étude

### Chiffres-clefs de l'année 2020

L'aménagement des berges à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret (RD1) : 1,2 km de voies sur berges réaménagées en boulevard urbain, et 1 promenade créée en bordure du fleuve - fin des travaux le premier trimestre 2021.

### Partager les espaces de la RD1 à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret

Les travaux des quais de Clichy et Charles Pasqua (1,2 km) ont démarré en avril 2018 sur les communes de Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret et se terminent début 2021. Les objectifs visés sont :

- Sécuriser les traversées piétonnes de la RD1 vers les berges de Seine, notamment aux abords du pont d'Asnières ;
- Fluidifier le trafic en assurant une continuité directe sur les quais dans l'axe nord-sud avec la création du passage souterrain ;
- Offrir aux piétons un accès privilégié aux berges de Seine dans un environnement paysager de qualité, comprenant des espaces de détente au bord du fleuve ;
- Créer une continuité dans les itinéraires doux (pistes cyclables et piétons) le long de la RD1.

Coût du projet : 21,2 M€

Durée de l'opération : 3 ans



RD1 Clichy ©Sense/C.Badet

## Perspectives

- Requalification des berges et des quais de Seine sur 3,3 km le long de la RD7 Suresnes - Saint-Cloud : travaux programmés à partir de 2023 pour 3 ans.
- Projet d'aménagement de la voirie et des berges du quai Georges Gorse et du quai de Stalingrad le long de la RD1 à Boulogne-Billancourt sur 1,3 km entre le pont Renault et le pont de Billancourt et avec la création d'une promenade verte le long de la Seine : début des travaux en 2024 pour 2,5 ans.
- Aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy pour ouvrir la ville sur le fleuve, pérenniser et valoriser les berges et leurs accès par la création d'une promenade continue. Le projet permettra également de créer des zones humides et des frayères. Le montant prévisionnel de l'opération est de 22 M€, la ville participant à hauteur de 22 %.
- Déconstruction de l'estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, renaturation et stabilisation de la berge. La promenade piétonne, qui permet de relier le site Vallons de Seine au parc des Chanteraines, sera reprise, offrant des accès à l'eau (belvédères, promontoires). L'opération a été validée pour un montant prévisionnel de 16 M€.
- Poursuite de l'aménagement des berges de Seine en amont du pont de Courbevoie par la réalisation d'un projet qui s'étend du pont de Courbevoie au parc de Bécon. Le montant prévisionnel de l'aménagement est de 10 M€, la ville participant à hauteur de 30 %.
- Autres projets : aménagement local de la promenade bleue au-dessus de la station Rueil 2000, réflexion sur la création d'escaliers sur l'île Seguin en lien avec le projet d'implantation d'une œuvre monumentale à la pointe aval de l'île, études sur le périmètre d'aménagement de la pointe amont de l'île Saint Germain afin de valoriser cet espace.
- Mise à jour du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges.



## FICHE N°4 : La lutte contre les nuisances environnementales urbaines



### Contexte

Dans un territoire fortement urbanisé et concerné par la pollution de l'air et les nuisances sonores, le Département contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par sa politique d'aménagement du territoire. Il favorise le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'aménagements cyclables sur voiries départementales, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces de nature et forestiers.

D'autre part, le Département est partie prenante dans les plans structurants portés par la Région tels que le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) approuvé en 2018 pour la période 2018-2025 ou la Feuille de route pour la qualité de l'air (FRQA) d'Ile-de-France qui vient compléter le PPA. Il transmet régulièrement des mises à jour sur les actions qu'il met en œuvre et qui répondent aux enjeux régionaux.

Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Alto-Séquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral de 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/environnement/lamelioration-de-la-qualite-de-lair>. En 2020, la baisse des niveaux de pollution chronique se poursuit, à l'exception de l'ozone qui continue d'augmenter. Cette baisse est due à l'évolution tendancielle et à l'impact des restrictions d'activités et notamment du trafic routier dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus. En petite couronne, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> (principal polluant lié au trafic) ont diminué d'environ 20 % dont 10 % sont attribuables à la baisse des émissions liées à la crise sanitaire et 10 % aux évolutions tendancielle et à l'influence des conditions météorologiques. L'impact de la réduction des activités sur les concentrations moyennes particules fines (PM<sub>10</sub>) n'est pas significatif.

Parmi les atteintes à la qualité de vie, le bruit est également un facteur de risque environnemental majeur et apparaît comme la seconde cause de morbidité après la pollution atmosphérique. En tant qu'autorité gestionnaire d'infrastructures de transport, le Département doit élaborer son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il s'agit d'un plan quinquennal établi sur la base des cartes de bruit stratégiques élaborées par l'Etat. Le premier PPBE départemental regroupant les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> échéances réglementaires a été approuvé en 2017 pour la période quinquennale 2017-2021. Il est consultable sur le site internet : [www.hauts-de-seine.fr/ppbe](http://www.hauts-de-seine.fr/ppbe).

Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes. En 2020, l'élaboration du PPBE de 3<sup>e</sup> échéance a été engagée. A partir de ce diagnostic, le Département œuvre à améliorer l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières en procédant notamment à des opérations de pose d'enrobés phoniques peu bruyants. Le Département classe et préserve tous ses parcs et jardins départementaux au titre des zones calmes.

Enfin, dans un contexte de lutte contre le changement climatique, le Département réalise tous les 3 ans depuis 2010 son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour réduire son empreinte carbone par le biais de son plan d'actions.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département tous les 3 ans
- Réalisation d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département tous les 5 ans
- Mise à jour de la feuille de route pour la qualité de l'air dans le cadre de PPA tous les ans

## Chiffres clés de l'année 2020

Amélioration de l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières : 1 opération de pose d'enrobés phoniques sur 1,2 km de la RD1 à Clichy x 4 voies en béton bitumeux mince (BBM, type C).

## Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2019

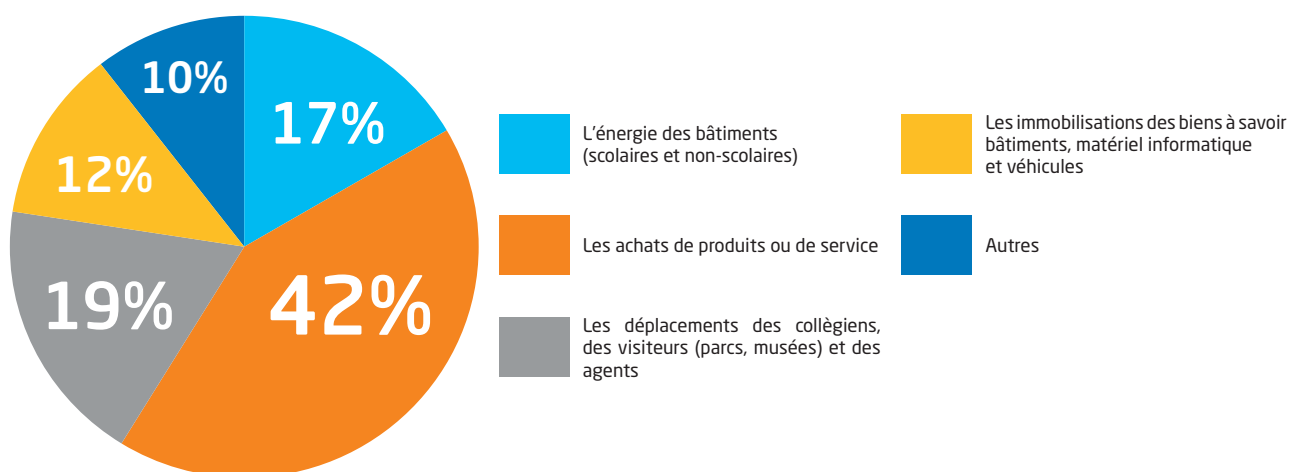
En 2020, le Département a établi son bilan GES sur l'exercice 2019. Il s'agit du 4<sup>e</sup> bilan réglementaire. Ce bilan a pour objectif d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Il prend en compte, a minima, les émissions directes et indirectes liées à l'énergie (scopes 1 et 2).

Ce bilan a étendu son périmètre d'étude qui prend en compte d'autres émissions indirectes (scope 3) telles que celles liées aux achats, aux déchets produits ou encore aux déplacements des usagers et des agents.

Les émissions globales s'élèvent à 115 000 tonnes équivalent carbone (tCO<sub>2</sub>e). Les émissions liées au scope 3 sont majoritaires (86 %). Les achats de produits et de services représentent près de 50 % de ce bilan. Par rapport au précédent bilan et à isopérimètre, les émissions de GES ont été réduites de 28 %.

En 2021, le Département entreprend l'élaboration d'un plan d'actions pragmatique. Le BEGES 2019 sera alors proposé au vote en 2021, accompagné de son plan d'actions.

## Répartition des émissions de gaz à effet de serre par postes



## Perspectives

- Approbation du PPBE de 3<sup>e</sup> échéance en 2021 pour la période 2021-2026.
- Approbation du BEGES 2019 et de son plan d'action en 2021.
- PPBE de 4<sup>e</sup> échéance programmé en 2024.
- Mise à jour du BEGES programmée en 2023 sur les données de l'année 2022.

## FICHE N°5 : Une politique encourageant des aménagements communaux résilients et durables



### Contexte

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel de 3 ans. Il prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville régissant les modalités d'attribution de subventions. Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

L'amélioration de la performance énergétique reste une priorité pour les communes dans l'ensemble des opérations subventionnées dans les contrats de développement.

De plus, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont lancé en 2019 une nouvelle stratégie d'innovation urbaine qui vise à encourager et à faciliter les projets urbains novateurs, et favoriser les échanges entre professionnels sur les enjeux et défis à venir (qualité et densité urbaine, territoire résilient, éco-construction, etc.).

### Indicateurs de la politique sectorielle

- 70 % des opérations intégrées dans les contrats de développement Département-Ville (soit 199 sur 283) comportent des critères de développement durable
- Dépenses annuelles en investissement 29,6 M€ et 24,1 M€ en fonctionnement
- Depuis le lancement du dispositif en 2013, le Département s'est engagé sur un montant total de 507,8 M€ (dont 318,6 M€ en investissement et 189,2 M€ en fonctionnement)

### Chiffres-clefs de l'année 2020 :

- 5 nouveaux contrats conclus et 3 avenants, soit 23 opérations d'investissement supplémentaires.
- Augmentation sensible d'opérations orientées vers de l'urbanisme durable.



## **Contrats de développement en soutien de projets durables**

Parmi les contrats votés en 2020, les opérations suivantes sont identifiées comme remarquables sur le plan du développement durable :

- La création du groupe scolaire et de la crèche du quartier Jean Zay à Antony dont l'objectif est la livraison d'un bâtiment avec l'objectif BEPOS (Bâtiment à énergie positive) sans certification ;
- La création d'un campus de l'enfance dans l'écoquartier la faïencerie (phase1) à Bourg-la-Reine pour lequel les démarches de certification EcoQuartier, BiodiverCity, EnergieCarbone et Intérieur sont envisagées.

## **Valorisation des projets urbains innovants**

Depuis 2019, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent en place une stratégie d'innovation urbaine pour faire émerger des projets innovants répondant à de nombreux défis (sociaux, économiques, environnementaux) et positionner l'Ouest francilien comme territoire leader de la ville de demain.



Malgré le contexte sanitaire, plusieurs volets de cette stratégie ont été mis en œuvre, notamment via l'organisation de 3 ateliers de l'innovation urbaine avec la participation des communes, du CAUE 92, de l'Institut Paris Région et d'autres experts. Le premier carnet de l'innovation urbaine a été publié et la seconde édition du prix de l'innovation urbaine, valorisant les projets urbains innovants, a récompensé 7 collectivités de l'Ouest francilien dont Châtenay-Malabry, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Neuilly-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine :

- Le nouveau complexe scolaire « La Vallée » à Châtenay-Malabry sera non seulement un équipement structurant au bénéfice des futurs habitants, mais aussi innovant grâce à une architecture bioclimatique et des constructions bas carbone.
- Situé dans la ZAC Léon Blum, le projet « La Serre » à Issy-les-Moulineaux se compose de logements et commerces insérés dans une serre ouverte intégrant plus de 3 000 m<sup>2</sup> de terrasses et jardins, particulièrement performante d'un point de vue environnemental.
- Le projet des « Allées de Neuilly » ambitionne de créer un boulevard urbain comprenant 20 000 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées, des traversées piétonnes ainsi que des cheminements dédiés aux mobilités douces.
- Situé au sein de l'éco-quartier de la Pointe de Trivaux à Meudon, « La Ruche » est un complexe de 2 200 m<sup>2</sup> d'équipements publics orientés vers l'enfance, la pédagogie et le jeu ouvert à tous les Meudonnais. Il est organisé autour d'un cœur d'îlot ouvert protégé et enveloppé dans un écrin végétal.

## **Perspectives**

- Application dès 2021 de nouvelles mesures votées en décembre 2020 relatives aux contrats de développement avec notamment le principe de la valorisation des opérations exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Les opérations définies comme favorables ou très favorables en la matière bénéficieront d'une majoration de subvention.



# PARTIE 2

## POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département définit et met en œuvre sa politique d'action sociale départementale dans les domaines de la santé. Il intervient à différents niveaux, pour ses concitoyens de tout âge, pour les artisans/commerçants, pour ses agents et à l'international.

En particulier, face à des nouveaux enjeux sociétaux, institutionnels et financiers, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont été soucieux de définir une stratégie partagée afin de mutualiser leurs actions et ressources.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines représentent 3 millions d'habitants. Les deux territoires ont bénéficié d'une croissance démographique de 1,7 % sur les cinq dernières années. Les perspectives démographiques à l'horizon de 2030 envisagent une hausse de 7 % de la population. Les moins de 20 ans augmenteraient de 1,8 % pour atteindre 800 000 jeunes en 2030. Parallèlement le vieillissement de la population se poursuivra : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8 % et atteindraient 600 000 habitants en 2030. Ainsi, en 2018, les deux Départements ont adopté leur schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-social (SIOMS) Yvelines/Hauts-de-Seine sur la période quinquennale 2018-2022. Ce schéma ambitionne de mieux répondre aux besoins des Alto-Séquanais et des Yvelinois dans un contexte de transformations fortes de notre société. Il apporte des réponses concrètes et de proximité, à nos concitoyens dans les domaines de l'enfance-jeunesse, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ses orientations se déclinent en 4 axes sectoriels :

1. Prévention et promotion de la santé,
2. Prévention et protection enfance-jeunesse,
3. Insertion et inclusion socio-professionnelle,
4. Prévention et soutien à l'Autonomie.

Par ailleurs le Département met un point d'orgue à soutenir les vecteurs d'éducation auprès de la jeunesse et à faciliter l'accès de tous les Alto-Séquanais à la culture et au sport, source de bien être et de rapprochement social.



## FICHE N°6 : L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux



### Contexte

Le schéma interdépartemental SIOMS met l'usager au cœur des politiques sociales afin d'innover et de rénover les pratiques d'accompagnement, de simplifier les démarches et faciliter l'accès aux droits, à travers notamment l'accompagnement numérique et une offre de services modernisée et agile.

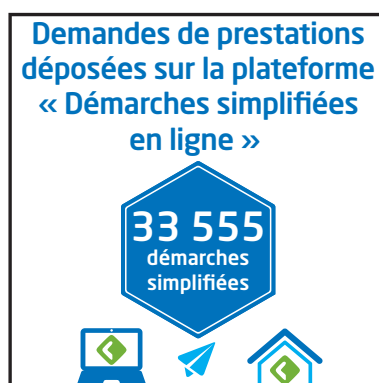
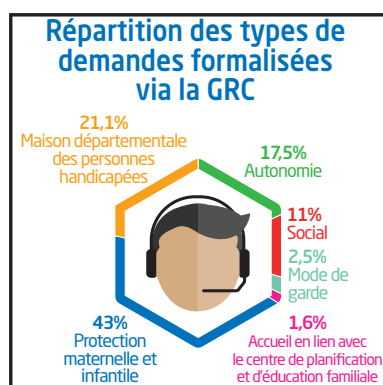
Un portail unique 78-92 a été déployé, <https://www.78-92.fr/>. Il recense l'ensemble des aides et des services couverts par les compétences départementales. Il permet d'améliorer le service rendu aux usagers en simplifiant notamment les démarches.

Egalement, la démarche Gestion relation citoyen (GRC) initiée en 2018 vise à rapprocher l'administration de ses usagers en facilitant les échanges entre citoyens et services et en améliorant le traitement et le suivi des demandes adressées au Département, quel que soit le canal employé : courrier, téléphone, présentation à l'accueil ou démarches et formulaires en ligne. De nombreux outils ont ainsi été déployés.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Les dépenses annuelles en fonctionnement du Pôle Solidarités
- Les dépenses annuelles d'investissement du Pôle Solidarités

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Inclusion numérique : tous concernés !

Depuis janvier 2020, 700 agents du Pôle Solidarités se sont vus proposer une formation sur mesure pour leur permettre d'accompagner certains usagers éloignés du numérique dans leurs démarches en ligne.

Parallèlement, des espaces numériques équipent progressivement les Pôles sociaux départementaux et des personnels dédiés, les Gestionnaires de l'offre de service (GOS), ont été formés pour accompagner les usagers dans l'accès à leurs droits sociaux, dans le cadre du cursus proposé par l'Académie de l'Accueil créée par le Département.

En février 2020, le Département a organisé un évènement « Question de Famille » sur la thématique : Fracture numérique Tous concernés ! 10 000 personnes ont suivi les échanges avec les experts. La campagne a atteint 10 millions de vues sur les réseaux (YouTube et Facebook).





## **Maintien de l'accès à la scolarité et des contacts familiaux pendant la crise sanitaire**

Pendant la crise sanitaire, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont renforcé leur politique d'inclusion numérique en mettant à disposition, via leur opérateur Seine et Yvelines Numérique :

- 150 tablettes pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité,
- 400 tablettes aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour permettre aux personnes accueillies de garder le contact avec leur famille et leurs proches, dans des conditions de sécurité sanitaires respectées, et accéder à des activités ludiques.



Remise des tablettes aux EHPAD et aux enfants ©CD92



## **Maintien de l'accès aux soins et aux prestations pendant la crise sanitaire**

En avril 2020, pendant la crise sanitaire, le Département a déployé un programme de télésanté en matière d'accès aux soins liés à la protection maternelle et infantile (PMI). Tous les professionnels de PMI peuvent désormais proposer aux usagers des téléconsultations, pour les actes suivants : consultations de suivi de grossesse de sage-femme ne nécessitant pas d'examen gynécologique, entretiens prénataux précoces, les suivis et conseils en sortie de maternité, les entretiens par un conseiller conjugal et familial, les entretiens réalisés par le Centre de planification et d'éducation familiale ne nécessitant pas d'acte technique et les consultations en psychologie pour un soutien et une écoute auprès des familles ou personnes isolées.

Parallèlement, le Département a renforcé son offre de démarche en ligne via la plateforme « Démarches simplifiées en ligne » afin de garantir la continuité de l'accès aux prestations telles que : l'allocation BBdom Hauts-de-Seine, l'allocation personnalisée d'Autonomie à domicile, l'allocation personnalisée d'Autonomie en établissement, le Fonds de Solidarité Logement pour un accès ou un maintien dans le logement, un titre de Transport Améthyste, une demande d'orientation ou de prestation auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), une demande d'avis d'opportunité technique pour la création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).



## **Projet Horizon : la réalité virtuelle en EHPAD pour rompre l'isolement**

Pendant la période de confinement, l'isolement des personnes âgées résidant en EHPAD a été particulièrement problématique, soulevant la question de ses conséquences sur leur état de santé. En juin 2020, le Département a proposé un dispositif expérimental d'évasion, le projet « Horizon ». Trois EHPAD se sont portés volontaires (Levallois-Perret, Issy-les-Moulineaux, Asnières-sur-Seine) pour expérimenter ce dispositif et ont ainsi reçu un équipement clé en main comprenant, entre autres, des casques de réalité virtuelle et un premier panel de contenus d'évasion de grande qualité sur des thématiques variées : patrimoine, sciences, nature, histoire, musique, arts ... Le premier bilan de cette expérimentation révèle un enthousiasme unanime de la part des résidents et du personnel soignant.

## **Nouveaux pôles sociaux départementaux : l'amélioration continue de l'accueil des usagers**

La réorganisation de l'implantation territoriale des pôles sociaux départementaux s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des Alto-Séquanais en agissant sur deux leviers.

Le premier est fonctionnel, puisque les usagers sont désormais reçus dans des pôles modernisés, concentrant l'intégralité des services dispensés par le Département et selon des plages horaires adaptées à leurs besoins.

Le second est patrimonial puisque, dans une démarche aujourd'hui généralisée, le Département s'attache à l'acquisition (ou à la réhabilitation) de bâtiments plus vertueux, recherchant, lors des acquisitions réalisées, les niveaux de certification les plus adaptés.

### **Perspectives**

- Déploiement des Pôles sociaux départementaux : en 2023, le 4<sup>e</sup> Pôle social verra le jour à Antony.
- Ouverture en octobre 2021, sur le site de Bécheville (78 Les Mureaux), du futur Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental pour les personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme.
- Déploiement des espaces numériques au sein des pôles sociaux : en 2021, 6 sites d'action sociale départementale vont être équipés d'un espace numérique.
- Poursuite de la formation des professionnels de l'accueil (Académie de l'Accueil) notamment des GOS.
- Extension du dispositif de réalité virtuelle aux 106 EHPAD et aux 44 résidences autonomie du département.



## FICHE N°7 : La prévention santé en direction des enfants de moins de 6 ans



### Contexte

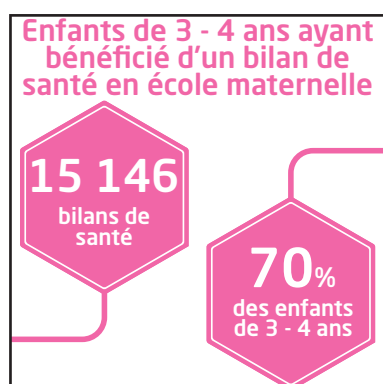
Le Département assure des actions de prévention et de promotion de la santé et de prévention et protection Enfance-Jeunesse. Dans le domaine de la petite enfance, le Département a aussi comme mission de délivrer l'agrément des assistantes maternelles et celui nécessaire à l'adoption d'un enfant.

Le service interdépartemental des agréments et des adoptions (SIAA) a particulièrement développé le travail de préparation des candidats à l'adoption d'un enfant pupille de l'État. Celui-ci est axé notamment sur l'évolution du profil des enfants admis pupilles de l'État, en lien avec le travail des services de l'Aide sociale à l'enfance sur le repérage des situations de délaissement parental qui conduit à davantage de jugements actant ce délaissement.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Part des moins de 6 ans dans la population du département : 7,9 %
- Dépenses annuelles en fonctionnement en 2020 : 24,6 M€ (parcours Petite Enfance)

### Chiffres-clefs de l'année 2020



- Nombre de mallettes de dépistage BSEM : 41
- 108 demandes d'agréments par des Alto-Séquanais en vue d'adoption
- 70 agréments alto-séquanais délivrés
- 386 titulaires alto-séquanais d'un agrément valide au 31 décembre 2020
- 8 naissances dans le secret (dans le 92)
- 18 enfants accueillis chez des parents alto-séquanais

### Lancement de la campagne des bilans de santé en écoles maternelles

Le Département, en partenariat avec l'Éducation nationale, a lancé la campagne 2019/2020 des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles maternelles du département (BSEM). L'objectif est de veiller au développement de l'enfant en repérant le plus tôt possible d'éventuels besoins de soins et d'en assurer la mise en œuvre en lien avec les parents et les professionnels de santé (libéraux et/ou hospitaliers).

Près de 70 % des enfants scolarisés ont bénéficié du bilan de santé en 2019-2020 (contre 55 % en 2018-2019).

Le bilan de santé prévoit un dépistage de différents troubles de santé (visuels, auditifs, des troubles du langage, des troubles du comportement ainsi qu'une évaluation des mensurations (IMC), de la santé dentaire et vaccinale). Les enfants sont orientés vers un professionnel de santé pour une prise en charge médicale et/ou vaccinale appropiée.

En petite section de maternelle, un dépistage visuel est réalisé : en 2020, 2 217 enfants en ont bénéficié.

Durée de l'opération : de septembre 2019 à juillet 2020



©CD92/Julia Brechler

| Troubles de santé dépistés             | Pourcentage des enfants orientés vers un professionnel de santé pour une prise en charge médicale appropriée |
|--|--|
| Visuels                                | 23 %   |
| Auditifs                               | 6 %  |
| Troubles du langage IMC et vaccination | Près de 5 %  |
| Troubles de développement psychomoteur | Un peu plus de 2 %   |

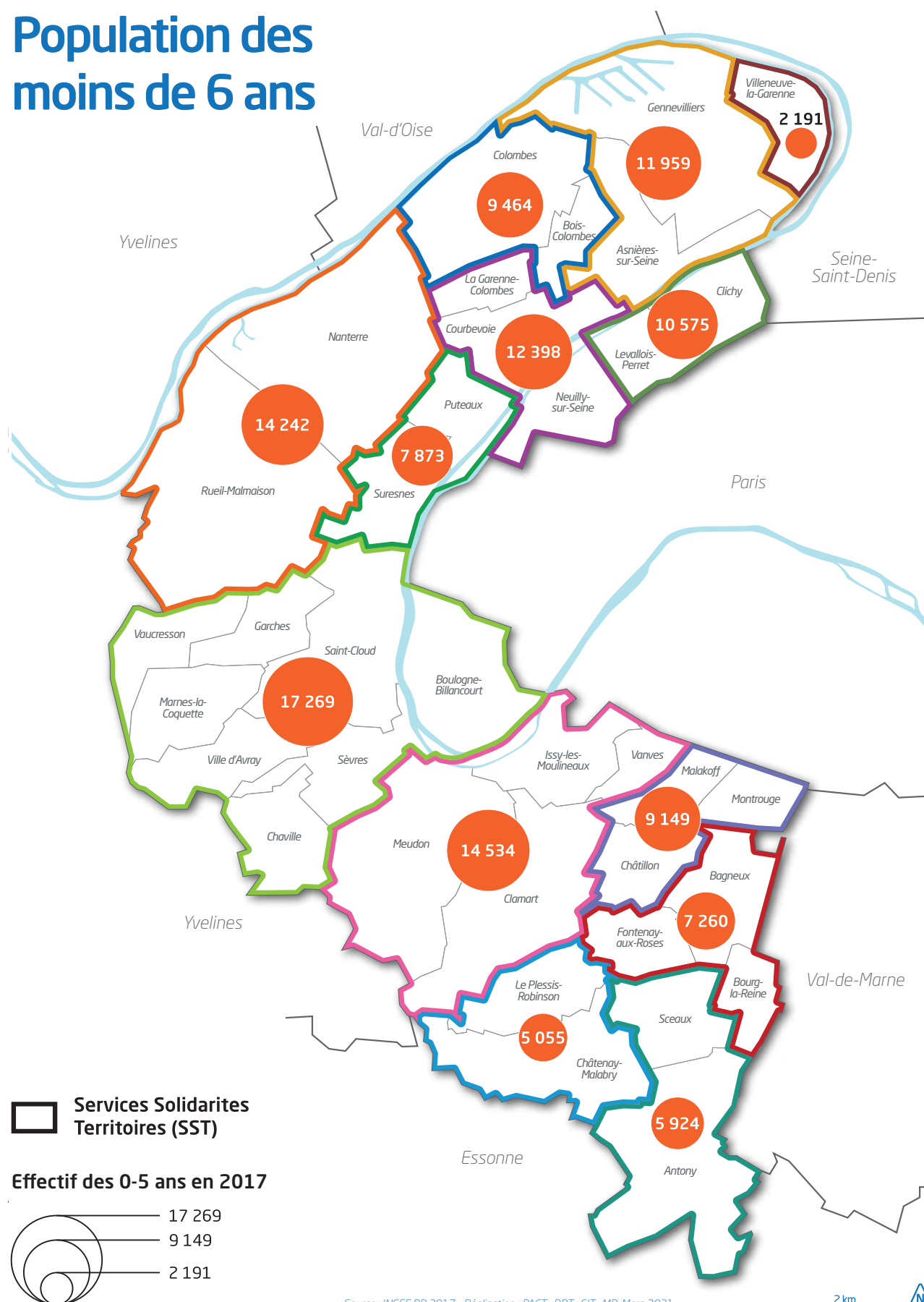


Plaquette de présentation : Bilan départemental de santé en école maternelle

## Perspectives

- Réaliser 100 % des dépistages visuels, auditifs, troubles du langage, troubles du comportement, IMC et retard vaccinal chez les enfants âgés de 3-4 ans scolarisés.
- Améliorer la coordination avec les différents médecins pour s'assurer que les soins appropriés ont été mis en œuvre.
- Poursuivre la préparation des candidats à l'adoption d'un enfant pupille de l'État.
- Renforcer la réalisation de bilans « nouveau projet de vie » pour les enfants entrant dans le statut de Pupille.

# Population des moins de 6 ans



## FICHE N°8 : La prévention et l'insertion en direction des jeunes



### Contexte

Un des grands objectifs du schéma est de développer une approche préventive et d'augmenter les capacités individuelles et les démarches « d'empowerment » ou de participation des personnes à accompagner, en les aidant à mobiliser les ressources de leur environnement afin d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réalisation de leur parcours de vie et, à leur permettre de rebondir.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- 18,1 % de 11-25 ans dans la population départementale
- SIOSMS 78/92, 2018-2022 : indicateurs de résultats
- Plus de 60 services et institutions associés
- Plus de 250 professionnels impliqués

### Chiffres-clefs de l'année 2020



Nombre de jeunes 11-25 ans concernés par les actions de prévention et d'insertion : plus de 2 500 jeunes impactés

### **Veille Active Jeunes 11-25 ans : un dispositif innovant dédié aux jeunes alto-séquanais**

Veille Active Jeunes 11-25 ans est un mode d'intervention départemental créé en mars 2020. Il a pour but de prévenir l'isolement des jeunes et les ruptures familiales, de scolarité, d'insertion en allant à leur rencontre dans les quartiers, dans les foyers de jeunes travailleurs et le CROUS. Plus d'une quarantaine d'acteurs sont inscrits dans ce maillage partenarial.

Ce dispositif a été déployé sur l'ensemble du territoire à travers différentes actions collectives. C'est ainsi que :

- Plus de 2 500 jeunes âgés de 11 à 25 ans ont eu un contact avec l'équipe de la Veille active jeunes 11-25 ans.
- 8 500 jeunes ont eu un accueil individualisé et ont pu bénéficier d'une activité collective de la mobilisation des ressources et des expertises du territoire, en coordination avec les partenaires : recherche d'hébergement, aide alimentaire, médiation culturelle, aide psychologique, financement de formation, d'équipement, médiation culturelle, accompagnement parental.

La Veille assure un maillage autour du jeune à partir d'une difficulté, dans une dynamique collective et territoriale qui lui permet d'avoir une ouverture et des perspectives différentes.



Une newsletter régulière, une page Facebook et un compte Instagram intitulés « Kess Kis Pass » ont été créés. Communiquées par les partenaires du dispositif, les informations diffusées sont ciblées en direction des jeunes : l'alimentation, la mise à l'abri, la scolarité - formation, l'emploi, la santé.



## **Plan vacances été jeunes**

En période de crise sanitaire, le Plan « vacances été jeunes » a permis à des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants, des jeunes actifs d'avoir une activité ou de bénéficier d'un séjour dans le respect des consignes sanitaires. A travers la diversité des activités sportives et culturelles (tir à l'arc, opéra, chant lyrique, ballet) et des séjours (séjours solidaires, chantiers solidaires, séjours à la mer), les jeunes très demandeurs ont découvert les richesses culturelles et patrimoniales du territoire des Hauts-de-Seine, de la France et de nouvelles activités. Cela a eu un effet positif sur leur bien-être, leur santé et sur la solidarité intergénérationnelle.

## **Forum santé en direction des jeunes**

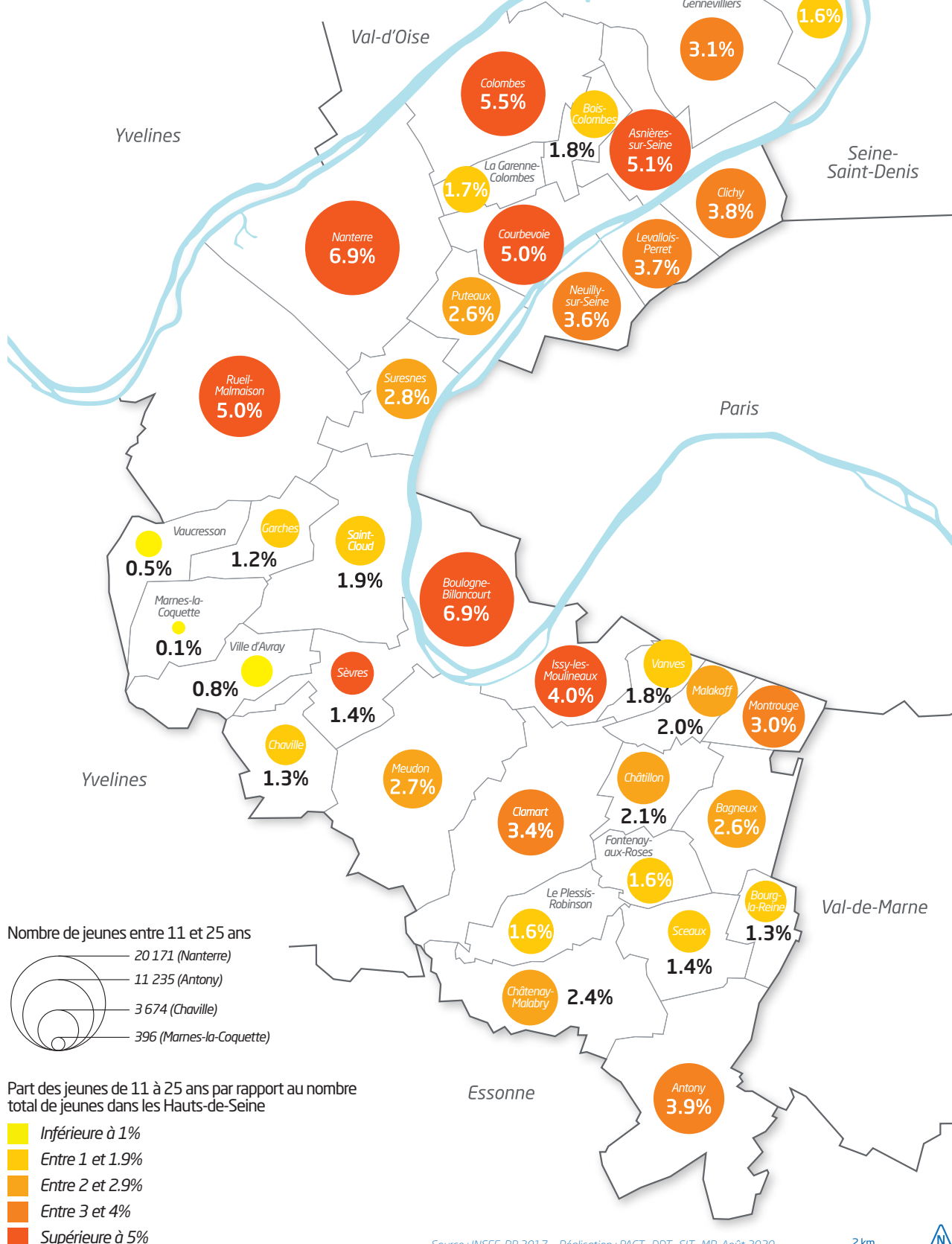
Le forum santé est organisé à destination des jeunes et plus particulièrement des étudiants. Il comprend une distribution alimentaire, un accès aux droits, à divers dépistages et à des orientations vers des soins. Il permet aussi de distribuer des kits de prévention :

- Distribution de 10 000 repas et de 3 000 colis alimentaires ;
- Distribution de 13 000 préservatifs et de 400 autotests.

## **Perspectives**

- Déploiement en 2021, du dispositif « Veille Active Jeunes 11-25 ans » sur l'ensemble du territoire départemental dans sa dimension individuelle et collective.

# Répartition des jeunes de 11 à 25 ans



Source : INSEE, RP 2017 - Réalisation : PACT, DDT, SIT, MR, Août 2020

2 km



## FICHE N°9 : L'amélioration de l'accès au logement



### Contexte

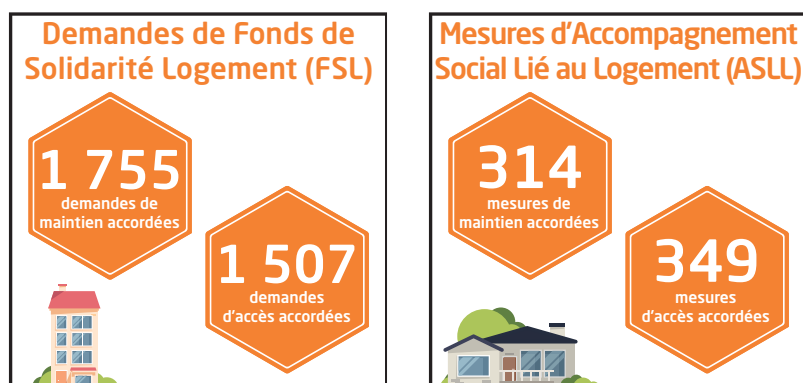
Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif d'aide à destination des ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement. Constatant, à l'instar d'autres Départements, le non recours au FSL, le Département a mené une étude en partenariat avec l'Université de Nanterre. Les résultats de cette étude ont permis d'adapter le dispositif FSL afin de le rendre plus accessible aux personnes ou familles fragilisées dans leur parcours résidentiel et de prévenir les expulsions locatives.

En septembre 2020, le Département a adopté le nouveau règlement du dispositif FSL qui s'adresse désormais à une population plus large (notamment les jeunes) et avec l'application de critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter aux usagers un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace sur le maintien dans le logement.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Les dépenses annuelles en fonctionnement : 6 M€ (2020)
- Nombre de demandes d'aides au logement déposées
- Nombre de demandes d'aides au logement accordées

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Accès simplifié au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Afin de simplifier les démarches, deux catégories d'aides sont distinguées, avec 2 formulaires dédiés, accessibles notamment via la plateforme « Mes démarches simplifiées.fr » : un FSL « Accès logement Hauts-de-Seine » et un FSL « Maintien logement ». 337 demandes de FSL « Maintien logement » et 296 demandes de FSL « Accès logement » ont été déposées par ce canal au 4<sup>e</sup> trimestre 2020.

Les aides à l'accès au logement permettent de :

- prendre en charge une partie des frais d'accès à un nouveau logement (1<sup>er</sup> loyer, mobiliers, les frais d'agence, de déménagement, d'assurance habitation ...);
- favoriser l'attribution d'un logement en offrant une garantie de principe aux impayés de loyer et/ou en proposant l'inscription sur le fichier des relogements prioritaires du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPD géré par l'Etat), des personnes et familles qui cumulent des difficultés financières et sociales.

Les aides financières au maintien dans le logement sont destinées à prévenir les expulsions locatives et assurer le maintien dans le logement en finançant tout ou partie des frais liés :

- à une dette de loyer et/ou à une régularisation de charges ;
- à la mise en jeu de la garantie aux impayés de loyer accordée par le FSL ;
- à la fourniture de fluides (énergie, eau), de prestation de téléphonie en prévention des coupures ;
- aux charges collectives ou au remboursement d'emprunt des propriétaires occupants.

*Coût du projet : 3,3 M€*

*Durée de l'opération : toute l'année*

### **Renforcement des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)**

Pour favoriser le parcours résidentiel des Alto-Séquanais éprouvant des difficultés particulières en raison, notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et autonome, ou pour s'y maintenir, le Département a renforcé son dispositif partenarial d'accompagnement social lié au logement ASLL avec :

- 12 communes : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, Levallois-Perret, Malakoff, Meudon, Nanterre, Rueil-Malmaison, Sèvres et Villeneuve-la-Garenne ;
- 5 partenaires associatifs et organismes de droit privé : ACS 92, Inser'Toit, Habitat et Humanisme Ile-de-France et SNL 92.

En 2020, ce partenariat a permis d'assurer une bonne couverture du besoin d'accompagnement social liée au logement avec une offre de 250 logements regroupant 982 places en logement d'insertion. Parallèlement, 465 mesures d'accompagnement social liées au logement ont permis aux Alto-Séquanais, les plus fragiles, de se maintenir à leur domicile.

*Coût du projet : 2,7 M€*

*Durée de l'opération : toute l'année*

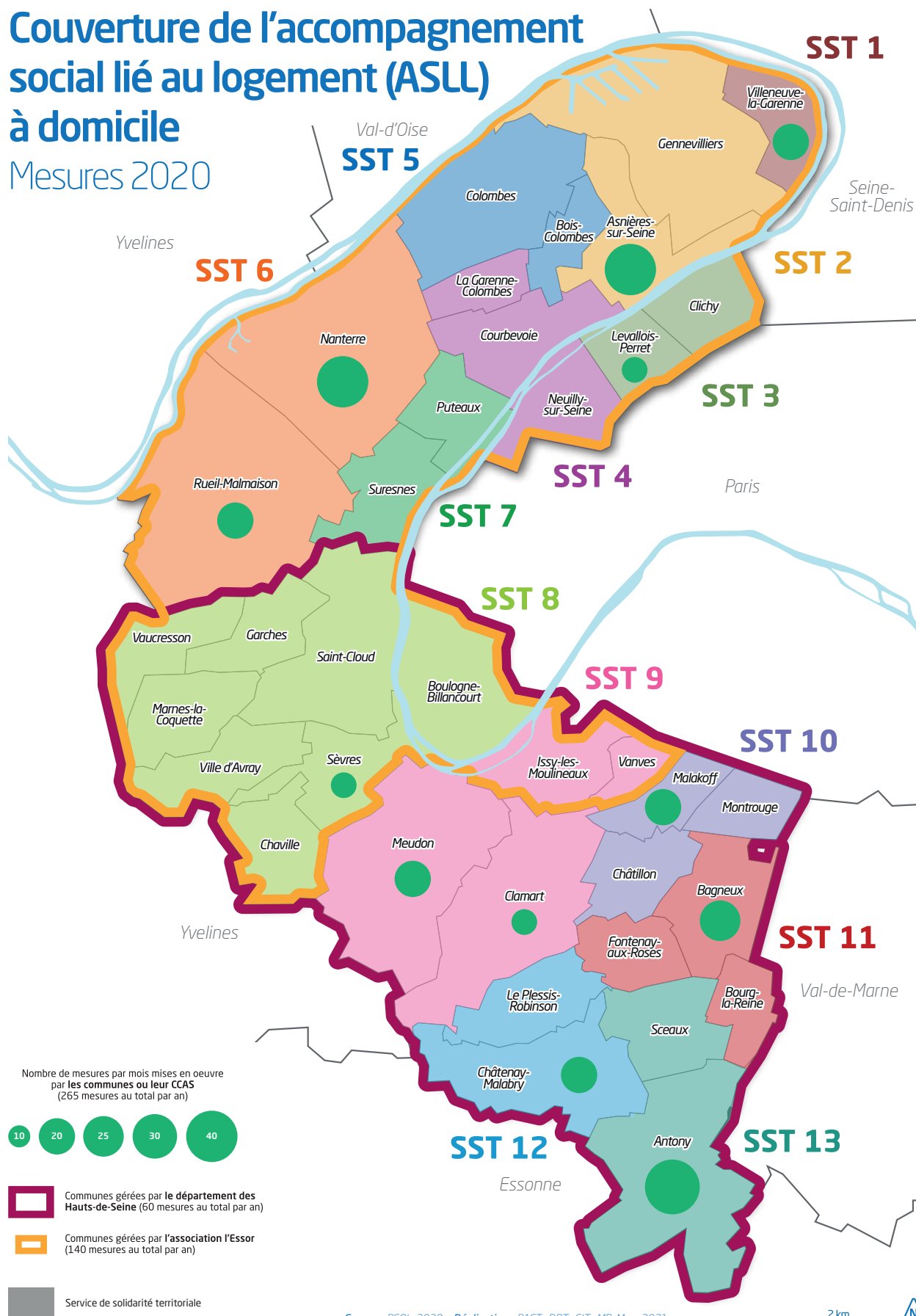
### **Perspectives**

- Suivre l'évolution des demandes de FSL déposées via la plateforme « Mes démarches en ligne ».
- Poursuivre l'observation du non recours.
- Lancer une enquête de satisfaction auprès des Alto-Séquanais ayant bénéficié des aides du FSL.



# Couverture de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) à domicile

Mesures 2020



## FICHE N°10 : La politique sociale de coopération internationale



### Contexte

Depuis 2008, la politique de coopération internationale du Département permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Elle vise aussi à sensibiliser les Alto-Séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agroécologie et s'appuient sur les écosystèmes naturels. Ces modes de production, adaptés aux surfaces réduites, diminuent les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques, économiques et sociaux très satisfaisants.

Grâce au soutien de ce modèle agricole, les systèmes alimentaires locaux sont repensés tout en combattant la pauvreté (augmentation des revenus des agriculteurs, diminution de l'exode rural) et en préservant durablement les ressources naturelles.

Depuis plus de 10 ans, le Département accompagne également les jeunes alto-séquanais dans la conception et la réalisation de projets de solidarité internationale dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires (IJS). En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 de cet appel à projets a été suspendue. A cet effet, aucun projet n'a été financé sur l'année 2020.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Subventions versées pour la mise en œuvre des programmes en Arménie, au Bénin, au Cambodge, et en Haïti depuis 2008 : 19,2 M€
- Subventions de fonctionnement versées pour le dispositif IJS depuis 2009 : 1,15 M€

### Deux dispositifs innovants participant à la diffusion de l'agroécologie dans le Zou au Bénin

Dans le cadre du programme d'appui à la valorisation des productions agricoles du Zou au Bénin, en plus des activités de maraîchage classiques, des dispositifs innovants ont participé à la diffusion des principes de l'agroécologie sur le territoire en 2020 :

- L'installation de cinq Espaces Villageois d'Innovation Agricole (EVIA) avec la mise en place des mesures de gestion durable des terres (régénération du sol avec du mucuna, pois d'Angole ou haricot mungo), l'utilisation d'intrants agricoles naturels (notamment l'huile de neem comme répulsif naturel), et le test de nouveaux itinéraires techniques pour la culture de plantes aromatiques et médicinales.
- La valorisation des produits agro-forestiers : le programme a accompagné le développement de jardins dédiés aux plantes aromatiques et médicinales. Ces plantes ligneuses participent à améliorer la fertilité des sols, l'ombrage, et la protection des parcelles. Les produits issus de ces plantes peuvent également être valorisés de différentes façons : en intrants agricoles biologiques pour le neem, en compléments nutritionnels pour le moringa, ou encore en antipaludéen pour l'artémisia. En 2020, le programme a accompagné le développement de plus de 70 jardins dédiés aux plantes aromatiques et médicinales et cultivés par de petits producteurs ou productrices qui en tirent un complément de revenu. Dans le Zou, la culture d'Artemisia et la mise en place de jardins de plantes aromatiques et médicinales participent à la démarche agroécologique de fertilisation des sols.



Cultures dans le Zou au Bénin  
©CD92/Yannick Folly

## FICHE N°11 : Soutenir une éducation inclusive et équitable



### Contexte

Le département compte 132 collèges dont 98 publics, ce qui représente environ 75 000 collégiens concernés par les dispositifs départementaux dans des domaines aussi variés que les bâtiments scolaires dans lesquels ils évoluent, la qualité de ce qu'ils mangent, le climat scolaire, les projets soutenus financièrement dans les collèges, mais aussi leur accès au numérique, au sport et à la culture. Le Département investit plus que tout autre et depuis longtemps dans la jeunesse de son territoire en développant une politique éducative ambitieuse et innovante, allant au-delà de ses compétences légales.

Depuis plus de 10 ans, le Département, en partenariat avec l'Inspection académique, propose aux chefs d'établissement, aux enseignants et au personnel des collèges publics et privés sous contrat de s'engager dans une démarche de développement durable à travers le dispositif « Eco-collège ».

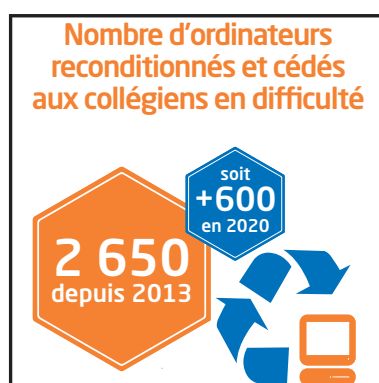
Les objectifs pédagogiques visés sont notamment de connecter les jeunes citoyens à la nature, appréhender le système vivant planétaire et de sensibiliser aux différentes thématiques de l'environnement et du développement durable (énergie, changement climatique, biodiversité, agriculture, alimentation, etc.).

D'autre part, le Département met en œuvre de façon transversale des actions en faveur de la jeunesse suivant trois axes stratégiques englobant l'ensemble de l'environnement du jeune (famille/école/quartier). Ces axes sont le bien-être du jeune, la persévérance scolaire et la citoyenneté afin de garantir une éducation renforcée inclusive et équitable.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Budget pour l'éducation, la citoyenneté et les collèges : 34 M€
- 66 collèges en délégation de service public jusqu'en 2022 pour la restauration scolaire
- Les dépenses pour le dispositif Pass+ et sa carte multiservice : 2 M€ en fonctionnement et 100,2 k€ en investissement

### Chiffres-clefs de l'année 2020



2 857 élèves ayant suivi, même à distance, le dispositif des ateliers pédagogiques proposant de renforcer les apprentissages par la pédagogie du détour  
27,4 millions de visites sur le portail ENT  
3,4 millions de SMS envoyés aux familles depuis l'ENT sur 94 collèges  
2 639 équipements prêtés aux familles alto-séquanaises pendant le confinement  
960 ultra-portables livrés aux collèges début décembre 2020 pour des prêts de courte et de longue durée



## **Pour une égalité numérique**

Depuis une décennie, le programme Environnement numérique des collèges (ENC), mis en place en concertation avec l'Éducation nationale ainsi que dans l'école de danse de Nanterre, propose un Environnement numérique de travail (ENT) sécurisé. Le Département veut offrir les conditions nécessaires pour développer les usages pédagogiques numériques au service des apprentissages et favoriser l'inclusion de tous les publics. Les usages de l'ENT se sont nettement intensifiés en 2020 avec la crise sanitaire et l'enseignement à distance. Tous les collèges disposent d'une connexion internet haut débit et le wifi est déployé dans 89 collèges. La fin du déploiement est prévue en février 2021.

Le Département donne des ordinateurs reconditionnés par un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) aux familles de collégiens en situation de handicap ou en difficulté. C'est une démarche à la fois sociale, éducative, éthique et solidaire. Depuis 2013, 2 650 ordinateurs ont ainsi été donnés.

Dès 2017, le Département a fait le choix de déployer des ultra-portables dans les collèges. Tous les enseignants sont désormais équipés d'un ultra-portable individuel (soit environ 4 000 matériels). Cette démarche a montré son utilité pendant la période d'enseignement à distance. L'ensemble des collèges dispose de classe nomades d'ultra-portables pour les usages des élèves (soit environ 8 000 matériels). Quelques collèges et les élèves en situation de handicap sont équipés de tablettes numériques : soit un total de 2 600 tablettes numériques.

En 2020, dès le début du confinement, le Département a autorisé les collèges à prêter, aux élèves non dotés ou en dotation insuffisante, les équipements mobiles (ultra-portables, portables ou tablettes) disponibles dans les collèges, soit un total de 2 639 équipements prêtés pendant cette période. Pour pérenniser ces prêts, le Département a acheté 2 000 ultra-portables pour reconstituer les dotations des établissements à la rentrée scolaire de septembre 2020. En complément, près de 500 ultra-portables supplémentaires ont été livrés pour des prêts de longue durée ainsi qu'une flotte de 5 ultra-portables par collège pour répondre aux besoins ponctuels des établissements (isolement temporaire d'un élève notamment), soit un total de 960 ultra portables livrés en décembre 2020.

## **Pour une réussite éducative**

L'appel à projet ERMES (Ensemble pour la Réussite et la Mobilisation des Elèves sur leur Scolarité) a été affiné en 2020 pour tenir compte des retours d'expérience. Les collèges souhaitant bénéficier du soutien du Département proposent un projet relevant de l'un des trois axes prioritaires : le climat scolaire, la persévérance et la citoyenneté. La subvention du Département sera ensuite déclinée en plusieurs actions menées dans les établissements. 105 établissements ont déposé un projet pour mener 476 actions mobilisant près de 12 000 élèves.



En raison de la crise sanitaire, le Département a souhaité accentuer son plan de lutte contre le décrochage scolaire. Ainsi, les collèges ont pu utiliser à la rentrée 2020 les reliquats de la dotation ERMES 2019-2020 (consommée à 40 % en raison du confinement) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021.

On peut noter les actions suivantes :


- Au collège Henri Sellier de Suresnes, un jardin pédagogique est mis en place depuis 4 ans et bénéficie du soutien d'une entreprise d'horticulture sous forme de dons de plants et d'un financement pour l'achat d'outils de jardinage.
- Au collège Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry, le projet « Solidaguinée » a été conduit par une classe de 3<sup>e</sup> et une classe de CE2. L'objectif était de collecter du matériel scolaire et des jouets pour un orphelinat à Conakry qui accueille aujourd'hui une centaine d'enfants.

Dans le cadre du dispositif PREMIS (Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire), près de 1 000 élèves en grande fragilité ont été accompagnés individuellement et ont pu participer à des ateliers thématiques dans 19 collèges des Hauts-de-Seine. Plus de 64 % d'entre eux ont été suivis au moins une fois par semaine pendant le confinement, certains ateliers ont été maintenus à distance et les retours ont été plutôt positifs : reprise de confiance, apaisement et soutien.

## **Pass+ : conjugaison entre un soutien financier et un dispositif éducatif et citoyen pour les jeunes**

Le Département a étendu son dispositif Pass + ([www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)), au-delà des collégiens, à tous les jeunes des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, de l'entrée en 6<sup>e</sup> jusqu'à leur majorité. Cette carte multiservice, délivrée à chaque inscription, offre un porte-monnaie électronique destiné aux activités sportives et culturelles et approvisionné par les Départements. Il donne droit à des bons plans sur le territoire interdépartemental, permet l'accès à la restauration scolaire de certains collèges des Hauts-de-Seine et à un service de soutien scolaire en ligne totalement gratuit pour les collégiens. Le Département a accordé le report des montants des portes-monnaie électroniques non dépensés (pendant le confinement) auxquels s'est ajoutée l'aide financière de juin 2020.



 Cette initiative participe également, dans le contexte de la crise sanitaire, à la relance économique avec un soutien financier accru à la population ainsi qu'aux acteurs du monde sportif et culturel du territoire interdépartemental.

Le portail Pass+ a aussi été interfacé avec l'API Particulier en 2020 dans le cadre de l'inscription à la restauration scolaire de leur enfant. Il s'agit d'une procédure d'échange d'informations entre administrations visant à simplifier les démarches des familles qui n'ont plus besoin de joindre leur avis d'imposition.

## **Projet Avenir : choisir son orientation professionnelle**

Le Département souhaite aider les collégiens à choisir leur l'orientation et à découvrir un maximum de métiers. Le projet Avenir vise à guider vers un parcours riche au collège, une orientation éclairée, choisie, porteuse de réussite scolaire et d'insertion professionnelle.

Dans la continuité des stages multi-métiers mis en œuvre en 2019 au sein de lieux structurants du département, un outil de géolocalisation des entreprises alto-séquanaises est en cours d'élaboration par le Département. Il permettra de géolocaliser les entreprises situées à moins de 20 minutes à pied d'un collègue. L'idée est d'élargir le concept des stages hybrides et des visites d'entreprises à l'ensemble de la richesse du territoire en permettant aux collégiens de se connecter à leur environnement proche riche de 130 métiers différents.

Une table ronde virtuelle a été organisée à l'occasion de la semaine de l'innovation publique. Etaient représentés la préfecture des Hauts de Seine, le rectorat, la région Ile de France, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie, des start-up proposant une aide à la recherche de stage et un travail sur l'orientation, des communes, des collèges, des lycées professionnels, des employeurs... Le sujet était la découverte des métiers, des stages et les difficultés liées à une orientation éclairée et choisie.

## **Proposer une restauration responsable aux collégiens**

Le Département met en place, par le biais de son délégataire du service public de restauration scolaire, des actions sur une alimentation de qualité et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Jusqu'en 2022, 66 collèges sont concernés par ces actions qui incluent :

- Des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture raisonnée pour les produits surgelés ;
- 28 % de produits locaux de moins de 200 km, des viandes labellisées ;
- 34 % de produits issus de l'agriculture biologique ;
- Des poissons bénéficiant d'une certification MSC ;
- Un repas végétarien une fois par semaine pour sensibiliser à la préservation des ressources en diminuant l'empreinte carbone ;
- Des formations et sensibilisations du personnel à la gestion des fluides et des énergies sur les offices ;
- Une utilisation de barquettes biodégradables ou 1/3 allégées en plastique ;
- Une utilisation de produits d'entretien éco-labellisés.

Pour le bio, suite à l'audit de certification ECOCERT, une certification de niveau 1 a été validée comprenant 10 % de bio et 10 composantes par mois, au moins une composante bio et Local de la fourche à la fourchette par mois, sans OGM, sans additifs et avec une sensibilisation à l'écologie et au gaspillage.

Les biodéchets sont valorisés pour les 31 collèges concernés (produisant entre 8 et 10 tonnes de biodéchets par an). Ils sont collectés avec des camions bennes au biogaz puis valorisés par compostage ou méthanisation par une société spécialisée.

Pour 22 collèges, les menus sont livrés par les deux unités centrales de production de Rueil-Malmaison et Boulogne-Billancourt. Ces unités prévoient également la présence de produits issus de l'agriculture biologique et de produits labellisés. Les collèges peuvent mener des actions ponctuelles dans le cadre de projets pédagogiques.

## **Perspectives**

- Proposer des plats avec des aliments plus « durables », 50 % de produits labellisés, au minimum 20 % de bio et 1 plat végétarien.
- Mettre en œuvre un plan de retour à la production des repas sur place pour 15 collèges identifiés, avec la reprise de chefs cuisiniers.
- Mettre en œuvre la collecte et la valorisation des biodéchets sur l'ensemble des collèges du Département.
- Poursuivre les travaux relatifs à la réactualisation du service de la médiation éducative.
- Poursuivre et développer des actions d'aide à l'orientation scolaire.
- Etendre le réseau d'organismes affiliés au Pass+.
- Augmenter l'audience des jeunes de 15 à 18 ans.
- Mettre en place un dispositif pérenne de prêt d'équipement numérique aux familles.
- Poursuivre l'équipement des collèges en matériels mobiles mutualisés pour les usages des élèves, à hauteur de 25 % de leurs effectifs.
- Poursuivre l'équipement des collèges en moyens de projection interactifs.
- Poursuivre l'appel à projet numérique (Actions Educatives Citoyennes et Numériques).
- Poursuivre les actions numériques innovantes (concours s'appuyant sur les dotations matérielles des établissements).
- Poursuivre les actions destinées aux élèves aux besoins éducatifs particuliers.

## FICHE N°12 : La culture pour tous



### Contexte

La politique culturelle du Département a vocation à irriguer le territoire des Hauts-de-Seine afin d'y créer, pour tous les habitants et tous les publics, des opportunités d'épanouissement personnel, de cohésion sociale, d'éducation, mais aussi de développement de l'économie et de l'emploi. Le Département a placé dans ses priorités de rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture. La culture pour tous est axée sur un public alto-séquanais de proximité avec une facilité d'accès sur le territoire.

Au travers du concept de la Vallée de la culture, le Département valorise la qualité de vie et développe l'attractivité du territoire autour de ses atouts culturels, patrimoniaux, naturels... Il déploie des dispositifs destinés à promouvoir la diversité et la richesse des offres, à favoriser la circulation des publics et à ouvrir le spectre des publics. Grâce au dispositif « l'Observatoire des publics », il s'attèle à connaître le public visitant ses sites naturels et culturels et à le développer. Il s'attache également à améliorer la qualité de l'accueil de ses sites (en mettant en place des visites mystères en partenariat avec le Comité régional du Tourisme).

En outre, le schéma départemental des enseignements artistiques permet le conventionnement des conservatoires « têtes de réseau » (10 en 2019-2020), l'attribution d'aides aux projets (56 en 2020), la labellisation de structures (2 en 2020), l'installation de résidence artistique, la tenue de webinaires...

D'autre part, les Archives départementales conservent les documents issus des administrations compétentes sur le territoire et les mettent à la disposition de tous les citoyens dans le respect des délais et conditions de communication en vigueur. Elles valorisent les documents conservés à titre historique pour mettre à disposition de tous, ce patrimoine commun, témoin de l'histoire d'un territoire et de ses habitants, notamment auprès des scolaires. Outre l'accès direct en salle de lecture, le Département s'attache à rendre accessible le plus grand nombre de documents en les numérisant et en les mettant à disposition soit sur l'Open Data du Département, soit sur le site dédié Archives et Patrimoine.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Dépenses annuelles de fonctionnement 16,7 M€ et en investissement 27 k€.
- Recettes annuelles des équipements culturels : 3,3 M€.
- 12,3 M€ de subventions versées sous la forme de 136 aides : 35 équipements culturels structurants du Département soutenus dont 5,3 M€ pour les 3 ensembles en résidence à la Seine Musicale (la Maîtrise des Hauts-de-Seine, Insula Orchestra et l'académie Jarrouski).
- Mise en œuvre de la Charte de la qualité de l'accueil des sites naturels et culturels départementaux sur deux sites.

### Chiffres-clefs de l'année 2020



1,3 millions de fichiers disponibles sur le site des Archives

Fréquentation du service éducatif des Archives départementales : 1 398 élèves



## **Rapprocher le public de la Culture dans le contexte de crise sanitaire**

Les périodes du déconfinement du printemps et de l'été 2020 ont été l'occasion de mettre en place très rapidement une offre plus étoffée envers le public et notamment les jeunes éloignés de la culture pour répondre à une demande forte et inattendue.

La réouverture au public de la Tour aux figures de Dubuffet sur l'île Saint-Germain a eu lieu pendant 2 mois en 2020. Une offre de visite avec une jauge de 12 personnes et un équipement spécifique a été proposée. En raison de la crise sanitaire, l'Espace d'accueil et de médiation n'a pas pu être exploité pour la partie atelier. Une visite virtuelle est également proposée à l'adresse <https://toursauxfigures.hauts-de-seine.fr/visitez-la-tour-en-ligne>.

A l'été 2020, La Seine Musicale a pu programmer, à l'initiative du Département, plusieurs événements gratuits sur le parvis de La Seine Musicale avec projection sur le grand écran de films et de captations de spectacles.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont aussi été l'occasion de proposer une visite du site archéologique des Terrasses de Poncey sur lequel une centaine de participants ont été accueillis.

Avec la fermeture des lieux culturels, la crise sanitaire a permis d'envisager de manière plus concrète et plus exhaustive la question de la place du numérique. D'abord envisagée comme une mesure compensatoire, la digitalisation des actions a pris une place importante dans l'offre culturelle adaptée et proposée en 2020 aussi bien en direction des professionnels que du public.

Le Département valorise ses atouts culturels et naturels par des outils numériques tels que les applications Géosculpture, Randonnée, Runnin'City, l'audiopen et l'Open Data.

La communication a développé des visites virtuelles et des expositions en ligne permettant au plus grand nombre de profiter de l'offre culturelle. L'intégration de QR codes sur les supports imprimés, tels que les bâches, les affiches ou les flyers a été accrue avec le contexte sanitaire. Cette action a aussi contribué à limiter le nombre de papier utilisé tout en assurant à l'utilisateur un accès complet, sur le site internet, à l'ensemble du contenu. Lors de la Défense Jazz Festival, l'édition du programme a été remplacée par une bâche avec un QR code renvoyant sur la programmation de l'événement.



## **Vacances apprenantes au Musée du Domaine départemental de Sceaux**

Une offre pédagogique destinée aux jeunes et élèves en situation de décrochage scolaire a été proposée pour des vacances apprenantes au Musée du Domaine départemental de Sceaux (MDDS). Lors de la réouverture des musées en juin, le pavillon de l'Aurore et l'Orangerie ont ouvert exceptionnellement et gratuitement tous les jours, du 15 juin au 31 juillet, et uniquement le week-end en août et en septembre. Une offre de visite guidée quotidienne a été créée afin d'accueillir le public impatient de retrouver une activité culturelle.

Le musée a également participé à deux opérations départementales « Plan Vacances Jeunes » avec les Hauts-de-Seine et « Opération Quartier d'Été » avec les Yvelines, destinées aux jeunes qui n'ont pas pu partir en vacances. Les centres de loisirs ont profité d'un parcours jeux en extérieur conçu et animé par un médiateur du musée. Des étudiants, quant à eux, ont découvert l'Orangerie et le pavillon de l'Aurore en visite guidée. 220 jeunes ont été ainsi accueillis sur les mois de juillet et août.

Enfin, un projet artistique a été conçu par le MDDS dans le cadre du dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) intitulé « Lire, dire, créer sous l'arbre » : en partenariat avec la Maison des Écrivains et le rectorat de Versailles. Ce projet s'est traduit par un atelier d'écriture avec un écrivain (G. Obiégly).





## **Réactivité numérique des Archives**

Les recherches d'archives par correspondance ont toujours complété les séances sur place. Mais la fermeture de la salle de lecture aux Archives départementales durant 3 mois puis sa réouverture avec un système de réservation et de places limitées a généré une augmentation significative de 15 % des demandes. Cela a entraîné une explosion du nombre de documents numérisés à la demande (+ 178 %).



*Train de numérisation ©CD92*

## **Interventions culturelles auprès des détenus de la maison d'arrêt de Nanterre**

Après deux séances sur place avec une dizaine de détenus, une permission de sortie a permis à certains d'entre eux de découvrir les Archives départementales (escape-game, présentation de l'exposition en cours et de documents remarquables, visite des locaux, magasins d'archives et ateliers). Un autre groupe a participé à la dernière séquence de la résidence d'artiste portée par les Archives départementales des Yvelines sur le thème « construire la paix » : une artiste numérique l'a initié et accompagné pour la réalisation d'une œuvre sonore.

## **Projet de valorisation du Domaine de Sceaux**

Un projet de valorisation du Domaine de Sceaux porté par le Département a été l'occasion d'une opération archéologique dans les abords du pavillon de l'Aurore. L'objectif était de retrouver la matérialité de l'évolution du potager de la Quintinie qui environnait le pavillon. Les données ont fait l'objet d'une étude qui sera rendue en 2021. On peut d'ores et déjà souligner l'intérêt du Domaine de Sceaux en tant que véritable conservatoire archéologique.

## **Perspectives**

- Projet de la Seine Musicale de développer la programmation dans les espaces hors de la Grande Seine et de l'Auditorium et de proposer une offre numérique innovante et des ateliers culturels (budget de 150 k€).
- Projet d'éducation artistique et culturel sur 3 ans au musée départemental A. Kahn en particulier des publics dits éloignés de la culture grâce au dispositif contrat Local d'éducation artistique (CLEA) « la résidence mission » sur le thème de l'altérité « Regarder l'autre ». (Budget de 24 k€).
- Programmation de 4 études de fréquentations pour « l'Observatoire des publics » sur différents sites départementaux.
- Projet « Nature, Culture & vivre ensemble » au parc André Malraux.
- Concrétisation des projets du plan d'action départemental « Pour la participation des publics des Solidarités à la Vallée de la Culture ».
- Diagnostic archéologique en 2021 à la Caserne Sully, futur musée du Grand Siècle à Saint-Cloud.
- Diagnostic archéologique au niveau des anciens communs de la Maison de Châteaubriand à Châtenay-Malabry.

## FICHE N°13 : Le sport pour tous



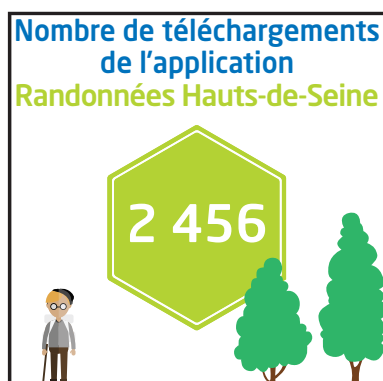
### Contexte

Pour le Département, le sport, élément important de l'éducation et de la formation, est la pierre d'angle qui porte des valeurs de partage et de citoyenneté, favorise la cohésion sociale et contribue au bien être de chacun. Les dispositifs sportifs départementaux sont adaptés en permanence afin de répondre efficacement à la diversité et aux évolutions des différents types de pratique des Alto-Séquanais. Ils s'adressent aux jeunes et moins jeunes, aux personnes valides ou en situation de handicap, aux filles et aux garçons. Les différents champs d'intervention concernent aussi bien les activités des collèges et des clubs, la pratique de loisirs et de compétition, ainsi que le soutien aux actions des communes et des associations. Le département des Hauts-de-Seine est classé parmi les départements les plus sportifs de France.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Dépenses annuelles de fonctionnement 10 M€ et 4 M€ en investissement
- Recettes annuelles des équipements sportifs : 1 M€
- 4 M€ de subventions versées au mouvement sportif

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Intégration du Club House dans l'environnement du Parc départemental des Sports de la Grenouillère

Le Parc départemental des sports de la Grenouillère fait partie du site classé du Domaine de Sceaux et est assujéti à une procédure d'instruction du permis de construire particulière. Une démarche fine d'intégration du Club House dans ce remarquable site a abouti : le choix d'un bardage bois, la mise en œuvre d'une toiture végétalisée, l'utilisation de matériaux sobres et naturels et l'aménagement paysager des abords du Club House permettent une insertion discrète dans le paysage du Parc départemental des sports, et de limiter l'impact de la construction sur le site. Le Club House a été inauguré en mars 2020.

### Opération Nautique Hauts-de-Seine 2020

En juillet 2020, pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, le dispositif Nautique Hauts-de-Seine a proposé aux Alto-Séquanais de découvrir, en famille, le Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres et de s'initier gratuitement à la pratique des sports nautiques (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin d'esquimautage). Des initiations à l'aviron, à l'ergomètre, à la voile, à l'aviron vénitien, au kayak ainsi que des activités ludiques d'éveil nautique aux sports de pagaies ont été proposées au public. L'ensemble des activités nautiques étaient accessibles aux personnes en situation de handicap.

## Vacan'Sports Hauts-de-Seine et Vacances Été Jeunes

Parmi les multiples activités sportives gratuites mises en place dans le cadre de son dispositif annuel Vacan'Sports, le Département a notamment proposé, uniquement, pendant les vacances d'automne, en raison du contexte sanitaire, une activité « Pêche » à tous les jeunes alto-séquanais de 6 à 17 ans, y compris les jeunes en situation de handicap. L'accent est mis sur l'éducation à la citoyenneté : respect de l'environnement et des autres. L'activité a été proposée dans les parcs départementaux du Chemin de l'Île, André-Malraux et au Domaine départemental de Sceaux.



©CD92/Julia Brechler

En juillet 2020, dans le cadre du plan « Vacances Été Jeunes », et du dispositif départemental Vacan'Sports Hauts-de-Seine, une trentaine de jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance départementale, ont bénéficié d'une semaine de stage d'équitation avec hébergement au Domaine départemental du Haras de Jardy.

## Projet de rénovation exemplaire du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes

La convention d'objectifs signée entre le Département, Paris 2024 et la SOLIDEO encadre les relations entre les signataires pour garantir la livraison du Stade départemental Yves-du-Manoir pour les besoins des Jeux de Paris 2024 et l'Héritage. Elle fixe, entre autres, des ambitions olympiques très fortes :

- Excellence environnementale :
  - Un bilan carbone maîtrisé analysé sur le cycle de vie des ouvrages et durant les travaux ;
  - Atteinte du niveau E3C1, selon le label « E+C- » (haute performance énergétique et bilan carbone réduit) ;
  - 50 % de la production d'électricité sera réalisée sur le site, et couverture à hauteur de 50 % par des énergies renouvelables des besoins chauds/froids ;
  - 50 % de construction bois minimum, avec un bois 100 % labellisé ;
  - 90 % de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier ;
  - Zéro rejet d'eau pluviale dans les réseaux communaux.
- Emploi et développement territoriale :
  - 10 % des heures travaillées dans le cadre des opérations de conception, construction, aménagement, gestion, entretien et maintenance des bâtiments et infrastructures créés ou rénovés pour l'insertion professionnelle ;
  - 25 % du montant des marchés aux TPE / PME et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
- Accessibilité universelle :
  - Prise en compte de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour les opérations de construction.



Celnier & Grabli architectes + Olga architectes ©Sora

## Perspectives

- Travaux de réfection du terrain de football au Parc départemental des sports de la Grenouillère à Antony (avec cuve de récupération de 200 m<sup>3</sup> des eaux pluviales pour arrosage : 1,2 M€ - sept. 2021.
- Réfection des réseaux d'eau potable au Domaine départemental du Haras de Jardy : 2,1 M€ - Courant 2022.
- Rénovation du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes : 80 M€ - déc. 2023.
- Réalisation du futur centre aquatique de la Grenouillère avec une démarche Haute Qualité Environnementale à Antony : 64 M€ - 2<sup>e</sup> trimestre 2025.



# PARTIE 3

## POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

Le département des Hauts-de-Seine compte de nombreux atouts : un patrimoine culturel et naturel riche, un réseau dense de transports et de voiries, un cadre de vie agréable contribuant à son dynamisme et à son attractivité. Moteur de la région Ile-de-France, le département représente la première concentration d'emplois, d'entreprises et de bureaux (hors Paris) et compte sur son territoire l'un des premiers quartiers d'affaires en Europe, La Défense. Son haut niveau de desserte en transport permet de relier les pôles économiques du département (La Défense ; le port de Gennevilliers ; Boulogne / Issy-les-Moulineaux...) aux secteurs résidentiels environnants. Les projets d'infrastructure de transport à venir (RER E, ligne 15) viendront renforcer l'attractivité du département et permettront d'accompagner les dynamiques urbaines et économiques en cours.

Le Département accompagne également le développement durable et l'attractivité de son territoire par des politiques publiques ambitieuses et des investissements importants.

Dans ce cadre, il s'engage dans le développement des mobilités durables en assurant notamment la co-maîtrise des prolongements ou réalisation de tramway, la maîtrise d'ouvrage de 151 km d'aménagements cyclables, et en participant financièrement au grands projets de transports, RER E, ligne 15, et autres prolongements de lignes de métro.

Le Département mène aussi une politique ambitieuse en faveur du logement social et du renouvellement urbain, en engageant notamment des investissements importants en faveur des quartiers en difficultés et en œuvrant à une transition énergétique vers d'avantage de logements sociaux économes en énergie. Il s'attache également à la performance énergétique de son patrimoine bâti.

Dans le domaine du tourisme, le Département développe un tourisme durable et responsable autour de la Seine et ses berges ainsi qu'un tourisme d'affaires, et renforce l'offre touristique culturelle. Enfin, il soutient le développement économique sur son territoire que ce soit via l'action de promotion territoriale à destination de grandes entreprises nationales voire internationales ou des actions de promotion pour les petites entreprises telles que les artisans.



## FICHE N°14 : Les infrastructures routières



### Contexte

Le Département a pour mission de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains, en particulier sur les anciens axes nationaux traversant des agglomérations. Il est également chargé de surveiller, entretenir et rénover l'éclairage public et réaliser la mise en valeur lumineuse des ponts sur la Seine ainsi que de développer l'accessibilité de la voirie départementale aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, on compte 600 km de cheminements piétons, 5 415 traversées de chaussées sur la voirie départementale.

Les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie sont assurées par l'Établissement Public interdépartemental Yvelines - Hauts-de-Seine (EPI 78-92) et s'articulent autour de plusieurs axes distincts :

- Les activités de gestion et de maintenance du réseau routier : conservation du domaine public, circulation, entretien courant et opérations de viabilité ;
- La gestion du trafic sur les axes départementaux, par des interventions sur la signalisation lumineuse tricolore au niveau des carrefours (dont système SITER) ;
- L'ingénierie nécessaire à la modernisation et à l'aménagement du réseau : sécurité routière, amélioration des déplacements, renforcement des chaussées.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Un engagement commun Yvelines/Hauts-de-Seine pour des infrastructures de transport durables avec la gestion mutualisée de :
  - 1 933 km de routes départementales dont 314 km dans les Hauts-de-Seine
  - 807 ouvrages d'art dont 295 dans les Hauts-de-Seine (murs acoustiques, ponts, souterrains)
  - 226 ouvrages de signalisation : portiques, potences
- Dépenses annuelles réalisées dans les Hauts-de-Seine :
  - 36 M€ de dépenses d'investissement pour la voirie
  - 18 M€ pour les opérations diverses : éclairage public, infrastructures, entretien des ouvrages d'art...
  - 1,15 M€ pour les études d'infrastructures
  - 700 k€ consacrés à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière

### Chiffres-clefs de l'année 2020

- L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite :
  - 4 établissements recevant du public (ERP) dont la voirie attenante a été mise en accessibilité dans un rayon de 300 mètres
  - 13 diagnostics réalisés autour de bâtiments départementaux dans cette perspective
- Éclairage public :
  - 3 opérations 100 % LED sur 3 communes

### Mise en place d'un enrobé à taux élevé de matériaux recyclés sur la RD911

Dans un carrefour à fortes contraintes de circulation (trafic élevé, forte proportion de poids lourds, fort cisaillement des enrobés) sur la RD911 à Gennevilliers, le choix s'est porté sur un enrobé à fort taux d'agrégats d'enrobés (30 %). Il s'agit d'enrobés décrotés recyclés pour fabriquer des enrobés neufs. Le plus souvent, les taux d'agrégats dans les formules d'enrobés recyclés sont de l'ordre de 10 % et maximum de 20 %. Outre le recyclage des déchets routiers, cette technique permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.



Tapis neuf à Gennevilliers ©EPI78-92/Becot

## Appel à projet RD993 Lab pour une route du futur

Depuis 2017, le Département est en charge de la gestion et de l'aménagement du boulevard circulaire de La Défense. Des études pour sa requalification sont en cours.

En attendant, le Département propose de faire de cet axe circulaire de 3,8 km un support et un démonstrateur de l'innovation.



©CD92

L'objectif de l'appel à projets RD993 Lab est de mettre en œuvre et d'étudier, en partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), des solutions innovantes pour la route du futur (pour fluidifier le trafic et accueillir les véhicules connectés du futur).

Quatre projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets :

| PROJET                         | OBJECTIF  | MOYENS  |
|--------------------------------|---|---|
| Flowell                        | Meilleure lisibilité du carrefour                             | Bandes lumineuses sur le marquage au sol s'allumant en temps réel   |
| SOFFT V2I                      | Amélioration de la communication avec les usagers             | Dispositif de communication directe avec les véhicules connectés + application pour les autres<br>Panneaux à messages variables pour communiquer la vitesse |
| Luciole                        | Réduction de la consommation électrique de l'éclairage public | Système permettant de faire varier l'intensité lumineuse à l'approche d'un véhicule ou d'un piéton  |
| Gestion Intelligente de Trafic | Fluidification du trafic                                      | Système de prédiction de trafic à 15 minutes  |

Financement départemental : 981 k€

Subvention Région Île-de-France : 410 k€

Durée de l'opération : Après travaux de mise en œuvre, 1 an d'évaluation en partenariat avec le Cerema

### Perspectives

Projets prévus :

- Boulevard circulaire de La Défense (RD993) : création de la Mission La Défense au sein des services du Département, entité dédiée au RD993 Lab et à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de référence de l'aménagement du boulevard circulaire.
- Fin des travaux en 2021 : RD920 Sud, RD1 Clichy- Levallois (premier trimestre).
- RD920 Nord : travaux fin 2023 à 2026.
- RD914 : 3 tronçons livrés entre 2021 et 2025 .
- Échangeur de la Manufacture : début travaux fin 2022.
- RD910 Voie Royale : travaux 2023 à 2026.
- Promenade des Jardins : livraison en 2022.
- RD7 Suresnes Saint Cloud : 2023 à 2026.
- Passerelle des Louvresses : démarrage des travaux 2021.
- Carrefour RD406 et RD906 à Clamart : travaux 2024.
- RD1 à Boulogne : début des travaux 2024 pour 2,5 ans .
- RD62 Montrouge Bagneux : travaux 2022-2023.
- RD67 Châtenay-Malabry avenue Sully Prudhomme : travaux 2022-2023.

## FICHE N°15 : Les transports en commun



### Contexte

Le Département a pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways, de promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de mobilités pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. Il étudie les priorités relatives aux grandes infrastructures de transport et l'évolution de la desserte intra-départementale.

Le Département des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines sont engagés conjointement dans le développement de plusieurs grands projets structurants de transports en commun :

- Le prolongement du RER E de Paris à Mantes-la-Jolie,
- Le maillage du territoire interdépartemental par les tramways,
- La mise en œuvre du Grand Paris Express avec la ligne 18 qui constituera une liaison interdépartementale.

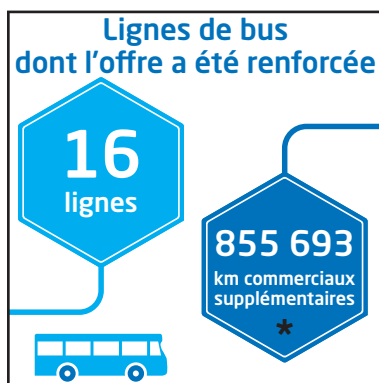
Le Département, en tant qu'administrateur d'Ile-de-France Mobilités, contribue au développement, à l'exploitation et à l'amélioration de services de transport en commun traversant son territoire. Cela concerne le déploiement des métros (M4, M14), du RER E, du Grand Paris Express, des tramways (T1, T10) et des lignes de bus.

Le Département est également maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways, et à ce titre, il est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Dépenses annuelles réalisées :
  - 70 M€ pour les études et travaux d'infrastructures de transport
  - Participation du Département à Ile-de-France Mobilités : montant de la contribution statutaire : 101 M€
- Linéaire de tramways en service : 28,2 km

### Chiffres-clefs de l'année 2020



\*Le nombre de kilomètres commerciaux contractuels (KCC) supplémentaires comptabilisés est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire alto-séquanais, dans le cas des lignes interdépartementales.

## Compensation écologique du tramway T10 : 2<sup>de</sup> phase

La seconde phase de compensation écologique au Bois du Carreau à Châtenay-Malabry a démarré en janvier 2019 et s'est achevé le 30 novembre 2020 sous la maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France mobilités. L'année 2020 a consisté en la finalisation des travaux de restauration écologique sur ces parcelles qui ont été cédées au Département le 15 décembre 2020. Il a été procédé le même jour à la remise en gestion des parcelles au Département assurée par Biodif.



©Ile-de-France Mobilités/Cyril Badet

Les actions de compensation écologique effectuées sont, entre autres, la réalisation d'îlots de diversification, la plantation d'arbustes indigènes, la création de clairières ou encore la création d'une dépression pour favoriser les amphibiens.

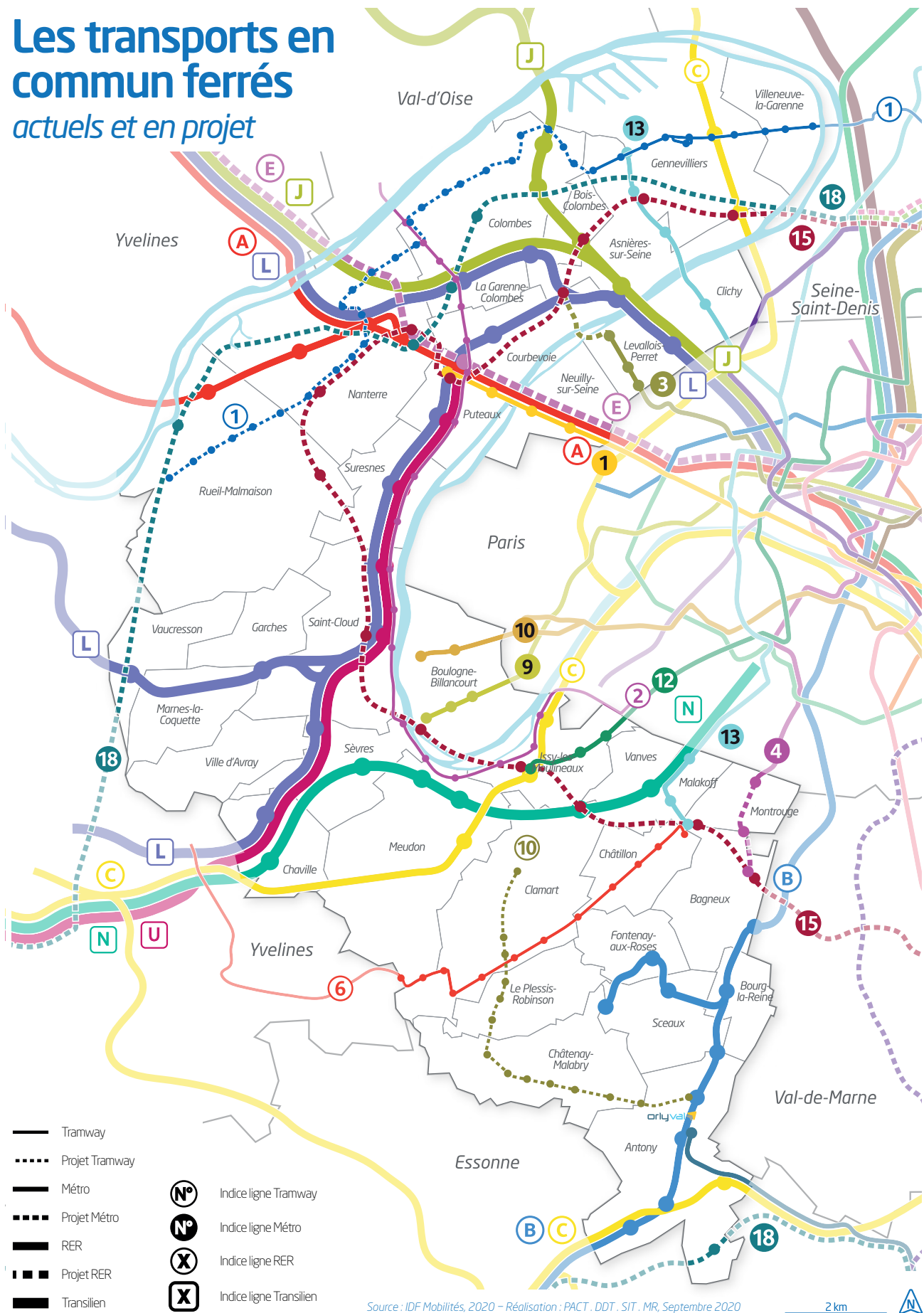
## Perspectives

- Métro ligne 14 : achèvement du prolongement avec ouverture de la station Porte de Clichy programmée en janvier 2021.
- Métro ligne 4 : mise en service des stations Barbara (sud Montrouge) et Bagneux prévue fin 2021.
- RER E : 350 M€ financés par les Départements 92 et 78, mise en service en 2023 à Nanterre et en 2024 à Mantes-la-Jolie.
- Grand Paris Express : mise en service en 2025 des gares de Bagneux, Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont-de-Sèvres.
- Tramway T10 : mise en service à l'été 2023.
- 21,2 km de linéaire de tramways en projet.



# Les transports en commun ferrés

## actuels et en projet



## FICHE N°16 : Les mobilités douces



### Contexte

Depuis plus de 20 ans, le Département encourage la pratique du vélo par la mise en œuvre de son plan de développement des circulations douces. Il soutient ainsi l'utilisation du vélo en tant que mode de déplacement alternatif à la voiture et se positionne comme maître d'ouvrage pour l'aménagement des pistes cyclables sur voirie départementale.

Ainsi, en 20 ans, il a réalisé 120 km d'aménagements cyclables. Les circulations douces constituent une alternative à l'usage de l'automobile, quand 20 % des déplacements en voiture font moins d'un kilomètre.

Enfin le territoire des Hauts-de-Seine est traversé par 4 itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes : l'Avenue Verte (entre Paris et Londres), la Seine à Vélo (entre Paris et le Havre ou Deauville), la Paris-Lille et la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel).

### Indicateurs de la politique sectorielle

- 151 km de pistes cyclables aménagées sous maîtrise d'ouvrage départementale (hors coronapistes) soit 48 % du réseau de voirie départementale
- Dépenses annuelles réalisées : 3,6 M€ pour les circulations douces
- « La Seine à vélo » itinéraire cyclable de 400 km reliant Paris au Havre

### Chiffres-clefs de l'année 2020



Création d'aménagements cyclables (hors coronapistes) : 718 m linéaires de pistes et 108 m linéaires de bandes sur la RD 920 Sud (Antony / Massy)

### Aménagement des « coronapistes »

En mai/juin 2020, dans le cadre du déconfinement, 51 km de voiries départementales ont été équipées de pistes cyclables temporaires bilatérales ou bi-directionnelles, appelées « coronapistes ». Ces pistes ont toutes été sécurisées par des balises autorelevables et matérialisées par des marquages jaunes sur les routes départementales. L'objectif était de soulager les itinéraires de transports en commun les plus chargés : RER A, métros 1, 4 et 13, Tramway T2 en offrant un report modal sur le vélo.



Coronapiste ©CD92

Aujourd'hui, la pérennisation de ces pistes cyclables fait l'objet d'une concertation avec les communes et l'Etat.

Coût de l'opération : 1,4 M€

Durée de l'opération : 2 mois

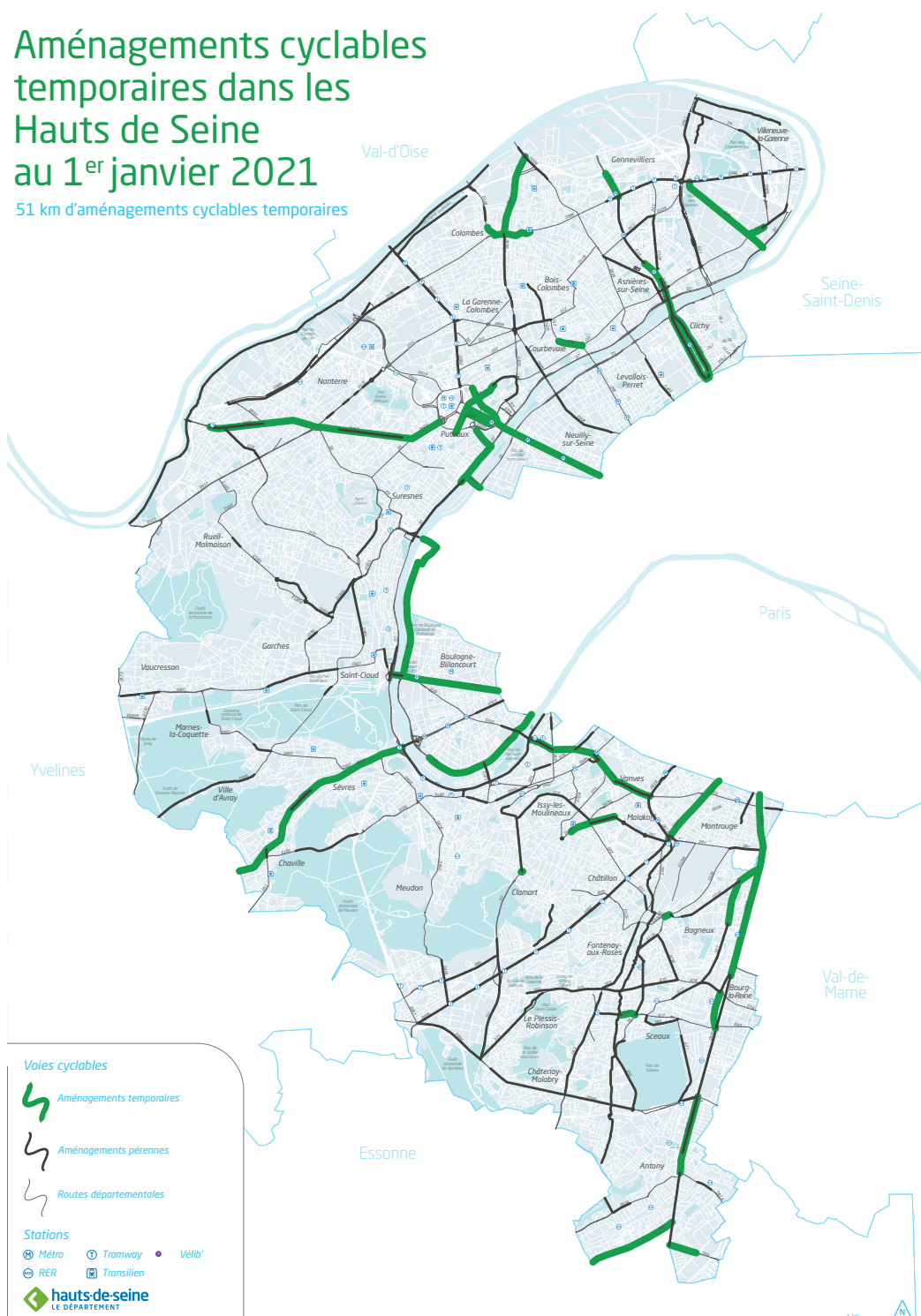
## « La Seine à vélo » : mise en service de la 3<sup>e</sup> véloroute

L'itinéraire de véloroute « la Seine à vélo » entre Paris et Le Havre/Honfleur a été mise en service le 15 octobre 2020. Son tracé dans les Hauts-de-Seine s'appuie majoritairement sur celui de l'Avenue Verte London Paris tout en cherchant à longer le plus possible le fleuve dans le secteur de Villeneuve-la-Garenne. Cette 3<sup>e</sup> véloroute est portée par l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) réunissant six Départements : les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados.



### Perspectives

- Pérennisation de certaines coronapistes après concertation avec les communes et l'État avec un préalable d'éventuelles reprises d'aménagement.
- Adoption du schéma directeur vélo et de son plan d'action 2021-2026 à l'automne 2021.



# Les voies cyclables dans les Hauts-de-Seine au 1<sup>er</sup> janvier 2021



## FICHE N°17 : Une politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté



### Contexte

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures qui en pratique s'articulent avec des enjeux relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement.

L'intervention du Département sur ce volet se manifeste par la mise en œuvre de deux politiques complémentaires :

- le soutien en investissement en faveur des quartiers en difficulté,
- le financement d'actions d'accompagnement en direction des habitants de ces quartiers.

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur de la remise à niveau des quartiers en difficulté, le Département mobilise sur la période 2015-2024 un montant d'environ 689 millions d'euros au bénéfice notamment des habitants des quartiers de la politique de la Ville, qu'il s'agisse de ceux relevant de la géographie prioritaire ou de ceux relevant de la veille active.

Ce montant est mobilisé pour les projets mis en œuvre ou financés dans les domaines des collèges, des infrastructures de transport, des équipements publics de proximité, des espaces publics, de la production et de l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Parallèlement aux investissements, le Département a mis en place une intervention d'accompagnement social spécifique en faveur des habitants des quartiers prioritaires selon deux orientations : la réussite éducative, et en particulier celle des collégiens et l'insertion des publics en difficulté.

L'accompagnement se matérialise d'une part par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les Villes et d'autre part par le déploiement progressif du réseau départemental de l'École Française des Femmes créé en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine.

### Indicateurs de la politique sectorielle

Financement total du Département au titre de la politique de la ville en fonctionnement selon deux axes :

- les programmations communales avec le nombre total d'actions soutenues, le nombre d'actions pour l'insertion des publics en difficulté, et le nombre portant sur la réussite éducative ;
- le soutien direct à des associations.

### Chiffres-clefs de l'année 2020

Financement total au titre de la politique de la ville en fonctionnement : 3,14 M€ répartis en :

- 69 % pour les programmations communales, avec 213 actions soutenues : 107 concernant l'insertion des publics en difficulté, et 106 portant sur la réussite éducative
- 31 % pour le soutien direct à des associations dont l'Institut des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement du réseau de l'École française des Femmes et du dispositif « Bus santé femmes ».



## **Répondre aux besoins des communes œuvrant pour les quartiers prioritaires pendant la crise**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a été à l'origine de difficultés rencontrées en particulier par les habitants des quartiers prioritaires. Les Communes ont par conséquent été confrontées à l'impératif de renforcer durant l'été les mesures permettant de proposer des activités aux jeunes des familles modestes (le soutien scolaire et les apprentissages, ou encore les activités et séjours de loisirs).

Pour répondre à ces besoins nouveaux, le Département a su faire preuve de réactivité en :

- envoyant aux Communes une « lettre de cadrage rectificative » leur proposant de redéployer, autant que de besoin, les crédits prévus au titre de leur programmation 2020 sur des actions nouvelles mises en place dans le contexte de crise sanitaire ;
- adoptant un « Plan vacances été jeunes » d'un montant total de près de 300 k€ en juillet, afin de permettre aux Communes de renforcer leur intervention dans ces quartiers pendant la période estivale. Près de 8 000 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.

### **Perspectives**

- > Adoption en avril 2021 d'un nouveau dispositif d'intervention spécifique en matière de renouvellement urbain - dénommé « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » - afin d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers en difficulté (budget 150 M€).

## FICHE N°18 : La transition énergétique



### Contexte

Le Département s'inscrit dans une démarche de transition énergétique sur son patrimoine en maîtrisant ses consommations et en améliorant sa performance énergétique, mais aussi sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, par ses politiques d'aménagement de cohésion sociale envers les logements publics et privés et notamment de lutte contre la précarité énergétique.

En effet, le logement est une des sources d'émissions de gaz à effet de serre. L'intervention du Département en matière d'habitat répond à ce titre aux enjeux du développement durable, et s'appuie sur trois axes :

- l'aide aux propriétaires privés à revenus modestes pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement et de leurs conditions de logement ;
- le soutien à la création de logements sociaux économes en consommation d'énergie ;
- la rénovation énergétique du parc social existant.

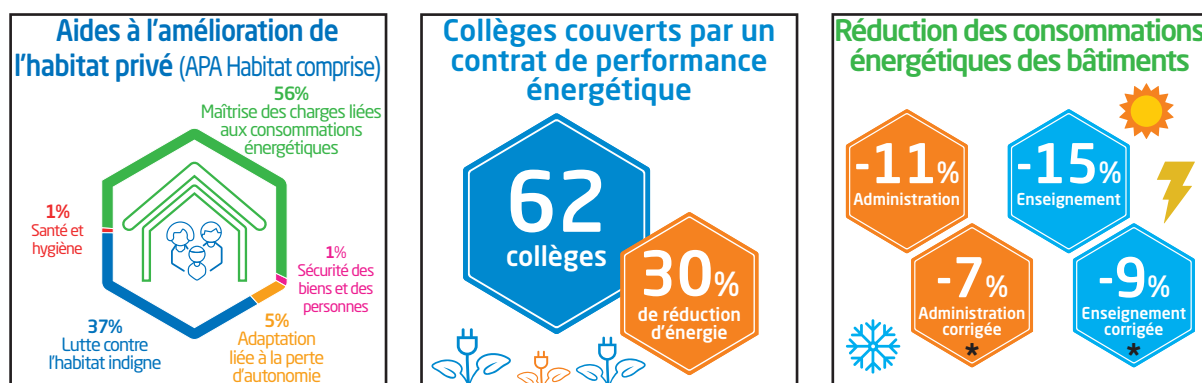
Pour l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, le Département a entrepris plusieurs actions ambitieuses sur presque 380 sites (1,5 M m<sup>2</sup>) afin de maîtriser ses consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées. Tandis qu'il déploie sa stratégie de mise en œuvre des contrats de performance énergétique sur l'ensemble des collèges qui représentent les trois quarts de son patrimoine, le Département agit également sur son patrimoine hors scolaire très varié (bâtiments sociaux, bâtiments culturels d'exception et bâtiments administratifs). La performance énergétique moyenne de ce patrimoine a été évalué en 2017 aux alentours de 310kWh/m<sup>2</sup>.an, avec une énergie principalement électrique. L'acquisition du bâtiment HD-ARENA a permis de réduire l'intensité énergétique du siège départemental de 54 % entre 2017 et 2019. Sur le reste de son parc bâti, le Département a engagé des diagnostics sur le patrimoine départemental d'une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, afin d'évaluer les leviers d'action. En outre, la réhabilitation du stade Yves-du-Manoir dans le cadre du projet des JO 2024 vise un niveau élevé de performances E3C1 du label E+C-.

L'optimisation énergétique du parc informatique est également bien engagée. Ainsi, la démarche de Green IT ou informatique durable, système d'optimisation énergétique du poste de travail est poursuivie et renforcée. La modernisation du parc informatique en ordinateurs portables moins énergivores que des ordinateurs s'est intensifiée et désormais 95 % des collaborateurs dont les missions nécessitent l'outil informatique sont équipés d'un ordinateur portable et d'accès à distance leur permettant de télétravailler.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- 5,9 M€ versés en 2020 en faveur de la politique départementale de l'habitat
- 10 M€ aide totale à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat et la Société coopérative Hauts-de-Bievre Habitat
- Déploiement des Contrats de performance énergétique (CPE)
- Electricité 100 % d'origine renouvelable certifiée par garantie d'origine
- Certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE) de 85 % des logements sociaux financés par le Département

## Chiffres-clefs de l'année 2020



378 logements aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 551 M€

CPE : 27 collèges départementaux en travaux en 2020

Montant des travaux CPE réalisés en 2020 : 13,5 M€

\* La correction climatique permet de réajuster la consommation énergétique en fonction d'une année de référence. Les saisons étant plus ou moins chauds suivent les années, ce réajustement est nécessaire pour comparer les années entre elles.

### Soutien à l'aménagement des logements sociaux vertueux

En 2020, 85 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu une certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE) dépassant la performance énergétique inscrite dans la réglementation thermique RT 2012, qui fixe des exigences de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie, ainsi que des exigences de moyens.

Le Département soutient également, dans le cadre du programme annuel d'aide à l'amélioration générale du patrimoine, l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, et la Société coopérative Hauts-de-Seine Habitat, qui est propriétaire depuis 2018 du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine habitat. L'aide totale s'élève à 10 M€ en 2020. Ce sont 70 % de cette aide qui sont destinés à l'amélioration de la performance énergétique du parc.

C'est ainsi que le Département a cofinancé la construction de 43 logements sociaux dans le cadre de l'opération de l'Ilot Boisseau à Clichy avec l'obtention du label énergétique Biodiversity.



©Hauts-de-Seine Habitat

### Déploiement des contrats de performance énergétique pour des bâtiments scolaires efficients

Les collèges représentent presque les trois quarts de la surface bâtie du patrimoine départemental et la moitié de sa dépense énergétique. Aussi, un premier contrat de performance énergétique (CPE) démarré en 2019 vise une amélioration de 30 % de la performance par des travaux de modernisation des installations climatiques et de l'éclairage. Un second CPE, en consultation visant des modifications fonctionnelles et des travaux bâtis de plus grande envergure, permettra au Département d'économiser presque 40 % de l'énergie sur ce second périmètre. Enfin, le Département anticipe les futures réglementations énergétiques en reconstruisant plusieurs établissements. Pour ces programmes l'ambition visée est une sobriété énergétique exemplaire, adossée au label E+C- (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone).

### Perspectives

- 21 futurs collèges prévus avec un CPE pour une économie visée de 40 %.
- 9 projets de construction de collèges (en programmation ou en étude de maîtrise d'œuvre) de niveaux E3C1.



## FICHE N°19 : Maintenir un tissu économique et un tourisme dynamiques



### Contexte

En faveur de l'attractivité du territoire et du développement des pôles de vie locaux, le Département a poursuivi en 2020 son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Paris Ile-de-France) avec un programme d'actions à la clé : revitalisation des centres villes, préservant et créant des emplois de proximité, la labellisation « artisan du tourisme » pour des artisans d'excellence, le concours des jeunes entreprises « Made in 92 » et le dispositif « Doing business in Hauts-de-Seine » pour favoriser l'implantation et l'ancrage territorial d'entreprises étrangères.

Depuis 2010, le Département s'est engagé en faveur de l'économie collaborative et de l'innovation sociale dans l'objectif d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire, y compris en matière de création d'emplois. Le Web des initiatives collaboratives, le WIC, a ainsi vu le jour en 2019. Cette plateforme ([www.le-wic.fr](http://www.le-wic.fr)) propose aux Alto-Séquanais une offre de biens et de services à moindre coût et au plus près de chez eux par l'échange, le prêt ou le don. Elle permet ainsi de créer du lien social et de renforcer leur capacité d'agir par l'entraide et la solidarité. Le Curious Lab 92/78, laboratoire d'idées innovantes et de réflexion collective, est un autre outil d'innovation collaborative visant à enrichir l'action publique locale.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines présentent la complémentarité de leurs territoires sur un stand commun au Salon International de l'Agriculture. Pour la 3<sup>e</sup> année, ils ont ainsi valorisé les filières agricoles de leurs territoires, les nouvelles formes d'agriculture, les produits locaux, les circuits courts, la revalorisation des matières, l'éco-pâturage...

Pour renforcer le tourisme culturel, le Département des Hauts-de-Seine a rejoint l'initiative des Yvelines et a déployé en 2020 le PASS Malin 92/78 sur son territoire, carte qui offre des réductions sur les activités culturelles et de loisirs dans l'ouest francilien.

D'autre part, le Département est membre de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) tout comme cinq autres Départements (les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados). L'objectif de cette association est de construire une vision partagée du développement de l'Axe Seine, tirer parti de ses atouts, développer les infrastructures nécessaires et contribuer au développement du tourisme et de l'emploi.

Enfin le secteur touristique subit de plein fouet la crise sanitaire avec un arrêt brutal de l'activité lourd de conséquences. Aussi, afin de soutenir ce secteur, le Département a approuvé un plan de relance de la dynamique touristique sur le territoire.

L'innovation dans l'offre touristique culturelle a aussi été un élément essentiel en 2020. Les lieux culturels ont été fermés de longs mois mais l'appétence pour la culture n'a pas fléchi et une réflexion, déjà en cours, a été accélérée afin de proposer d'avantages d'offres culturelles numériques en ligne.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Nombre d'artisans labellisés « Artisans du tourisme »

## Chiffres-clefs de l'année 2020



### Fonds Relance 92



Face à la crise sanitaire, économique et sociale et au titre de sa compétence en matière d'action sociale, le Département a mis en place un dispositif d'aides sociales aux artisans et commerçants du territoire, Relance 92, abondé à hauteur de 30 millions d'euros. La Chambre de Commerce des Hauts-de-Seine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, partenaires de terrain du Département, ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce dispositif d'intérêt général qui permet l'octroi d'une subvention pouvant s'élever jusqu'à 10 000 €.

A mi-décembre 2020, 2 556 entreprises avaient sollicité le dispositif pour un montant global de plus de 13,2 M€ de subventions accordées.

### Curious Lab' doublement primé

Lancé en 2019, le Curious Lab' est un outil d'innovation territoriale visant à enrichir l'action publique communale, à faire émerger des projets sur l'ensemble du territoire puis à les accompagner. Il mobilise la jeunesse du territoire, notamment les étudiants et collégiens, qui travaillent sur les projets des communes en y apportant un volet innovant et un regard neuf.

Les défis, portés au Curious Lab' par les communes, touchent des champs très larges : urbanisme, aménagement, démocratie locale, économie, action sociale, transports et mobilité, sports et loisirs, culture, accueil, modernisation de l'administration... En 2020, ils se sont inscrits dans une logique de transition territoriale, à l'aune des effets de la crise sanitaire.

Fin 2020, le Curious Lab' avait intégré 32 défis émanant de 16 communes et mobilisé 350 étudiants provenant de divers établissements d'enseignement supérieur.

Cette initiative, qui s'est déjà vue récompensée en novembre 2019 par le Ministère de la Cohésion Territoriale du prix Territoria d'Argent, a reçu en 2020 deux autres distinctions nationales : Le Prix 2020 de la Gazette des communes et le Trophée Innov'acteurs d'Or.



## **Plan de relance de la dynamique touristique sur le territoire**

Par ce plan de relance, le Département répond aux besoins des professionnels du secteur touristique : soutien financier, besoins de valorisation et de communication, tout en prenant en considération les attentes des visiteurs qui souhaitent s'évader, partager et être rassurés. Ce plan se décline en trois actions :

- Dès l'été 2020, un coup d'accélérateur a été donné au slow-tourisme, qui s'impose comme la nouvelle grande tendance en investissant le « autour de chez-vous » et en ciblant le tourisme de proximité « staycation ». Il répond aux nouvelles aspirations des visiteurs en proposant des activités en plein-air, de la mobilité douce (vélo, à pied) mais aussi des applications numériques (Géosculpture, Randonnées Hauts-de-Seine, Les arbres de l'Arboretum de la Vallée-aux-Loups, Runnin'City) ;
- A partir de la rentrée, l'offre culture et loisirs a été valorisée ;
- En fin d'année, la filière MICE (Meetings, incentives, conferencing, exhibitions) et le tourisme d'affaires ont été valorisés.

En outre, dans le cadre de la relance touristique faisant suite à la crise sanitaire, des parcours thématiques autour d'activités de plein air ont été élaborés en concertation avec les offices de tourisme des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Il s'agissait de valoriser l'offre nature du territoire à l'issue du premier confinement.

### **Perspectives**

- Expérimentation de promenades fluviales entre Paris et les Hauts-de-Seine notamment pendant l'été 2021.
- Projet de l'ADAS de créer la destination touristique « Vallée de la Seine ».
- Demande d'obtention du label « Tourisme et Handicap » pour le parc de l'Île Saint-Germain.



# PARTIE 4

## POUR UNE ADMINISTRATION INNOVANTE ET RESPONSABLE

Le Département, composé de 5400 agents, met en œuvre les politiques votées par son Conseil d'élus, dans le cadre de ses compétences dévolues par la loi. L'administration est organisée en 4 pôles opérationnels au service des usagers :

- Le pôle solidarités
- Le pôle éducation, sports et construction
- Le pôle attractivité, culture et territoire
- Le pôle logement, patrimoine et partenariats.

A ceux-ci, s'ajoutent 4 pôles fonctionnels :

- Le pôle communication
- Le pôle ressources humaines et financières
- Le pôle commande publique et logistique
- Le pôle évaluation, organisation et méthodes.

Le Département met à l'honneur 3 valeurs inhérentes à sa mission de service public : la proximité, la solidarité et l'innovation. Aussi, en dehors de ses 5 sites centraux sur Nanterre, le Département rayonne sur tout le territoire, au plus proche des Alto-Séquanais, grâce à ses 98 collèges public et 150 autres sites extérieurs (pôles sociaux, musées, jardins, parcs sportifs...).

Investi de missions d'intérêt général portant une forte dimension sociale, il veille à délivrer un service de qualité pour tous, d'autant plus, en temps de crise, aussi dure et inattendue soit-elle. Pour cela, le Département s'appuie sur des forces qu'il a su développer et entretenir depuis sa création : une rigueur budgétaire, une commande publique responsable ; un investissement constant dans la formation professionnelle de ses agents et leurs conditions de travail ; et une innovation permanente de ses outils et méthodes qui permettent de dispenser les services publics, de façon plus sûre, plus agile et plus transparente.

En outre, le Département assure sa permanence et sa mutabilité dans une logique de réduction de son impact environnemental en appliquant les principes vertueux de l'économie circulaire. L'administration s'inscrit ainsi dans l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2050.



## FICHE N°20 : Les finances et la commande publique responsables



### Contexte

En 2020, les dépenses du Département se sont élevées à 2 Md€ (hors dette, Fonds national de garantie individuelle de ressource, provisions et Très haut débit), dont 1,6 Md€ en fonctionnement et 401 M€ en investissement.

La solidarité reste toujours la mission première du Département, qui y a consacré près de 916 M€ en 2020, à noter une part importante des dépenses sociales exceptionnelles liées à la crise sanitaire à hauteur de 76 M€.

L'enseignement représente cette année le premier poste de dépenses d'investissement du Département avec 83 M€.

En 2019, le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) créé par les sept départements d'Île-de-France a débuté son action visant à favoriser un aménagement solidaire de leurs territoires. En 2020, le fonds a été abondé à hauteur de 52 M€ par le Département sur un total de plus de 150 M€.

Tandis que le Département a perçu, cette année encore, une recette plafonnée de 2 M€, l'ensemble des fonds a permis de financer de nombreux projets d'investissement : rénovations et constructions de collèges, projets en faveur de la solidarité ou encore financements des travaux de tramways.

Le Département a mis en place une stratégie d'achats responsables dans laquelle la question de l'environnement est très prégnante. Il s'agit de prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition des besoins, de développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère de performance adapté en matière de protection de l'environnement et d'envisager des achats pérennes.

Le Département, labellisé pour la première fois en 2017, est la première collectivité à s'être engagée dans la démarche « Relation Fournisseur et Achat Responsable » (RFAR) et demeure l'une des seules à être labellisée pour ses bonnes pratiques d'achats. Ce label s'appuie sur 4 engagements essentiels : le respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants, les impacts des achats sur la compétitivité économique, l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat, la qualité de la relation fournisseur-sous-traitant.

La Direction de la commande publique unifiée des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'est engagée en 2020 dans l'obtention du nouveau référentiel « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables » pour les deux Départements.

Suite aux parutions de la loi TECV, la loi EGALIM et la loi AGECE, le Département adapte et calibre ses clauses et critères environnementaux afin de rendre de plus en plus systématique leur intégration dans les marchés de fournitures, services et travaux.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi des notifications des marchés (hors marchés inférieurs à 40 000€ HT)
- Suivi de la part des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
- Suivi et renouvellement du label Relation Fournisseur et Achat Responsable (RFAR)

## Chiffres-clefs de l'année 2020



### **Soutien financier face à la crise sanitaire**

Le Département a dépensé près de 100 M€ pour lutter contre la crise sanitaire depuis son commencement. Il s'agit d'actions au bénéfice des habitants, des entreprises du territoire et des communes, visant à soutenir l'effort de solidarité nationale, à protéger les populations et contenir l'impact économique de la crise. Ces dépenses concernent près de 96 M€ en fonctionnement et notamment :

- 21,4 % : Soutien aux entreprises ;
- 18,5 % : Aide aux bénéficiaires de la prime d'activités ;
- 12,7 % : Soutien aux communes ;
- 10,6 % : Commandes de masques réutilisables et accessoires (gel, gants), ménages, gardiennage, désinfection des locaux ;
- 10,4 % : Hausse des dépenses de RSA ;
- 6,4 % : Commandes de masques pour les habitants ;
- Les 20 % restants concernent :
  - Prime pour les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;
  - Dotations complémentaires aux établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE), personnes handicapées et personnes âgées afin de faire face aux surcoûts liés à la COVID-19 ;
  - Dépenses supplémentaires auprès des établissements sociaux et médico-sociaux et associations pour les usagers rentrés chez eux ou un tiers pendant la crise ;
  - Personnels intérimaires pour la réouverture des collèges ;
  - Augmentation exceptionnelle APA à domicile ;
  - Aide exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD) et pour l'hébergement temporaire en EHPAD (AEHT) ;
  - Achat de tests de dépistage pour les établissements de l'ASE et PH.

Et 4 M€ en investissement dont :

- 50 % : Soutien aux entreprises au titre du fonds de solidarité « Résilience » porté par la Région Île-de-France ;
- 34,5 % : Pistes cyclables ;
- 1,4 % : Actions en faveur de la fracture numérique et du décrochage scolaire (Pass +, etc.).



## **Etre aux côtés des entreprises pendant la crise sanitaire**

Les équipes de la Direction de la Commande Publique Unifiée des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont mobilisées et ont maintenu leurs activités pendant la période de confinement afin de rester en contact avec les entreprises et pouvoir répondre à leurs demandes ou interrogations. A la suite des mesures générales de confinement décidées par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire, les deux Départements ont décidé de prendre en compte les difficultés rencontrées par les entreprises dans le cadre de leurs candidatures à des consultations ou de l'exécution des marchés publics en adoptant les mesures suivantes :

- Sauf exception, toutes les dates limites de remise des offres pour les consultations actuellement ouvertes sur leurs plateformes de dématérialisation des marchés ont été reportées pour une durée équivalente à la première période de confinement décidée par le Gouvernement ;
- Les entreprises rencontrant des difficultés dans l'exécution des marchés du fait de cette crise ont été exonérées de pénalités.



## **Masques pour tous les Alto-Séquanais : 1,7 millions commandés**

Afin de préparer la sortie du confinement, et dans une action de prévention et de protection des citoyens de son territoire, le Département a proposé de doter chaque Alto-Séquanais d'un masque réutilisable en tissu certifié AFNOR. Dans le cadre du premier confinement, il s'est mobilisé pour apporter un soutien logistique dans les commandes et la distribution des masques à destination des Alto-Séquanais et des agents du Département. Le Département expérimente en outre la collecte et le recyclage des masques jetables.

### **Perspectives**

- Engagement du titulaire du Marché Public Global de Performance (MPGP) pour le Musée du Grand Siècle sur des objectifs environnementaux et de performance en matière énergétique et environnementale (consommation d'énergie cible, traitement paysager du jardin).
- Engagement du titulaire du MPGP (Dialogue compétitif) pour le stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes sur des objectifs environnementaux et de performance : futur site de compétition, pour les épreuves olympiques de hockey sur gazon des Jeux Olympiques de 2024.
- Présentation en 2021 du dossier de candidature au « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables » sur la base du nouveau référentiel et dans le cadre d'une démarche associant le Département des Yvelines.

## FICHE N°21 : La gestion des ressources humaines et les moyens exceptionnels déployés



### Contexte

Au Département, la diversité des métiers (130 métiers) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-Séquanais, nécessitent une mise à jour permanente des compétences. Le développement des compétences managériales est ainsi un des axes de la politique de formation.

Malgré les conditions sanitaires, les agents ont pu bénéficier de formations au cours de l'année 2020. L'Université du Management s'est notamment poursuivie en distanciel.

De plus, le Département affirme son implication dans la formation et l'intégration professionnelle des jeunes en doublant le nombre d'apprentis accueillis en 2020. Il confirme ainsi sa participation à l'effort national en faveur de la formation des jeunes, particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Le Département propose une aide aux agents par des conseillers en évolution professionnelle.

L'accompagnement durable vers et dans l'emploi constitue un enjeu majeur en matière d'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail. Fidèle à ses missions et à sa vocation de venir en aide aux plus fragiles, le Département a mis en place une mission handicap. Celle-ci a pour vocation de prévenir ou pallier les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions confiées aux agents handicapés, de s'assurer des modalités d'adaptation au collectif de travail notamment par la sensibilisation et la formation des équipes de travail, d'évaluer et adapter le poste et l'environnement de travail, ainsi que de faciliter la gestion des compétences et le parcours du travailleur handicapé en lien avec les acteurs de la collectivité, dont le médecin du travail.

Le Département met en place des aménagements horaires pour les agents handicapés en conservant leur rémunération à taux plein.

Un plan de continuité des activités a été activé dès la mi-mars 2020 par le Département afin de maintenir les missions essentielles de service public durant la crise sanitaire, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables. D'autre part, le déploiement du télétravail s'est fortement accéléré. Plus de 3 000 agents sont désormais équipés pour exercer leur activité à distance, soit la quasi-totalité des agents dont les missions le permettent.

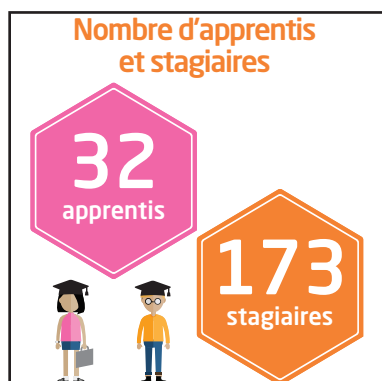
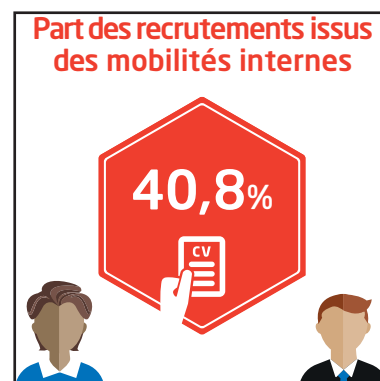
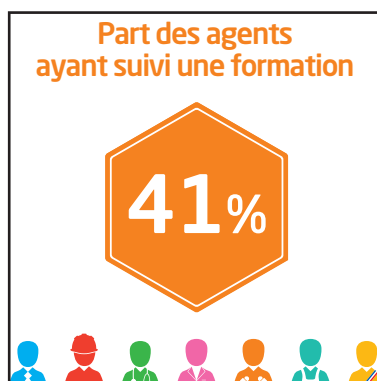
Soucieux du bien-être de ses agents, le Département a lancé une démarche interne d'analyse, de partage d'expériences et de perspectives sur la gestion de la crise sanitaire inédite par son ampleur et sa durée.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi de l'intégration et le maintien au travail des bénéficiaires d'une obligation d'emploi
- Politique favorisant la mixité
- Politique favorisant la mobilité interne pour une évolution de poste



## Chiffres-clefs de l'année 2020



193 agents bénéficiaires d'un aménagement horaire en raison d'un handicap  
Intégration et maintien au travail des bénéficiaires d'une obligation d'emploi au sein de la collectivité :  
le taux d'emploi légal : 8,27 %  
54 % des postes d'encadrement occupés par des femmes

## Plan de formation 2020 des agents

Le plan de formation 2020 a été articulé autour de cinq orientations majeures.

Le développement des compétences managériales avec la poursuite de l'Université du Management :

- Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises, afin de maintenir et développer le niveau de technicité reconnu au Département, avec des sujets tels que la professionnalisation de l'accueil en lien avec la mise en place de la gestion relation citoyen ;
- L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité, à travers les actions de préparation aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formation individualisés élaborés pour les agents en situation de reclassement professionnel. Le Département a également confirmé les orientations et le cadrage budgétaire du compte personnel de formation mis en place en 2018, pour les agents ayant un projet professionnel différent de leurs fonctions actuelles. Sur 23 demandes instruites au titre du CPF en 2020, 15 accords ont été émis.
- L'accroissement de la maîtrise des savoirs fondamentaux, en matière d'apprentissage du français en contexte professionnel, d'achat public et de finances publiques, de bureautique, d'archivage ;
- Le respect des obligations statutaires et réglementaires, comprenant notamment les actions en matière d'hygiène et de sécurité, telles que la sécurité incendie, les premiers secours, les habilitations et autorisations de travail, ou encore les risques professionnels comme l'hygiène alimentaire en restauration collective.

## Aide pour la préparation au reclassement professionnel

L'année 2020 a permis la signature de cinq conventions de périodes de préparation au reclassement. Ce dispositif, nouvellement mis en œuvre, est dédié aux agents concernés par un reclassement pour raisons médicales, et leur permet une période transitoire d'un an pour se former avant d'occuper un nouveau poste. Il favorise ainsi le maintien dans l'emploi et offre aux agents la possibilité de se préparer à une seconde carrière.



## **Analyse de la gestion départementale de la crise sanitaire : une opportunité pour innover et se transformer**

L'enquête lancée à l'été 2020 auprès des agents et managers du Département a permis de démontrer, au travers des actions engagées et des modes de travail entrepris lors de la crise sanitaire, la volonté du Département de ne pas creuser les inégalités en maintenant ouverts les services aux populations les plus vulnérables ou en innovant pour assurer auprès des publics les plus touchés (collégiens, personnes âgées, public précaire, entrepreneurs) des actions efficaces d'aide et de soutien.

Cela a également été l'occasion de sonder le ressenti du personnel. Les 900 réponses ont mis en exergue la grande capacité d'adaptation du Département mais également la nécessité de repenser nos modes de management et de travail.

Au terme de cette première phase qui s'est achevée fin 2020, la collectivité s'est engagée dans deux chantiers : le renforcement du pilotage des risques majeurs (inondations, attentats, ...) et le management à distance.

### **Perspectives**

- Sensibilisation du personnel sur l'accompagnement au maintien dans l'emploi à l'occasion de la semaine du handicap.
- Mise en œuvre de 2021 à 2023 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

# RETOUR D'EXPIÉRIENCE DE LA GESTION DE CRISE SANITAIRE : UNE OPPORTUNITÉ POUR INNOVER ET SE TRANSFORMER

## Les principaux enseignements de l'enquête

### 1

La crise a été globalement plutôt bien vécue par les agents que ce soit à titre professionnel ou personnel.



**CE QUI A PERMIS AUX AGENTS DE BIEN VIVRE CETTE PÉRIODE**

- Le fait de travailler à domicile
- La collaboration avec les collègues
- La flexibilité dans la communication et les échanges interdépartementaux

**LES TROIS NATURES DE DIFFICULTÉS LES PLUS CITÉES**

- 39,6% : Le sentiment d'être en dehors de son poste de travail
- 30,2% : Le manque de communication et de collaboration
- 30,2% : Le fait de ne pas avoir de travail

### 2

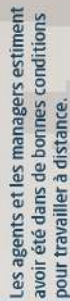
La crise a généré du stress et parfois de l'épuisement en raison du contexte global de crise sanitaire et de confinement.



**La capacité d'adaptation est considérée comme utile pour 87,5% des agents et 82,1% des managers.**

### 3

Les agents et les managers estiment avoir été dans de bonnes conditions pour travailler à distance.



**SI VOUS ÉTZÉ TÉLÉTRAVAILLEUR PENDANT LA CRISE (PCA\* ET HORS PCA), ÉTZÉ-VOUS DANS DE BONNES CONDITIONS POUR TRAVILLER ?**



### 4

Plus d'un agent sur deux éprouve de la satisfaction par rapport au travail accompli pendant la crise.



**UNE GRANDE SATISFACTION SUR LES NOUVEAUX OUTILS COLLABORATIFS (TEAMS...)**

- Plus de 90% des agents et managers sont satisfaits et affirment qu'ils continueront à utiliser Teams.

Avec l'accélération de la démocratisation des échanges, des processus et des outils, une attention particulière devra être portée à la sécurité des systèmes d'information.



Les agents et les managers intermédiaires ont en majorité respectivement 63,3% et 55% des statistiques de la notation supplémentaire en équipement informatique.

### DES SYSTÈMES D'INFORMATION RÉACTIFS

Les systèmes d'information bien préparés à la crise (équipements individuels, réseaux, dématérialisation).

**82,4% des agents placent le télétravail dans les modes de travail à conserver après la crise.**



### DES INNOVATIONS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA CRISE

**LA CRISE SANITAIRE A ÉTÉ UN ACCELERATEUR DE TRANSFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ POUR...**



100% des DCA et directeurs territoriaux

90% des chefs de service et d'unité

82% des agents

PISTES CYCLABLES

WEBINAIRES\*\*

TELECONSULTATIONS...

DES FONCTIONS SUPPORT ET DES PARTENAIRES QUI ONT ÉTÉ AU RENDEZ-VOUS ET ONT FACILITÉ LA VIE QUOTIDIENNE DES DIRECTIONS

## FICHE N°22 : Une politique sociale à destination des agents



### Contexte

Le Département met en œuvre une politique sociale à destination de ses agents pour les protéger et favoriser leur épanouissement et leur bien-être et celui de leurs familles. Les prestations sociales et de loisirs participent à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle pour les parents en facilitant la garde des enfants, leur scolarité, le départ en vacances et l'épanouissement culturel pour un moindre coût.

La politique volontariste du Département en matière de logement passe notamment par l'attribution de subventions et de garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux. En contrepartie de ce soutien, la collectivité bénéficie de droits de réservation qui lui permettent de proposer des candidats pour l'attribution des logements réservés.

Face à des problématiques professionnelles ou personnelles, l'agent peut avoir un accompagnement par un assistant social qui peut faciliter les procédures administratives et le lien avec l'employeur, le médecin du travail et la protection sociale complémentaire et lui rappeler ses droits.

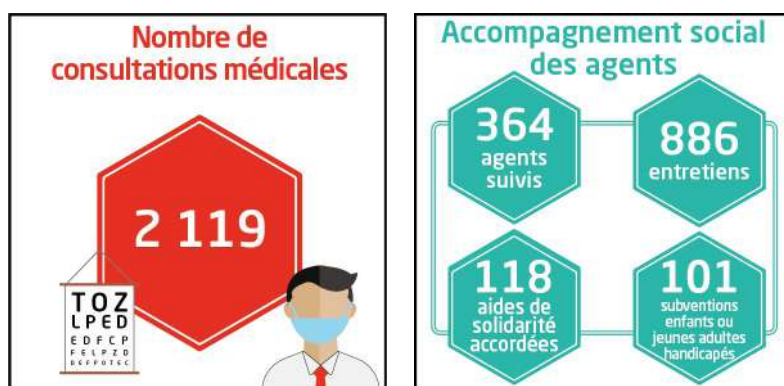
La médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel.

La prévention des risques au travail est formalisée dans le document unique. Ce document permet une évaluation de l'ensemble des risques, y compris psycho-sociaux, de faire le point sur les actions de prévention mises en place et d'en définir de nouvelles, soit près de 12 200 actions de prévention au total.

👤 Le Service de la prévention des risques professionnels, avec l'appui de terrain des conseillers de prévention des pôles, a été un acteur important dans la gestion de la crise sanitaire.

👤 L'année 2020 a été marquée, d'une part, par la crise sanitaire qui a généré la mise en place d'une nouvelle offre de restauration comprenant une extension des droits aux titres restaurant, d'accès privilégiés dans les restaurants et commerces avoisinants et l'aménagement de nouveaux lieux de restauration dans les locaux départementaux et, d'autre part, par l'annulation de prestations culturelles et de loisirs pour les agents et leurs enfants.

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### 👤 Actions sanitaires déployées dans le cadre de la crise

La crise sanitaire en 2020 a fortement impacté l'activité du service médical. Un suivi renforcé des agents pouvant présenter une forme sévère de la maladie a été mise en place. Au terme de l'année, 787 agents départementaux bénéficiaient ainsi d'une préconisation d'isolement, c'est-à-dire de télétravail permanent ou d'autorisation spéciale d'absence. Une cellule de veille coronavirus a également été mise en place afin d'assurer un suivi des situations liées à la crise sanitaire et de proposer les consignes idoines.

Une cellule de soutien psychologique et social a été activée pendant les deux périodes de confinement afin d'aider les agents qui rencontraient des difficultés liées ou renforcées par la situation. Cela s'est notamment traduit par la réalisation de 678 entretiens individuels par les psychologues.

Le Département a pu proposer aux agents volontaires un service gratuit de dépistage PCR afin de freiner la circulation du virus. Cela s'est traduit, en 2020, par la réalisation de 343 tests par les infirmières du travail.

### ***Nouvelle application informatique pour renforcer la qualité du suivi médical***

Afin d'améliorer la qualité du suivi et du pilotage du suivi médical des agents et de leurs conditions de travail, le Département a acquis une nouvelle application informatique, une solution « full web » accessible à distance, exigence renforcée avec la crise sanitaire. La sécurisation des données de cette solution en mode « Software as a Service » (SaaS), ou « logiciel en tant que service », est agréée par l'Agence numérique en santé (ANS).

### ***Nouvelles conventions de protection sociale complémentaire pour les agents***

La protection sociale complémentaire est une priorité du Département afin d'aider les agents à prendre soin de leur santé et de leur garantir un certain niveau de vie en cas d'incapacité à travailler. Deux nouvelles conventions de participation pour les risques santé et prévoyance avec toujours un niveau d'aide financière important en faveur des agents ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les nouveaux contrats permettent une meilleure prise en compte du besoin des agents (trois niveaux de couverture au lieu de deux et possibilité de panachage au sein du foyer pour la santé et offre à la carte pour la prévoyance en lieu et place du pack). Le nombre d'adhérents subventionnés au 31 décembre 2020 est de 1 699 pour la complémentaire santé et de 1 402 pour la complémentaire prévoyance. La dépense s'établit à 762,7 k€ en 2020.



### ***Fabrication de visières de protection au bénéfice des agents et du territoire***

Le Département a souhaité mettre ses ressources en matériels innovants au bénéfice du territoire en s'engageant dans un projet solidaire qui s'est déroulé en 2 phases.

Tout d'abord, lors du déconfinement, fin mai 2020, le Département a proposé aux collègues volontaires de s'appuyer sur leur dotation en imprimante 3D pour fabriquer des visières de protection pour leur propre usage et/ou pour des besoins dans leur environnement : 4 000 visières et 1 500 systèmes d'ouverture de portes ont été fabriqués par 41 collègues.



©CD92

Puis un FabLab éphémère a été installé dans l'espace de coworking de l'Arena durant 10 jours pour répondre aux besoins d'équipement des différents pôles du Département. 700 visières ont ainsi été fabriquées au bénéfice des agents départementaux.

### ***Perspectives***

- Déploiement du nouveau logiciel « Software as a Service » (SaaS) en avril 2021.
- Développement de l'accompagnement des agents ayant présenté une forme sévère de la COVID 19 afin de favoriser une reprise d'activité en présentiel dans les meilleures conditions.
- Nouveau marché d'acquisition des titres restaurant dématérialisés en 2021.
- Nouveau marché d'organisation de séjours et colonies en faveur des enfants du personnel en 2021.

## FICHE N°23 : Des outils numériques au service des agents



### Contexte

Le Département poursuit la dématérialisation de ses procédures contribuant ainsi à la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

Ainsi le Département transmet depuis 2019 à la pairie départementale, de manière dématérialisée, l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ses dépenses et de ses recettes. Suite à la mise en place successive d'outils d'uniformisation et de dématérialisation des procédures, en interne (ZOE, AXEL, signature électronique) associés au portail national Chorus Pro, la chaîne comptable est désormais entièrement dématérialisée en dépenses et en recettes.

Depuis 2018, le Département dématérialise l'instruction des demandes de subventions de fonctionnement entrant habituellement dans le périmètre du guichet unique (sport, culture, domaine social). Cette dématérialisation s'est étendue en 2020 aux subventions d'investissement et à l'appel à projets « la science se livre ».

🧑 La chaîne de gestion et de traitement des courriers est également dématérialisée. La crise sanitaire a montré que la gestion dématérialisée était nécessaire et facilitait les démarches avec les bénéficiaires.

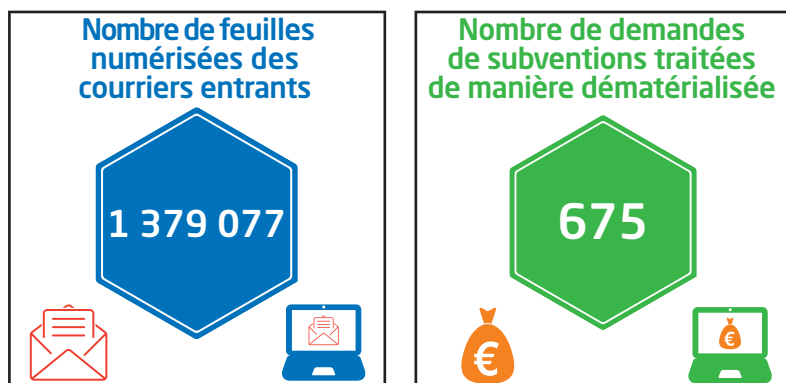
Grâce à l'outil Easyvista, le portail permettant aux agents de saisir et suivre leurs demandes devient transverse en juin 2020 en s'élargissant aux autres directions.

Depuis 2018, le projet REMMI ou rationalisation de l'édition et modernisation des moyens d'impression se poursuit sur tous les sites centraux et distants. Le réglage adapté des serveurs d'impression ainsi que de la couche logiciel PAPER CUT ont permis de réduire les impressions.

Le système de fax mail « FAX bis » conforte l'effort de dématérialisation, de gain de temps et d'économie de papier.

🧑 De nouvelles fonctions de communication ont été déployées sur le poste de travail proposant une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe, en particulier dans des contextes pandémiques, d'éloignement géographique mais également de télétravail. Le service de visio-conférence a été modernisé afin de faciliter son expansion.

### Chiffres-clefs de l'année 2020



## **Déploiement de nouveaux outils internes de dématérialisation**

L'application AXEL a été déployée en janvier 2020 pour la gestion des ordres de mission et des frais de déplacement. Les avantages conférés par cette application sont la non consommation du papier et la réduction des délais de traitement (9 jours). En 2020, 1 500 états de frais de déplacement ont été créés par les agents et 2 900 ordres de mission ont été gérés par AXEL.

👤 Le parapheur électronique a été déployé en 2019 pour la signature des bordereaux et des bons de commande à destination de la Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG). La crise sanitaire a accéléré son déploiement et étendu son périmètre d'utilisation. De nouvelles directions sont désormais utilisatrices et les documents relatifs aux assurances bénéficient de ce système.

## **Perspectives**

- Gestion dématérialisée étendue aux pièces justificatives permettant de verser les soldes des subventions.

## FICHE N°24 : Des outils numériques au service de la population



### Contexte

Les démarches en ligne développées continuent d'être améliorées pour permettre une prise en charge toujours plus efficace des demandes des citoyens. La mise en place d'interfaces entre ces démarches et l'outil Gestion relation citoyen (GRC) permet aux agents d'avoir les données relatives au citoyen et offre un meilleur suivi des usagers. Grâce à l'implication des agents mobilisés pendant les périodes de confinement, la GRC a permis de poursuivre sans interruption la prise en charge des sollicitations du public.

L'application informatique qui gère les échanges avec les citoyens a été déployée à de nouveaux services et a permis de prendre en charge plus de 311 000 sollicitations.

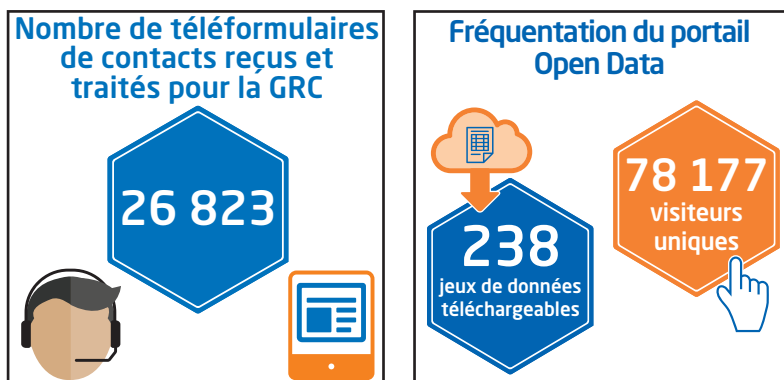
Plusieurs projets facilitant les demandes en ligne et leur traitement, menés au cours de l'année 2020, contribuent également à la réduction des inégalités. C'est le cas notamment de l'industrialisation de trois outils de robotisation de processus automatisés qui permettent d'injecter en masse dans la gestion électronique de documents, des documents ou demandes de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le portail Open Data, <https://opendata.hauts-de-seine.fr>, propose des nombreux jeux de données gratuits et accessibles à tous sur tous les champs de compétences du Département depuis 2013.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi des sollicitations du public dans la GRC

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Open Data départemental au service de tous

Dès son origine, l'un des enjeux de la démarche d'ouverture de données publiques départementales a été de nouer des partenariats avec des acteurs institutionnels afin de proposer une offre de données ouvertes consolidée sur le territoire départemental. En 2020, la dynamique partenariale autour de l'Open data s'est poursuivie avec l'adhésion d'un nouveau partenaire : la ville de Bois-Colombes, qui rejoint 6 autres communes des Hauts-de-Seine : Asnières-sur-Seine, Colombes, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sceaux et Suresnes. Ce nouveau partenariat renforce encore un peu plus le rôle fédérateur et facilitateur du Département dans l'émergence d'une politique commune d'ouverture de la donnée sur le territoire alto-séquanais.



## **Partage de serveurs pour l'hébergement des ressources**

Fait notoire, le passage de l'application informatique qui gère les échanges avec les citoyens dans le cloud en mai 2020 doit permettre, à moyen terme, de se conformer au standard du produit informatique utilisé afin de maintenir moins de fonctionnalités spécifiques et de dettes techniques coûteuses à gérer, favorisant ainsi une démarche de frugalité numérique.

## **Accélération de la numérisation pour préserver le lien avec le public**

En novembre 2020 les modalités de diffusion du magazine Vision'ère Mag ont évolué : la version papier est en libre-service tandis que la version numérique est enrichie de contenus interactifs. Les événements organisés par le service communication interne ou externe, à l'instar des conférences Cultivons nos talents, Rencontre des professionnels du Tourisme ont été intégralement digitalisés (100 % à distance, via Teams) ou organisés dans un format hybride (intervenants en présentiel, audience à distance) comme *les Entretiens Albert-Kahn*.

## **Perspectives**

- Mise en service en 2021 du portail citoyen pour un traitement complet de la demande.
- Proposition en 2021 de nouvelles actions de communication interne à distance (jeux, concours, challenges sportifs connectés, défis...) ou externe (jeux en ligne, storymap, visites virtuelles, expositions en ligne) et des animations pour la semaine du développement durable ou pour le World Clean Up Day.

## FICHE N°25 : L'optimisation des déplacements professionnels



### Contexte

Depuis 2016, le Département rationalise sa flotte automobile selon un plan pluriannuel. Après avoir atteint l'objectif de 477 véhicules en 2019, le Département continue d'ajuster sa flotte et son pool de véhicules mutualisés compte aujourd'hui 463 véhicules.

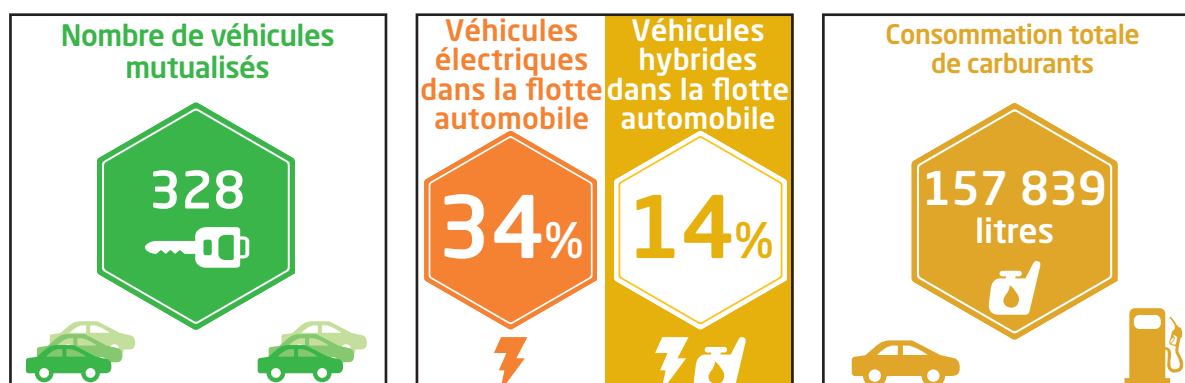
En parallèle, la consommation en carburants continue de diminuer avec une baisse d'environ 10 % par rapport à l'an dernier.

Le Département a fait le choix d'introduire prioritairement des véhicules hybrides en remplacement de la flotte de véhicules thermiques. L'incorporation dès 2019 à la flotte de véhicules hybrides non rechargeables permet de faire face aux problèmes structurels de la recharge des véhicules électriques tout en préservant l'environnement.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi de la consommation de carburants
- Part des véhicules électriques et hybrides

### Chiffres-clefs de l'année 2020



### Vers une flotte de véhicules moins polluants et plus récents

A partir de 2019, outre le renouvellement des véhicules éligibles aux critères de réforme (âgés de plus de 7 ans ou ayant parcouru plus de 120 000 km), le Département a également engagé le remplacement par des véhicules hybrides, des véhicules les plus polluants « crit'air 3 », ceux-ci n'étant plus autorisés à circuler à l'intérieur de l'A86 en période de pic de pollution.

En 2020, 102 véhicules dont 85 véhicules hybrides ont été achetés par le Département, faisant passer l'âge moyen des véhicules de 9 ans en 2016 à 5 ans et demi en 2020.

### Perspectives

- Poursuivre le rajeunissement de la flotte automobile pour tendre à n'avoir plus que des véhicules (véhicules utilitaires légers + véhicules particuliers) âgés au maximum de 7 ans (âge de réforme) et atteindre un âge moyen du parc de 5 ans.
- Dépasser l'objectif des 50 % de véhicules électriques ou hybrides composant la flotte départementale fin 2021.

## FICHE N°26 : Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable



### Contexte

En matière d'économie circulaire, le Département agit en tant qu'administration principalement sur deux leviers : en amont avec une gestion raisonnée de ses ressources dont le papier et en aval avec une gestion adaptée de ses déchets.

Le Département doit notamment répondre aux obligations réglementaires d'opérer le tri à la source et la collecte séparée de cinq flux : le bois, le verre, le métal, le plastique et les papiers/cartons. Ces déchets valorisables ne doivent plus être mélangés au reste des autres déchets. Les préconisations réglementaires se sont traduites dès 2016 par un déploiement de ce tri 5 flux dans les bâtiments centraux.

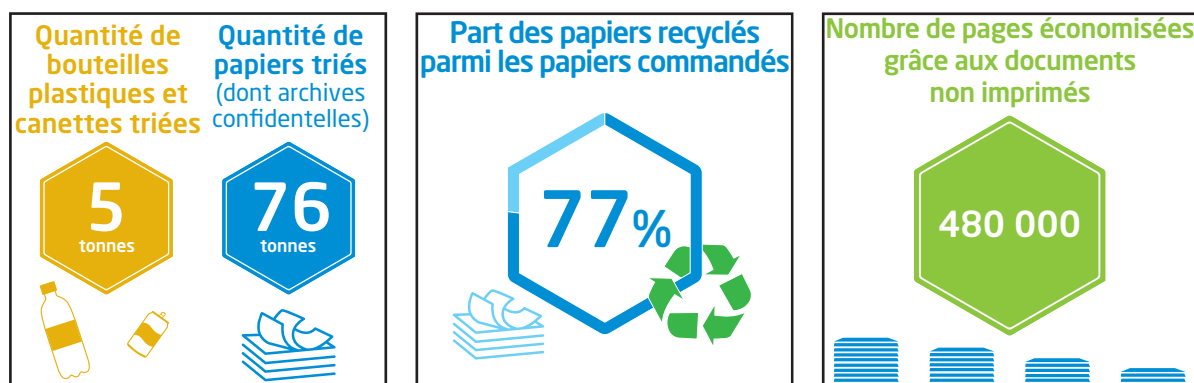
En adéquation avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le Département s'assure de la bonne gestion des déchets produits sur ses chantiers et sur ses sites. De la même façon il confie à un éco-organisme agréé la gestion et la valorisation de ses déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En outre, dans le cadre de la labellisation Eve® de ses promenades, parcs et jardins, il améliore les consignes de tri pour les usagers.

### Indicateurs de la politique sectorielle

- Suivi des tonnages de déchets triés et collectés
- Suivi des tonnages de déchets produits sur les chantiers d'entretien routier
- Suivi et mise à jour du plan de prévention de la consommation du papier
- Suivi du nombre de pages économisées grâce au programme éditique d'impression (libération des documents par badge uniquement)

### Chiffres-clefs de l'année 2020



La gestion des déchets des chantiers d'entretien routier :

- 90 % des déchets produits sur ces chantiers ont été orientés vers la valorisation matière ;
- 54 % des matériaux utilisés dans les couches d'assise pour ces chantiers étaient issus de la valorisation matière.

## **Gestion maîtrisée de la ressource papier**

La consommation du papier est un enjeu environnemental important pour une administration publique. Conscient de son rôle d'exemplarité, le Département vise deux objectifs majeurs : la réduction de la consommation de papier et l'augmentation de l'usage du papier recyclé.

Les commandes de papier ont diminué de près de deux tiers en 2020 par rapport à l'an dernier. Même s'il convient de relativiser ces chiffres au regard de la crise sanitaire (extension du télétravail), cette baisse, déjà initiée depuis 2018, s'explique par les différentes mesures adoptées par le Département telles que la dématérialisation des procédures, la rationalisation des commandes, le déploiement des imprimantes mutualisées ou encore le programme REMMI (rationalisation de l'édition et modernisation des moyens d'impression). En 2020, les résultats concrets de ce dernier se traduisent par :

- Une économie de 480 000 pages sur les copieurs par la destruction automatique des jobs non libérés ;
- Une réduction de la consommation de 3 millions de pages par rapport à l'an dernier ;
- Une consommation moyenne de 9 pages par jour ouvré et par utilisateur, des ratios noir et blanc et recto verso de 60 %, soit des chiffres encourageants ramenant progressivement les agents vers ce qu'il est convenu d'appeler des « bonnes pratiques éditiques ».


En terme d'utilisation de papier recyclé, le Département a imposé l'achat par défaut de papier recyclé. Ainsi, en 2020, les papiers recyclés représentent 77 % du papier commandé.

D'autre part, l'impression des supports de communication se fait sur papier recyclé ou a minima sur papier éco-certifié (FSC ou PEFC). L'impression avec des encres sans additifs, végétales, ou bio à base de pigments végétaux est privilégiée pour réduire l'impact sur l'environnement et favoriser la recyclabilité du papier. En 2020, le Département a déclaré 687 tonnes de papiers imprimés au titre de l'éco-contribution CITEO. Il participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papier et a permis de financer la fabrication de 369 tonnes de papier recyclé.

## **Privilégier le reconditionnement des ordinateurs portables**

Le Département a lancé en 2020 à titre expérimental des actions visant à réparer les ordinateurs portables de moins de deux ans ayant subi des dommages avec des pièces récupérées sur des ordinateurs portables « cassés » et destinés à la destruction. L'objectif est à la fois de réduire le volume de ordinateurs portables usagés envoyés en filière de traitement des DEEE et de favoriser le reconditionnement.







## **Perspectives**


-  Développement d'un système de collecte des masques jetables non biodégradables et des équipements de protection individuelle (EPI) comme les gants et les visières non pris en charge par les filières de tri traditionnelles.
- Acquisition de 140 sèche-mains en 2021, contribuant à la réduction de l'impact écologique.



# ANNEXES

## La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

| Déclinaison des objectifs  |   | Cibles principales  |
|--|---|---|
|  <p><b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b></p>                | Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extrême pauvreté, pauvreté</li> <li>Protection sociale</li> <li>Accès aux ressources</li> <li>Vulnérabilité</li> <li>Mobilisation des ressources</li> <li>Prise en compte dans les politiques</li> </ul>   |
|  <p><b>2 FAIM «ZÉRO»</b></p>                    | Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faim</li> <li>Malnutrition</li> <li>Productivité et petits exploitants</li> <li>Agriculture performante et résiliente</li> <li>Diversité et partage des ressources génétiques</li> <li>Recherche agronomique</li> <li>Exportation et commerce</li> <li>Fonctionnement des marchés alimentaires</li> </ul>  |
|  <p><b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b></p>      | Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité maternelle</li> <li>Mortalité néonatale et infantile</li> <li>Maladies transmissibles, maladies non transmissibles</li> <li>Conduites addictives</li> <li>Accidents de la route</li> <li>Santé sexuelle et procréative</li> <li>Couverture santé universelle</li> <li>Santé environnement</li> <li>Tabac</li> <li>Recherche/ mise au point et accès aux médicaments</li> <li>Personnel de santé</li> <li>Sécurité sanitaire</li> </ul>                         |
|  <p><b>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</b></p>         | Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation scolaire</li> <li>Soins et éducation préscolaires</li> <li>Formation professionnelle et enseignement supérieur</li> <li>Compétences et accès à l'emploi</li> <li>Egalité des chances</li> <li>Apprentissages fondamentaux</li> <li>Éducation pour le développement durable</li> <li>Accessibilité des établissements scolaires</li> <li>Bourses de formation et d'études supérieures</li> <li>Formation des enseignants (pays en développement PED)</li> </ul> |
|  <p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p>      | Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les discriminations</li> <li>Violences et exploitation</li> <li>Mariage forcé et mutilations</li> <li>Promotion et partage des travaux domestiques</li> <li>Participation et accès aux postes de direction</li> <li>Santé sexuelle et procréation</li> <li>Droit et accès aux ressources</li> <li>Technologies et autonomisation</li> <li>Politiques d'égalité</li> </ul>   |
|  <p><b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b></p> | Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à l'eau potable</li> <li>Accès aux services d'assainissement et d'hygiène</li> <li>Qualité de l'eau</li> <li>Gestion durable des ressources en eau</li> <li>Gestion intégrée des ressources</li> <li>Protection et restauration des écosystèmes</li> <li>Coopération et renforcement de capacités</li> <li>Gestion collective de l'eau</li> </ul>  |

| Déclinaison des objectifs  |   | Cibles principales  |
|--|---|---|
|  <p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>      | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à l'énergie</li> <li>Énergies renouvelables</li> <li>Efficacité énergétique</li> <li>Recherche et investissement</li> <li>Approvisionnement en énergie</li> </ul>  |
|  <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>    | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance du PIB</li> <li>Productivité économique</li> <li>Développement des TPE et PME</li> <li>Utilisation efficiente des ressources</li> <li>Plein emploi et travail décent</li> <li>Accès des jeunes à l'emploi et la formation</li> <li>Exploitation des enfants, traite, travail forcé</li> <li>Droits &amp; sécurité au travail</li> <li>Tourisme durable</li> <li>Accès aux services financiers et d'assurance</li> <li>Aide pour le commerce des PED</li> <li>Pacte mondial pour l'emploi</li> </ul> |
|  <p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>   | Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures durables, résilientes et accessibles</li> <li>Industrialisation socio-économiquement durable</li> <li>Accès de toutes les entreprises aux services financiers</li> <li>Modernisation et durabilité des filières industrielles</li> <li>Innovation, recherche et développement</li> <li>Appui aux pays en développement</li> <li>Diversification et ajout de valeur</li> <li>Accès aux technologies de l'information et de la communication</li> </ul>  |
|  <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>                     | Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des revenus des plus pauvres</li> <li>Autonomisation et intégration</li> <li>Égalité des chances</li> <li>Politiques publiques ciblées au service de l'égalité</li> <li>Règlementation de la finance</li> <li>Gouvernance internationale</li> <li>Migrations</li> <li>Traitement spécial et différencié</li> <li>Aide publique au développement</li> <li>Coûts de transaction</li> </ul>   |
|  <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>          | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au logement décent</li> <li>Transports sûrs, accessibles et viables</li> <li>Urbanisation durable</li> <li>Préservation du patrimoine</li> <li>Prévention et limitation de l'impact des catastrophes</li> <li>Impact environnemental</li> <li>Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs</li> <li>Développement territorial</li> <li>Politiques intégrées pour des territoires résilients</li> <li>Bâtiments durables et résilients</li> </ul>  |
|  <p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> | Établir des modes de consommation et de production durables.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion durable des ressources naturelles</li> <li>Gaspillage alimentaire</li> <li>Gestion écologique des produits chimiques</li> <li>Réduction des déchets</li> <li>Responsabilité sociétale des entreprises</li> <li>Marchés publics durables</li> <li>Formation et information environnementales</li> <li>Tourisme durable</li> <li>Politique de subvention de l'énergie</li> </ul>   |






| Déclinaison des objectifs   |   | Cibles principales   |
|---|---|--|
|    | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Résilience et adaptation</li> <li>Politiques climatiques</li> <li>Éducation et capacité d'action</li> <li>Fonds vert</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>   |
|    | Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pollutions marines</li> <li>Écosystèmes marins et côtiers</li> <li>Acidification des océans</li> <li>Règlementation de la pêche</li> <li>Préservation de zones marines</li> <li>Subventions nuisibles à la pêche</li> <li>Petits États insulaires</li> <li>Recherche et transferts de techniques marines</li> <li>Préservation de la pêche artisanale</li> <li>Droit de la mer</li> </ul>   |
|   | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des écosystèmes terrestres</li> <li>Gestion durable des forêts</li> <li>Dégradation des sols</li> <li>Écosystèmes montagneux</li> <li>Biodiversité et espèces menacées</li> <li>Ressources génétiques</li> <li>Braconnage et trafics d'espèces protégées</li> <li>Espèces envahissantes</li> <li>Intégration de la biodiversité dans les politiques</li> <li>Financement (Biodiversité)</li> <li>Financement (Forêts)</li> <li>Moyens dans la lutte contre le braconnage</li> </ul>  |
|  | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la violence</li> <li>Maltraitance et exploitation infantiles</li> <li>État de droit et accès à la justice</li> <li>Criminalité organisée</li> <li>Corruption</li> <li>Institutions exemplaires</li> <li>Prise de décisions inclusive</li> <li>Gouvernance internationale</li> <li>État civil</li> <li>Information et protection des libertés</li> <li>Terrorisme et criminalité</li> <li>Politiques non discriminatoires</li> </ul>  |
|  | Partenariats pour la réalisation des objectifs.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des ressources nationales</li> <li>Aide publique au développement</li> <li>Ressources financières supplémentaires</li> <li>Maîtrise de la dette nationale</li> <li>Investissements ciblés</li> <li>Coopération scientifique et technologique</li> <li>Transferts ciblés de technologies</li> <li>Capacités scientifiques et technologiques</li> <li>Renforcement des capacités</li> <li>Système commercial multilatéral équitable</li> <li>Exportations des pays en développement</li> <li>Accès aux marchés</li> <li>Stabilité économique mondiale</li> <li>Cohérence des politiques</li> <li>Souveraineté nationale</li> <li>Partenariat pour le développement durable</li> <li>Partenariats multi-acteurs</li> <li>Recueil de données</li> <li>Construction d'indicateurs de développement durable</li> </ul> |



Tableau des indicateurs pour l'année 2020

| FICHE | Indicateur   | Unité                           | 2020                |
|-------|--|---------------------------------|---------------------|
| 1     | Surfaces d'espaces naturels sensibles classés  | hectare (ha)                    | 620                 |
|       | Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants  | m <sup>2</sup> /habitant        | Fin de l'indicateur |
| 1     | Part des Alto-Séquanais habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace naturel sensible   | Pourcentage                     | 30%                 |
| 1     | Surface totale des parcs départementaux  | hectare (ha)                    | 627                 |
| 1     | Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®   | Nombre                          | 18                  |
| 1     | Fréquentation annuelle des sites   | Nombre de visiteurs en millions | 15                  |
| 1     | Nb de projets potagers créés dans les collèges   | Nombre                          | 10                  |
| 1     | Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »   | Nombre                          | 0                   |
| 1     | Nombre total d'arbres plantés par le Département   | Nombre                          | 707                 |
| 1     | Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales  | Nombre                          | 387                 |
| 2     | Part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes en 2020 | Pourcentage                     | 28,6%               |
| 2     | Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes   | m <sup>2</sup>                  | 22 218              |
| 2     | Nombre de contrôles de conformité des branchements de particuliers en secteur séparatif  | Nombre                          | 584                 |
| 2     | Quantité de déchets collectés sur la Seine et ses berges dont des déchets verts compostés  | Tonnage annuel<br>Tonne         | 189<br>75           |
| 2     | Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs   | Tonnage moyen par benne         | 1,12                |
| 2     | Taux de remplissage des bennes   | Pourcentage                     | 82%                 |
| 3     | Aménagement des berges RD1   |                                 |                     |
|       | Réaménagement en boulevard urbain  | Kilomètre                       | 1                   |
|       | Création d'une promenade   | Nombre                          | 1                   |
| 3     | Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade   | mètre linéaire                  | 18                  |
|       | Linéaire d'aménagement de berges à l'étude   | mètre linéaire cumulé           | 8 740               |
|       |  | mètre linéaire                  | 3 780               |
| 4     | Amélioration de l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières   |                                 |                     |
|       | Pose d'enrobés phoniques sur la RD1 à Clichy x 4 voies en béton bitumeux mince (BBM, type C)   | Kilomètre                       | 1,2                 |
| 5     | Contrat de développement Département-Ville   |                                 |                     |
|       | Nouveaux contrats conclus  | Nombre                          | 5                   |
|       | Avenants   | Nombre                          | 3                   |
|       | Opérations d'investissements supplémentaires   | Nombre                          | 23                  |
| 5     | Composantes du développement durable dans les contrats depuis l'origine (2013) (en pourcentage)  |                                 |                     |
|       | Amélioration de la performance énergétique   | Valeurs cumulées depuis 2013    | 54%                 |
|       | Démarche certifiée ou apparentée HQE   |                                 | 20%                 |
|       | Amélioration de la gestion de la ressource en eau  |                                 | 14%                 |
|       | Amélioration de la gestion des déchets   |                                 | 3%                  |
|       | Protection des ressources naturelles et/ou de la biodiversité  |                                 | 2%                  |
|       | Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale  |                                 | 14%                 |
|       | Amélioration de l'accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)   |                                 | 18%                 |
|       | Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable   |                                 | 4%                  |
|       | Urbanisme durable et prévention du bruit   |                                 | 13%                 |
|       | Mesures en faveur des modes de transports doux   |                                 | 5%                  |
|       | Haute Qualité d'Usage (HQU)  | 3%                              |                     |
| 6     | Répartition des types de demandes formalisées via la GRC   |                                 |                     |
|       | PMI  | Pourcentage                     | 43,0%               |
|       | MDPH   | Pourcentage                     | 21,1%               |
|       | Autonomie  | Pourcentage                     | 17,5%               |
|       | Social   | Pourcentage                     | 11,0%               |
|       | Accueil en lien avec le mode de garde  | Pourcentage                     | 2,5%                |
|       | Accueil en lien avec le Centre de planification et d'éducation familiale   | Pourcentage                     | 1,6%                |
| 6     | Demandes de prestations déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées en ligne »  | Nombre                          | 33 555              |
| 6     | Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal   | Nombre                          | 8 747               |

| FICHE | Indicateur  | Unité   | 2020   |
|-------|---|---|--|
|       | Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux   | Nombre  | Suite à la réorganisation du Pôle en 2020, les libellés ont été modifiés |
|       | Domaine de l'insertion sociale  | Pourcentage   |  |
|       | Domaine de l'insertion par le logement : accès et maintien  | Pourcentage   |  |
|       | Domaine de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables   | Pourcentage   |  |
|       | Domaine du droit et accès à la santé  | Pourcentage   |  |
|       | Domaine de l'insertion professionnelle  | Pourcentage   |  |
| 6     | Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux   | Nombre  | 101 199  |
|       | Domaine de l'insertion sociale et professionnelle   | Pourcentage   | 34,0%  |
|       | Domaine de l'insertion par le logement : accès et maintien  | Pourcentage   | 30,0%  |
|       | Domaine de la prévention et protection des majeurs vulnérables  | Pourcentage   | 6,0%   |
|       | Domaine parentalité protection enfance  | Pourcentage   | 8,0%   |
| 6     | Domaine du droit  | Pourcentage   | 21,0%  |
| 6     | Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel  | Nombre  | 3 333  |
| 6     | Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité                       | Nombre  | 1 345  |
| 6     | Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales   | Nombre  | N.C.   |
| 6     | Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales   | Nombre  | N.C.   |
| 6     | Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2018   |   |  |
|       | Emplois créés   | Nombre  | N.C.   |
|       | Eaux  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Voirie  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Bâtiments et transports   | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Services  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Espaces verts   | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Personnes en retour à l'emploi  | Nombre  | N.C.   |
|       | Eaux  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Voirie  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Bâtiments et transports   | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Services  | Pourcentage   | N.C.   |
|       | Espaces verts   | Pourcentage   | N.C.   |
|       | 6   | Nombre de bénéficiaires de PAM 92 : "Pour aider à la mobilité 92" | Nombre   |
| 6     | Nombre de courses effectuées  | Nombre de courses   | 20 555   |
| 6     | Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92  | Nombre  | 1 820  |
| 6     | Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste  | Nombre  | 43 353   |
| 7     | Nombre d'enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire 2019/2020        | Nombre  | 15 146   |
| 7     | Pourcentage des enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire 2019/2020 | Pourcentage   | 70%  |
| 7     | Taux de couverture des bilans de santé par rapport au nombre d'enfants de 3-4 ans scolarisés  | Pourcentage   | 72%  |
| 7     | Nombre de mallettes de dépistage BSEM   | Nombre  | 41   |
| 7     | Nombre de demandes d'agrèments par les altoséquanais en vue d'adoption  | Nombre  | 108  |
|       | Nombre d'agrèments altoséquanais délivrés   | Nombre  | 70   |
|       | Nombre de titulaires altoséquanais d'un agrément valide au 31 décembre 2020   | Nombre  | 386  |
| 7     | Nombre de naissance dans le secret (dans le 92)   | Nombre  | 8  |
| 7     | Nombre d'enfants accueillis chez des parents altoséquanais  | Nombre  | 18   |
| 7     | Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées  | Pourcentage   | 13%  |
| 7     | Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis /nombre de naissances domiciliées  | Pourcentage   | 41%  |
| 7     | Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI  | Pourcentage   | 7%   |
| 8     | Nombre d'inscriptions sur les activités proposées dans le cadre du dispositif « Plan vacances été jeunes »                              | Nombre  | 8 500  |
| 8     | Nombre d'étudiants soutenus au Forum santé  | Nombre  | 550  |
| 8     | Nombre de jeunes 11-25 ans concernés par les actions de prévention et d'insertion   | Nombre  | Plus de 2 500  |
| 8     | Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année   | Nombre de personnes en cumulé                                     | 6 160  |
| 8     | Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre   | Nombre  | 1 311  |
| 8     | Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année   | Nombre  | 4 754  |
| 8     | La part des mesures éducatives/ensemble des mesures de protection de l'enfance  | Pourcentage   | 46%  |

| FICHE | Indicateur  | Unité                                     | 2020                |
|-------|---|---|---------------------|
|       | Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA (en pourcentage)                               |   |                     |
|       | A l'entrée de l'atelier   | scolarisés de - de 16 ans                 | Fin de l'indicateur |
|       |   | scolarisés de +de 16 ans                  |                     |
|       |   | déscolarisées de - de 16 ans              |                     |
|       |   | déscolarisées de +de 16 ans               |                     |
|       |   | en voie de rescolarisation de - de 16 ans |                     |
|       |   | en voie de rescolarisation de +de 16 ans  |                     |
|       | A la sortie de l'atelier  | scolarisés de - de 16 ans                 |                     |
|       |   | scolarisés de +de 16 ans                  |                     |
|       |   | déscolarisées de - de 16 ans              |                     |
|       |   | déscolarisées de +de 16 ans               |                     |
|       |   | en voie de rescolarisation de - de 16 ans |                     |
|       |   | en voie de rescolarisation de +de 16 ans  |                     |
|       | Demandes de Fond de Solidarité Logement (FSL)   |   |                     |
| 9     | Maintien accordées  | Nombre                                    | 1 755               |
|       | Accès accordées   | Nombre                                    | 1 507               |
|       | Maintien dans le logement déposés tous canaux   | Nombre                                    | 2 178               |
|       | Accès au logement déposées tous canaux  | Nombre                                    | 2 120               |
|       | Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)  |   |                     |
| 9     | Maintien accordées  | Nombre                                    | 314                 |
|       | Accès accordées   | Nombre                                    | 349                 |
|       | Maintien déposées   | Nombre                                    | 319                 |
|       | Accès déposées  | Nombre                                    | 129                 |
|       | Dispositif "Initiatives Jeunes Solidaires" (IJS) - Action non réalisée en 2020 à cause de la crise sanitaire    |   |                     |
| 10    | Nombre de dossiers reçus  | Nombre                                    | 0                   |
|       | Nombre de dossiers éligibles  | Nombre                                    | 0                   |
|       | Nombre de projets soutenus  | Nombre                                    | 0                   |
|       | Montant global attribué   | Euros                                     | 0                   |
|       | Répartition des jeunes lauréats du dispositif "IJS" - Action non réalisée en 2020 à cause de la crise sanitaire |   |                     |
| 10    | Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus  | Nombre                                    | 0                   |
|       | Nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus   | Nombre                                    | 0                   |
|       | Nombre total de participants  | Nombre                                    | 0                   |

| FICHE          | Indicateur  | Unité                                      | 2020                |
|----------------|---|--|---------------------|
| 10             | Localisation des projets soutenus depuis 2010   |  |                     |
|                | Mexique   | En cumulé                                  | 2                   |
|                | Nicaragua   |  | 7                   |
|                | Haïti   |  | 7                   |
|                | Panama  |  | 3                   |
|                | Equateur  |  | 2                   |
|                | Pérou   |  | 29                  |
|                | Bolivie   |  | 8                   |
|                | Guatemala   |  | 2                   |
|                | Maroc   |  | 4                   |
|                | Tunisie   |  | 1                   |
|                | Zambie  |  | 1                   |
|                | Sénégal   |  | 17                  |
|                | Mali  |  | 7                   |
|                | Burkina Faso  |  | 23                  |
|                | Bénin   |  | 16                  |
|                | Togo  |  | 30                  |
|                | Cameroun  |  | 7                   |
|                | Burundi   | En cumulé                                  | 1                   |
|                | Kenya   |  | 2                   |
|                | Tanzanie  |  | 1                   |
|                | Rwanda  |  | 1                   |
|                | Guinée  |  | 1                   |
|                | Comores   |  | 1                   |
|                | Madagascar  |  | 55                  |
|                | Mongolie  |  | 5                   |
|                | Népal   |  | 7                   |
|                | Arménie   |  | 16                  |
|                | Inde  |  | 33                  |
|                | Laos  |  | 3                   |
|                | Cambodge  |  | 44                  |
|                | Vietnam   |  | 45                  |
|                | Philippine  |  | 6                   |
|                | Indonésie   |  | 2                   |
| Timor oriental | 1   |  |                     |
| Fidji          | 1   |  |                     |
| 11             | Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine   | Nombre                                     | 66 000              |
| 11             | Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté                               | Nombre d'ordinateurs                       | 600                 |
|                |   | Nombre d'ordinateurs en cumulé depuis 2013 | 2 650               |
| 11             | Nombre d'élèves ayant suivi le dispositif des ateliers pédagogiques                                     | Nombre                                     | 2 857               |
| 11             | Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges                    | Nombre en millions                         | 27,4                |
| 11             | Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges                    | Nombre en millions                         | 3,4                 |
| 11             | Nombre d'équipements prêtés aux familles hauts-séquanaises pendant le confinement                       | Nombre                                     | 2 639               |
| 11             | Nombre d'ultra-portables livrés aux collèges début décembre 2020  | Nombre                                     | 960                 |
| 11             | Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative | Nombre                                     | N.C.                |
| 11             | Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)                           | Nombre                                     | 10                  |
| 11             | Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92                                 | Nombre de collèges                         | 6                   |
|                |   | Nombre de collège en cumulé                | 39                  |
| 11             | Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges                            | Nombre                                     | 115                 |
| 11             | Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges                            | Nombre de collégiens                       | 2 440               |
| 11             | Nombre de prêt de borne Développement Durable (supports interactifs)                                    | Nombre                                     | 20                  |
| 11             | Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière  | Nombre                                     | Fin de l'indicateur |
| 11             | Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine                   | Nombre de collège en cumulé                | 31                  |
| 12             | Nombre de téléchargements de l'application Géosculpture Hauts-de-Seine                                  | Nombre de téléchargements                  | 1 211               |
| 12             | Recherches réalisées par les Archives départementales   | Nombre de demandes                         | 2 193               |
|                |   | Nombre de pages numérisées                 | 16 580              |

| FICHE | Indicateur  | Unité  | 2020                |
|-------|---|--|---------------------|
| 12    | Nombre de fichiers disponibles sur le site des Archives départementales   | Nombre en millions   | 1,3                 |
| 12    | Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)  | Nombre d'élèves  | 1 398               |
|       | Les rassemblements festifs dans les parcs   |  |                     |
| 12    | Les animations  | Nombre d'animations  | 129                 |
|       | Nombre de participants  | Nombre de visiteurs  | 1 720               |
| 12    | Fréquentation de La Seine Musicale  | Nombre d'événements  | 70                  |
|       |   | Nombre de spectateurs  | 66 000              |
| 12    | Fréquentation en Education artistique et culturelle   | Nombre de collégiens   | 13 176              |
|       |   | Nombre de participants (public éloigné)                                  | 1 000               |
| 12    | Fréquentation des festivals de musique contemporaine (Chorus, La Défense Jazz Festival et La DéfenseTour Circus jusqu'en 2014)  | Nombre de personnes  | 10 396              |
| 12    | Fréquentation des 3 musées départementaux (Musée du domaine Départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups / Maison de Chateaubriand) | Nombre de personnes  | 153 028             |
|       | Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)   | Nombre d'utilisateurs sur le site internet                               | Fin de l'indicateur |
| 12    | Nombre d'Alto-Séquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique   | Nombre   | 6 561               |
|       |   |  |                     |
| 13    | Nombre de téléchargements de l'application Randonnées Hauts-de-Seine (depuis mai 2019)  | Nombre de téléchargements  | 2 456               |
|       | Indicateurs sportifs  |  |                     |
| 13    | Nombre de licenciés   | Nombre   | 338 000             |
|       | Nombre d'associations sportives déclarées   | Nombre   | 42 060              |
|       | Nombre de sportifs de haut niveau   | Nombre   | 379                 |
| 13    | Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation)   | Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune) | 8 310               |
|       | Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre)  | Nombre de passages   | 0                   |
| 13    | Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées  | Nombre de jeunes concernés   | 1 892               |
| 13    | Vacan'Sports : Participation des jeunes en situation de handicap  | Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune) | 344                 |
|       |   |  |                     |
|       | L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite   |  |                     |
| 14    | Nombre d'établissements recevant du public (ERP) dont la voirie attenante a été mise en accessibilité dans un rayon de 300 mètres   | Nombre   | 4                   |
|       | Nombre de diagnostics réalisés autour de bâtiments départementaux dans cette perspective  | Nombre   | 13                  |
|       | Éclairage public  |  |                     |
| 14    | Nombre d'opérations 100 % LED   | Nombre   | 3                   |
|       | Nombre de communes concernées par les opérations 100 % LED  | Nombre   | 3                   |
| 14    | Linéaire d'enrobés tièdes   | Kilomètre  | 14,9                |
|       |   |  |                     |
| 15    | Lignes de bus dont l'offre a été renforcée  | Nombre de lignes par an  | 16                  |
|       |   | Pourcentage de lignes par an   | 8%                  |
|       |   | Nombre de kilomètres commerciaux supplémentaires par an                  | 855 693             |
| 15    | Linéaire de tramways aménagés   | Kilomètres cumulés   | 28,2                |
|       |   |  |                     |
| 16    | Linéaire de coronapistes  | Kilomètre  | 51                  |
|       | Développement de mobilités durables   |  |                     |
| 16    | Linéaire de bandes cyclables créés  | mètre  | 108                 |
|       | Linéaire de piste cyclable créés  | mètre  | 718                 |
| 16    | Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département   | Kilomètres cumulés   | 151                 |
|       |   |  |                     |
| 17    | Financement en fonctionnement pour la Politique de la ville   | Millions d'euros   | 3,14                |
|       | Part des programmations communales  | Pourcentage  | 69%                 |
|       | Part du soutien aux associations (Institut des Hauts-de-Seine)  | Pourcentage  | 31%                 |
| 17    | Répartition des Programmations communales   | Nombre d'actions   | 213                 |
|       | Actions pour l'insertion des publics en difficulté  | Nombre   | 107                 |
|       | Actions pour la réussite éducative  | Nombre   | 106                 |

| FICHE | Indicateur   | Unité                  | 2020                |
|-------|--|------------------------|---------------------|
|       | Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives (APA Habitat comprise) |                        |                     |
| 18    | Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques  | Pourcentage            | 56%                 |
|       | Lutte contre l'habitat indigne   | Pourcentage            | 37%                 |
|       | Adaptation liée à la perte d'autonomie   | Pourcentage            | 5%                  |
|       | Santé et hygiène   | Pourcentage            | 1%                  |
|       | Sécurité des biens et des personnes  | Pourcentage            | 1%                  |
| 18    | Nombre de logements aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé  | Nombre                 | 378                 |
|       | Contrat de performance énergétique   |                        |                     |
| 18    | Nombre de collèges couverts par un Contrat de performance énergétique (CPE) depuis 2020  | Nombre                 | 62                  |
|       | Réduction d'énergie  | Pourcentage            | 30%                 |
| 18    | Nombre de collèges départementaux en travaux   | Nombre                 | 27                  |
| 18    | Montant des travaux CPE réalisés   | Millions d'euros       | 13,5                |
| 18    | Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)   | Gwhcf                  | 118,28              |
| 18    | Consommation énergétique totale corrigée (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)  | Gwhcf                  | 127,95              |
|       | Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)   | Gwhcf                  | 40,92               |
|       | Consommation énergétique des bâtiments de l'administration/consommation totale (sans éclairage public)   | Pourcentage            | 35%                 |
|       | Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)   | Gwhcf                  | 77,36               |
|       | Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement/consommation totale (sans éclairage public)   | Pourcentage            | 65%                 |
| 18    | Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)  | Gwhcf                  | 43,26               |
|       | Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'administration (sans éclairage public)                   | Pourcentage            | 34%                 |
|       | Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)  | Gwhcf                  | 84,68               |
|       | Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'enseignement (sans éclairage public)                     | Pourcentage            | 66%                 |
|       | Réduction des consommations énergétiques de l'Hôtel du Département suite au déménagement (entre 2017 et 2019)  |                        |                     |
| 18    | sur les consommations d'électricité  | Pourcentage            | 70%                 |
|       | sur les consommations de chaud   | Pourcentage            | 69%                 |
|       | sur les consommations de froid   | Pourcentage            | 38%                 |
|       | Economie des consommations au global   | Pourcentage            | 54%                 |
| 18    | Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés  | Kilowatt-heure         | 0                   |
|       |  | Kilowatt-heure cumulés | 78 891 438          |
| 19    | Nombre de téléchargements sur le site WWW.passmalin.fr   | Nombre                 | 28 300              |
| 19    | Nombre d'artisans labellisés « Artisan du tourisme »   | Nombre                 | 65                  |
|       | Principaux postes d'investissement du budget du Département  |                        |                     |
|       | Culture  | Millions d'euros       | 28                  |
|       | Routes et voiries  | Millions d'euros       | 59                  |
|       | Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement  | Millions d'euros       | 52                  |
|       | Collèges   | Millions d'euros       | 73                  |
| 20    | Aménagement et développement urbain  | Millions d'euros       | 29                  |
|       | Logement   | Millions d'euros       | 6                   |
|       | Transports en commun   | Millions d'euros       | 68                  |
|       | Eaux et assainissement   | Millions d'euros       | 4                   |
|       | Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/PDIPR/déchets/pollution)   | Millions d'euros       | 16                  |
|       | Sport  | Millions d'euros       | 13                  |
| 20    | Part des marchés publics intégrant des clauses sociales (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)   | Pourcentage            | 17,0%               |
|       | Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)  | Pourcentage            | 26,0%               |
|       | Part de clauses sociales dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)   | Pourcentage            | Fin de l'indicateur |
|       | Part de clauses environnementales dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)  | Pourcentage            |                     |
| 20    | Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)  | Euros par habitant     | 39                  |
| 20    | Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)   | Euros par habitant     | 123                 |

| FICHE | Indicateur   | Unité               | 2020                |
|-------|--|---------------------|---------------------|
| 21    | Nombres d'agents en télétravail  | Nombre d'agents     | 3 063               |
|       | Part des télétravailleurs sur l'effectif global  | Pourcentage         | 56%                 |
| 21    | Part des agents ayant suivi une formation  | Pourcentage         | 41%                 |
| 21    | Nombre de jours de formation   | Nombre de jours     | 4 396               |
| 21    | Nombre d'agents concernés par les jours de formation   | Nombre d'agents     | 2 262               |
| 21    | Nombre d'apprentis   | Nombre              | 32                  |
|       | Nombre de stagiaires   | Nombre              | 173                 |
| 21    | Part des recrutements issus des mobilités internes   | Pourcentage         | 40,8%               |
|       | La mobilité interne  |                     |                     |
|       | Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A                                    | Nombre d'agents     | 104                 |
| 21    | Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B                                    | Nombre d'agents     | 38                  |
|       | Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C                                    | Nombre d'agents     | 79                  |
|       | Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne   | Nombre d'agents     | 221                 |
| 21    | Nombre d'agent bénéficiant d'aménagement horaire en raison d'un handicap                                 | Nombre d'agents     | 193                 |
| 21    | Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés                                 | Kilo euros          | 82,8                |
| 21    | Taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (au mois de mai de l'année)               | Pourcentage         | 8,27%               |
| 21    | Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emplois (BOE)   | Nombre d'agents     | 437                 |
| 21    | Part des postes d'encadrement occupés par des femmes   |                     | 54%                 |
| 21    | Part des femmes dans les effectifs   | Pourcentage         | 72%                 |
| 21    | Part des femmes en catégorie A   | Pourcentage         | 76%                 |
|       | Nombre d'agents accompagnés dans leur évolution professionnelle  |                     |                     |
| 21    | Accompagnement individuel  | Nombre              | 195                 |
|       | Accompagnement collectif   | Nombre              | 11                  |
|       | Les Rendez-vous de la mobilité   |                     |                     |
| 21    | Nombre de rendez-vous  | Nombre              | NC                  |
|       | Nombre d'agents  | Nombre              | NC                  |
| 21    | Nombre d'agents abonnés aux transports en commun   | Nombre              | 2 229               |
| 21    | Part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports                       | Pourcentage         | 48%                 |
|       |  |                     |                     |
| 22    | Nombre de consultations médicales  | Nombre              | 2 119               |
|       | Accompagnement social des agents   |                     |                     |
|       | Nombre d'agents suivis   | Nombre              | 364                 |
| 22    | Nombre d'entretiens  | Nombre              | 886                 |
|       | Nombre d'aides de solidarité accordées   | Nombre              | 118                 |
|       | Nombre de subventions enfants ou jeunes adultes handicapés   | Nombre              | 101                 |
|       | Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre |                     |                     |
| 22    | Complémentaire santé   | Nombre d'agents     | 1 699               |
|       | Complémentaire prévoyance  | Nombre d'agents     | 1 402               |
|       |  |                     |                     |
| 23    | Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants   | Nombre              | 1 379 077           |
| 23    | Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée                                     | Nombre              | 675                 |
| 23    | Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le Customer Relationship Management (CRM)             | Nombre d'organismes | NC                  |
|       |  | Nombre de contacts  | NC                  |
|       |  |                     |                     |
| 24    | Nombre de téléformulaires de contacts reçus et traités pour la GRC                                       | Nombre              | 26 823              |
|       | Fréquentation du portail Open Data   |                     |                     |
| 24    | Nombre de jeux de données téléchargeables  | Nombre              | 238                 |
|       | Nombre de visiteurs uniques  | Nombre              | 78 177              |
|       |  |                     |                     |
| 25    | Nombre de véhicules mutualisés en cumulé   | Nombre              | 328                 |
| 25    | Part des véhicules électriques dans la flotte automobile   | Pourcentage         | 34,0%               |
|       | Part des véhicules hybrides  | Pourcentage         | 14,0%               |
|       | Nombre de véhicules dans la flotte automobile  | Nombre              | 463                 |
| 25    | Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile  | Nombre              | 157                 |
|       | Nombre de véhicules hybrides   | Nombre              | 63                  |
| 25    | Consommation totale de carburants  | Nombre de litres    | 157 839             |
|       | Consommation totale de GPL   | Nombre de litres    | Fin de l'indicateur |
|       | Part du GPL  | Pourcentage         |                     |
| 25    | Ancienneté de la flotte automobile   | Nombre d'années     | 5,5                 |

| FICHE | Indicateur   | Unité                           | 2020                |
|-------|--|---------------------------------|---------------------|
|       | <b>Tri sélectif dans les bâtiments centraux</b>  |                                 |                     |
| 26    | Quantité de bouteilles plastiques et canettes triées   | Tonnes                          | 5                   |
|       | Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)   | Tonnes                          | 76                  |
| 26    | Part des papiers triés (hors archives confidentielles) par rapport à la quantité totale de papiers consommés       | Pourcentage                     | 290%                |
| 26    | Quantité de papiers triés (hors archives confidentielles)  | Tonnes                          | 61,0                |
| 26    | Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés                          | Pourcentage                     | 77%                 |
|       | Quantité de papiers commandés  | Tonnes                          | 9                   |
| 26    | Quantité de papiers commandés (pâte recyclée)  | Tonnes                          | 7                   |
|       | Quantité de papiers commandés (pâte vierge)  | Tonnes                          | 2                   |
| 26    | Nombre de pages économisées grâce aux documents non imprimés   | Nombre                          | 480 000             |
|       | <b>Gestion des déchets de chantiers d'entretien routier</b>  |                                 |                     |
| 26    | Part des déchets produits sur ces chantiers qui sont orientés vers la valorisation matière                         | Pourcentage                     | 90%                 |
|       | Part des matériaux utilisés dans les couches d'assise pour ces chantiers qui sont issus de la valorisation matière | Pourcentage                     | 54%                 |
|       | Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés                                    | Tonnes                          | Fin de l'indicateur |
| 26    | Quantité de piles usagées collectées (mise en place en avril 2011)   | Kilogrammes                     | 0                   |
| 26    | Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)   | Kilogrammes                     | N.C.                |
| 26    | Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n                       | Tonnes                          | 687                 |
| 26    | Nombre de gobelets utilisés par les distributeurs automatiques dans les bâtiments centraux                         | Nombre                          | 83 842              |
| 26    | Taux d'utilisation de son mug personnel au distributeur de boissons  | Pourcentage                     | 28,2%               |
|       |  | Nombre de signataires           | 28                  |
| 26    | Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable  | Nombre de signataires en cumulé | 1 642               |

NC : Chiffre Non Communiqué



**Département des Hauts-de-Seine**  
**Pôle attractivité, culture et territoire**  
**Direction des parcs, des paysages et de l'environnement**  
Service études, paysages, patrimoine et environnement  
Unité des politiques environnementales

**Elaboration et coordination :**  
Fabienne Michels - Magali Esteves - Lucile Mauranne  
22 correspondants développement durable

**Maquette - Illustrations - Cartographie :**  
DDT - SIT - Maxime Plantey - Alexandre Médina -  
Céline Aubert - Mathilde Richet

**Couverture :**  
Département des Hauts-de-Seine - Pôle communication

**Impression :**  
Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Octobre 2021

<http://my.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

92731 Nanterre Cedex - Tél. 0 806 00 00 92



Imprimé sur papier recyclé

